UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA MAISON ST-JANVIER DU SAULT-AU-RÉCOLLET : DEUX INSTITUTIONS CHARITABLES ET LEURS RELATIONS AVEC L'ARCHEVÊCHÉ ET L'ÉTAT, 1877-1954

RAPPORT DE RECHERCHE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE APPLIQUÉE

PAR

VALÉRIE NADON

NOVEMBRE 2014

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier de nombreuses personnes sans qui ce travail n'aurait pu être accompli. Tout d'abord, un merci particulier à Jean-Marie Fecteau qui a dirigé mon stage et les premières heures de ce rapport, et ce, malgré la maladie. Son enthousiasme, son intelligence et sa persévérance ont été une grande source d'inspiration pour mener à terme ce projet. Sa passion pour l'histoire m'a rappelé la mienne dans les moments de doute. Je remercie également Martin Petitclerc qui a repris le flambeau et m'a permis de finaliser ce projet grâce à ses précieux conseils. Je le remercie d'ailleurs pour ses critiques et les débats parfois philosophiques qui m'ont permis de clarifier mes idées et de mieux organiser mes pensées. Sur le plan administratif, mais surtout humain, je remercie Micheline Cloutier-Turcotte, pour son soutien moral important dans les moments difficiles de ce processus.

Sur le plan personnel, je remercie ma famille et mes amis, plus particulièrement mes parents, France et Jean-François, pour leur soutien à plusieurs égards et surtout, pour m'avoir offert la chance d'avoir des rêves et de faire des choix. Je remercie également mon amie Karine B., ma linguiste personnelle, pour son regard avisé sur mon orthographe et ma grammaire. Finalement, un merci spécial à mon amoureux, Vincent, pour ses relectures, ses commentaires, ses conseils, ses réflexions, son soutien moral, son intelligence et son amour.

Je remercie également les responsables de centres d'archives qui ont facilité mes recherches. Je pense notamment à M. Walhin des archives de la Chancellerie, à Mme Béland des archives des Sœurs de la Providence et à Mme Boyer des archives des Sœurs de Miséricorde. Merci également à Julie Duchesne du Musée des Sœurs de Miséricorde. Un grand merci aux Sœurs de Miséricorde qui m'ont accueillie chez elles pendant plusieurs semaines et qui m'ont accordé leur confiance en me permettant de fouiller dans leurs archives qui sont d'ordinaire si difficiles d'accès.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX v
RÉSUMÉ vi
INTRODUCTION 1
CHAPITRE I
BILAN HISTORIOGRAPHIQUE ET SOURCES 5
1.1 L'histoire des femmes en religion 6
1.2 L'histoire de l'institution religieuse 12
1.3 L'histoire politique des rapports entre l'Église et l'État 16
1.4 Les sources 23
1.5 Conclusion 25
CHAPITRE II
LA MAISON SAINT-JANVIER – UN CHANGEMENT DE GARDE 27
2.1 Les fondatrices 28
2.2 Les Sœurs de la Providence au Sault-au-Récollet 33
2.3 Fin de la mission des Sœurs de la Providence au Sault-au-Récollet – causes, déceptions et réactions 38
2.4 Arrivée des Sœurs de Miséricorde 42
2.5 Installation et ajout de nouvelles tâches pour les Sœurs de Miséricorde 48
2.6 Conclusion 52
CHAPITRE III
LES SŒURS DE MISÉRICORDE – L'AGRANDISSEMENT ET LA FERMETURE 55
3.1 Vivre à la maison Saint-Janvier 56
3.1.1 Les religieuses et les employées 56
3.1.2 Les pensionnaires 58
3.1.2.1 Les prêtres pensionnaires 59
3.1.2.2 Les pensionnaires laïcs 61
3.1.2.3 Les enfants 63

3.2 Le cadre bâti 65
3.3 La précarité financière 69
3.4 Le dernier projet de la maison Saint-Janvier et de la Crèche Saint-Paul....75
3.5 Conclusion 81
CONCLUSION 84
APPENDICE A 89
APPENDICE B 90
BIBLIOGRAPHIE 91

LISTE DES TABLEAUX

Tableau Page

2.1 Recettes et dépenses de l'œuvre des Sœurs de la Providence 35

3.1 Nombre de résidents dans la maison Saint-Janvier et la Crèche Saint-Paul 57

RÉSUMÉ

Ce rapport de recherche porte sur la maison Saint-Janvier et les deux communautés religieuses qui l'ont habitée et gérée entre 1877 et 1954. Située au Sault-au-Récollet, ce sont tout d'abord les Sœurs de la Providence qui s'y installent afin de prendre soin des prêtres retraités puis, en 1903, ce sont les Sœurs de Miséricorde qui y ouvrent une annexe de la crèche de la Maternité catholique de Montréal. À travers cette étude, nous tentons de démontrer les rapports de pouvoir et les relations entre ces communautés féminines, la hiérarchie catholique et l'État.

Le changement de garde qui s'effectue en 1903 est inusité et relève des volontés de Monseigneur Bruchési qui demande aux Sœurs de la Providence de quitter les lieux pour y installer les Sœurs de Miséricorde. L'histoire de cette première communauté au Sault-au-Récollet démontre clairement les relations qui peuvent parfois être tendues avec la hiérarchie catholique. Toutefois, celle des Sœurs de Miséricorde qui leur succèdent démontre les zones grises où le paternalisme peut parfois avoir des retombées positives.

La période où les Sœurs de Miséricorde y tiennent une crèche permet également de saisir l'importance de l'État pour les communautés oeuvrant dans le domaine de l'assistance sociale, plus particulièrement auprès des enfants. En effet, l'aide apportée par le gouvernement par l'instauration de la Loi de l'Assistance publique en 1921 doit être signalée. Toutefois, l'État, tout comme l'Église, ne représente pas toujours un apport positif pour les religieuses. En effet, lorsque les sœurs entreprennent de relocaliser les garçons hors de la crèche, alors que le système d'assistance publique est à bout de souffle, la finale de cette fermeture est teintée de l'entente entre Duplessis et les hautes instances religieuses du Québec. Malgré les zones d'ombre et les silences entourant cette fermeture en 1954, on peut supposer que les derniers garçons à quitter les lieux font partie de ceux que l'on appelle désormais les Orphelins de Duplessis. Ces derniers moments de la crèche des Sœurs de Miséricorde, tout comme le départ des Sœurs de la Providence, démontrent le peu de pouvoir que les religieuses ont réellement concernant les décisions importantes au sein de leurs œuvres.

SAULT-AU-RÉCOLLET – MAISON ST-JANVIER – SŒURS DE LA PROVIDENCE – SŒURS DE MISÉRICORDE – ÉGLISE - ÉTAT

INTRODUCTION

Ce rapport de recherche découle d'un stage qui a été effectué à Cité historia, à l'automne 2011. Le mandat était d'étudier la présence religieuse au Sault-au-Récollet afin d'élaborer une zone thématique pour la nouvelle exposition permanente du musée. Ce mandat devait se faire en deux étapes. La première était de dresser un portrait rapide du réseau institutionnel catholique d'enseignement et de charité au Sault-au-Récollet[1] entre 1850 et 1950. Pour ce faire, il fallait identifier les communautés qui s'étaient établies au Sault et constituer des fiches les présentant. À partir des informations trouvées, la deuxième étape était d'approfondir les recherches concernant les communautés plus pertinentes[2], d'élaborer une proposition de zone thématique, d'en rédiger les textes et de trouver de l'iconographie et des artéfacts pour illustrer cette thématique.

Situé dans la partie nord de l'île de Montréal, le Sault-au-Récollet a très peu été étudié par les historiens et historiennes professionnels. La littérature de base, fournie par l'organisme, était essentiellement constituée d'écrits réalisés par une société d'histoire et des historiens amateurs. L'accès aux archives était donc primordial pour mener à bien ces recherches. Divers centres d'archives ont été approchés[3]. Trois d'entre eux se sont révélés majeurs pour la poursuite des objectifs fixés par le stage : les archives de la Ville de

[1] La zone géographique a été définie comme tel : du boulevard Saint-Michel à la rue Lajeunesse, entre la rue Sauvé et le boulevard Gouin.

[2] Ces communautés sont celles des frères de Saint-Gabriel, des Jésuites, des Sœurs du Sacré-Cœur et des Sœurs de Miséricorde.

[3] Pour une présentation détaillée de cette démarche de recherche adoptée dans le cadre du stage et des diverses sources consultées, voir le rapport de stage déposé en mai 2012.

Montréal, les archives de la Chancellerie de Montréal et les archives de la maison-mère des Sœurs de Miséricorde située à Cartierville.

Contrairement aux archives de la Chancellerie, dont les règlements internes ne permettaient pas de consulter des sources postérieures à 1925, les Sœurs de Miséricorde ont accepté que le fonds concernant la maison Saint-Janvier et la Crèche Saint-Paul soit consulté du début de la mission à la fermeture (1903-1954). Toutefois, le Conseil des Sœurs avait donné comme consigne d'élaguer le fonds de la maison et de la crèche qui comportait deux boîtes et qui, d'ailleurs, n'était pas catalogué de manière précise. Il a été impossible de savoir exactement ce qui en avait été retiré. Cette décision du Conseil des Sœurs quant à l'élagage du fonds démontre, malgré leur ouverture à la recherche scientifique, que l'histoire des orphelinats privés est toujours un sujet sensible.

Depuis les révélations entourant l'histoire des Orphelins de Duplessis, les communautés religieuses ayant œuvré auprès des jeunes sont particulièrement craintives à ouvrir leurs archives. Si, pour des questions juridiques, certains documents ne peuvent désormais plus être consultés, d'autres sont inaccessibles à cause de l'apostolat de la communauté qui nécessite la protection de l'identité des protégé(e)s. D'autres encore sont cachés simplement parce que les Sœurs ne savent pas si elles peuvent les montrer sans risque. On ne peut les en blâmer. Comme le dit Louise Bienvenue: « […] l'indignation soulevée par les mésaventures des Orphelins a fait perdurer dans l'histoire de l'assistance, plus fortement que dans les autres secteurs de l'histoire de l'Église catholique, une sorte de soupçon préalable.[4] » Ce soupçon, mêlé à un certain « atavisme anticlérical[5] » présent autant dans la profession historienne que dans la société québécoise en général, provoque donc le repli des communautés religieuses.

[4] Louise Bienvenue, « Pierres grises et mauvaise conscience. Essai historiographique sur le rôle de l'Église dans l'assistance au Québec », *Études d'histoire religieuse,* vol. 69, 2003, p. 13.

[5] *Ibid.,* p. 23.

L'ouverture de la communauté des Sœurs de Miséricorde au projet d'exposition de Cité historia devait donc être saluée. L'étendue des documents qui ont pu être consultés méritait un traitement particulier. C'est pourquoi Cité historia a décidé de présenter l'histoire de la communauté dans une exposition temporaire en plus de la section prévue dans leur exposition permanente. C'est également dans cet esprit que ce rapport de recherche, clôturant ce parcours de la maîtrise en histoire appliquée, est consacré à l'histoire de cette communauté, plus particulièrement à sa crèche du Sault-au-Récollet.

Les recherches ont permis de démontrer que les Sœurs de la Providence avaient également habité et géré une œuvre au sein de la même maison, avant que les Sœurs de Miséricorde ne s'y installent en 1903. Étudier l'histoire de la maison Saint-Janvier impliquait donc également d'analyser le travail accompli par la communauté des Sœurs de la Providence. À cet effet, ce sont les archives de la Chancellerie qui ont permis de documenter en partie la présence de cette communauté au Sault. La période du stage ayant été trop courte pour visiter les archives de cette communauté, les fouilles y ont donc été faites peu de temps après. À travers la lecture des documents de ces deux communautés, nous avons constaté que le changement d'occupation qui s'est opéré en 1903 au sein de la maison Saint-Janvier avait été un événement historique important, et pourtant ignoré par l'historiographie.

Le présent rapport porte donc sur la maison Saint-Janvier et les deux communautés religieuses qui l'ont habitée et gérée entre 1877 et 1954. Bien qu'il soit généralement reconnu que les religieuses détiennent un certain pouvoir de gestion et une certaine autonomie au sein de leurs communautés, il n'en demeure pas moins qu'elles sont soumises à la hiérarchie catholique. La présente recherche tentera de démontrer comment les Sœurs de la Providence et de Miséricorde ont vécu ces rapports de pouvoir. Étant donné l'importance du problème du changement d'occupation de la maison Saint-Janvier en 1903, nous accorderons une grande importance à son analyse qui permet de saisir la dynamique des rapports entre les communautés religieuses et le pouvoir épiscopal, incarné à l'époque par l'archevêque de Montréal, Paul Bruchési. De plus, à travers l'étude de l'œuvre des Sœurs de Miséricorde

après 1903, il sera possible d'analyser les relations entretenues avec l'État à partir de la Loi de l'Assistance publique de 1921 jusqu'à la fermeture de la Crèche. Cette étude permettra de reconstituer et de revaloriser le travail des religieuses en mettant l'accent sur ces femmes plutôt que sur les institutions. Ainsi, nous nous éloignerons des visions plus polémiques qui ont marqué ce champ d'étude polarisé par la tragédie des « Enfants de Duplessis ».

Dans le premier chapitre, nous proposerons un bilan historiographique dans lequel trois angles d'approche sont priorisés : l'histoire des femmes en religion, l'histoire de l'institution religieuse et l'histoire politique des rapports entre l'Église et l'État. Ce bilan historiographique nous permettra de mettre en contexte la réalité des religieuses à travers les choix offerts aux femmes de l'époque, l'importance qu'elles ont au sein de l'Église et les retombées des luttes entre l'Église et l'État sur leurs œuvres et leur quotidien. Ce bilan sera suivi d'une présentation plus approfondie des sources utilisées.

Dans le deuxième chapitre, nous étudierons le changement de garde qui s'effectue au sein de la maison Saint-Janvier en 1903. Ce changement de garde sera d'abord replacé dans le contexte de la fondation des deux communautés et notamment à travers l'expérience de leurs deux fondatrices. Puis nous présenterons comment et dans quel but les Sœurs de la Providence se sont installées au Sault et ont dû quitter les lieux. Finalement, nous analyserons l'arrivée des Sœurs de Miséricorde à la maison Saint-Janvier et leurs rapports avec les Sœurs de la Providence et la hiérarchie catholique.

Dans le troisième et dernier chapitre, il sera question de la crèche des Sœurs de Miséricorde. Nous étudierons d'abord l'aide qu'elles ont reçue de l'Église en regard de la propriété de la maison, puis l'aide de l'État par la Loi de l'Assistance publique. Finalement, il sera question de la fermeture de la crèche dans le contexte politique des années 1950.

CHAPITRE I

BILAN HISTORIOGRAPHIQUE ET SOURCES

Le XIX^e^ siècle marque un moment de recul pour la condition des femmes dans la société québécoise[1]. L'Église participe de façon marquée à cette situation en modifiant, avec l'appui de l'État, les règles du jeu en matière de service social. Certaines femmes, bourgeoises ou non, ont développé des œuvres de charité laïques dans la première moitié du siècle afin de répondre aux besoins d'une société en mutation. Elles doivent, avec l'arrivée de Bourget à l'évêché de Montréal, faire le choix entre la vie laïque et la poursuite de leurs œuvres. C'est ce qui arrive à Émilie Tavernier Gamelin et à Rosalie Cadron Jetté qui, désirant poursuivre leur travail charitable, acceptent de fonder des communautés religieuses, perdant ainsi une partie de l'autonomie et de la liberté que le veuvage leur conférait dans la direction de leurs œuvres[2]. À certains égards, la vie religieuse représentait une alternative intéressante pour les femmes ne désirant pas vivre la vie familiale traditionnelle[3]. Cela dit, celles qui se joindront à

---

[1] Notamment par la perte du droit de vote en 1843. Denise Robillard, *Emilie Tavernier Gamelin*, Montréal, Éditions Du Méridien, 1988, p. 14.

Le développement de certaines sciences au cours du siècle, telle la gynécologie, marque également un recul pour les femmes qui se voient exclues progressivement d'un champ d'expertise qui leur était jusqu'alors dévolu par la pratique de la sage-femmerie. Pour leur part, les Sœurs de Miséricorde qui accouchaient les femmes perdent ce domaine d'action au profit des médecins en 1862. Micheline D'Allaire, « L'originalité de l'œuvre sociale des Congrégations Religieuses de Montréal aux XIX^e^ et XX^e^ siècles », *Études d'histoire religieuse,* vol. 59, 1993, p. 29.

[2] « Widowhood liberated some bourgeois women from both the authority and the domestic demands of husbands, allowing them to dedicate much of their time, energy, and often property to charitable work. » Voir Bettina Bradbury, *Wife to Widow, Lives, Laws, and Politics in Nineteenth-Century Montreal*, Vancouver, UBC Press, 2011, p. 319.

[3] À ce propos, voir Micheline Dumont-Johnson, « Les communautés religieuses et la condition féminine », *Recherches sociographiques*, vol. 19, no 1, 1978, pp. 79-102.

ces communautés n'échapperont pas au devoir de soumission dans une institution profondément patriarcale.

Ces religieuses, ouvrières de l'Église, ont dû apprendre à travailler et à développer leurs œuvres non seulement en fonction des désirs de la hiérarchie catholique, mais également en regard des jeux de pouvoir entre cette dernière et le gouvernement. En effet, c'est en bonne partie grâce au travail de ces femmes que l'Église a pu prendre de l'importance et se faire reconnaître le contrôle sur diverses sphères d'activité (éducation, charité, etc.) où elle avait une grande autonomie. Afin de comprendre ce que cette réalité a pu engendrer dans le quotidien des femmes puis des religieuses, trois grands corpus historiographiques, inévitablement liés, peuvent être mobilisés : l'histoire des femmes en religion, l'histoire de l'institution religieuse et l'histoire politique des rapports entre l'Église et l'État. Le premier fait état de ce qu'a pu représenter pour les femmes leur vie en communauté religieuse, le deuxième permet de réfléchir à la rationalité stratégique de la hiérarchie catholique dans le déploiement des communautés religieuses dans l'espace public, le troisième permet d'approfondir la nature des relations entre l'Église et l'État qui a façonné l'univers de la charité et des services sociaux au Québec.

1.1 L'histoire des femmes en religion

L'entrée en religion représente pour plusieurs femmes l'opportunité de s'élever socialement, d'atteindre une certaine forme d'autonomie et de rejeter la vie matrimoniale et le rôle maternel traditionnel. Toutefois, à l'intérieur des communautés, cette autonomie est parfois très restreinte. Les historiennes qui ont fait des études sur ce sujet sont généralement très nuancées, car les femmes de l'époque doivent choisir entre différentes formes de relative servitude. Au-delà des nuances, deux grands courants peuvent être identifiés : d'un côté, il y a les historiennes qui présentent la vie religieuse comme une forme pernicieuse de l'assujettissement patriarcal et, de l'autre, celles qui voient cette vie comme une option plus

« positive » qui permet aux femmes québécoises de l'époque de se libérer de certaines contraintes de la société patriarcale, dont l'impératif d'accomplir les tâches de la maternité dans la sphère privée du foyer.

Selon Bettina Bradbury, dans l'ouvrage *Wife to Widow, Lives, Laws, and Politics in Nineteenth-Century Montreal*, l'option religieuse comme alternative « to spinsterhood, marriage, and widowhood for thousands of women » apparaît d'une façon plus définitive au moment où Émilie Tavernier Gamelin prend le voile[4]. Selon Bradbury, l'histoire d'Émilie Gamelin reflèterait l'éventail des choix qui se présentait à de nombreuses femmes catholiques québécoises face à la montée de l'Église. Bien qu'elle détienne un certain pouvoir sur le développement de son œuvre en tant que laïque, pour Bradbury, « her new situation as a mother superior also offered her considerable power to implement her vision of caring for growing numbers of the elderly and infirm women of the city, as well as for orphans, the disabled, and the mentally ill.[5] » L'entrée en religion confère donc une forme de pouvoir à certaines femmes qui prennent la direction des œuvres.

Toutefois, toutes les femmes ne sont pas mères supérieures. Pour Marta Danylewycz[6], l'entrée en religion marque pour la plupart un « assujettissement total des volontés individuelles à l'autorité de la mère supérieure et de ses assistantes.[7] » Par contre, elle note que dans les biographies des religieuses, on ne peut passer sous silence le choix que ces femmes ont fait. Elles n'ont généralement pas été contraintes d'entrer au couvent et elles ont choisi, selon leurs préférences, la communauté à laquelle elles se sont jointes. Selon cette

[4] Bettina Bradbury, *op. cit.*, p. 307.

[5] *Ibid.*, p. 321.

[6] Marta Danylewycz, *Profession : religieuse, un choix pour les Québécoises 1840-1920*, Montréal, Boréal, 1988, 246 p.

[7] *Ibid.*, p. 108.

auteure, « entrer au couvent a pu fort bien signifier : triompher du handicap d'être une femme dans un monde d'hommes[8] », et ainsi échapper au mariage et à la maternité afin de poursuivre une « carrière » dans la sphère publique.

Pour Micheline Dumont[9], non seulement les femmes pouvaient s'y réaliser personnellement, mais elles y trouvaient également l'assurance d'une sécurité matérielle que la vie laïque ne fournissait pas : un lit, un toit, de la nourriture et même, avec un peu de chance, un endroit à soi[10]. Toutefois, elle reconnaît que la vocation religieuse ne permettait pas pour autant « une égalité, face aux fonctions dites masculines.[11] » Ainsi, cette porte de sortie de la maternité aurait canalisé une partie des aspirations des femmes canadiennes-françaises et, de ce fait, aurait représenté un obstacle supplémentaire pour le développement d'un mouvement féministe laïque[12].

Dans le même ordre d'idée, Marie-Christine Giroux, qui étudie l'Hospice Saint-Joseph des Sœurs Grises, avance que la discrimination sexuelle au sein de la société québécoise a poussé bon nombre de femmes à se réaliser au sein des communautés religieuses. Selon elle,

[8] *Ibid.*, p. 204.

[9] Micheline Dumont-Johnson, « Les communautés religieuses et la condition féminine », *Recherches sociographiques*, vol. 19, no 1, 1978, pp. 79-102.

[10] Barbara Jane Cooper abonde dans le même sens dans son mémoire recensé par Lucia Ferretti : « Dans les années 1930, la vie religieuse était pour les femmes une option valorisée socialement. Elle permettait en outre aux jeunes filles de vivre sincèrement leur implication personnelle pour la justice et le soulagement de la misère sans avoir à affronter personnellement l'insécurité économique. » Lucia Ferretti, « L'Église de Montréal (1900-1950) dans les Mémoires et les Thèses depuis 1980 », *Études d'histoire religieuse*, vol. 59, 1993, p. 111.

[11] Micheline Dumont-Johnson, *loc. cit.*, p. 89.

[12] Le développement du mouvement féministe se serait plutôt fait au sein des œuvres philanthropiques; on parle donc de femmes aisées et impliquées dans des organisations confessionnelles laïques. Voir à ce propos, Yolande Cohen, *Femmes philanthropes : catholiques, protestantes et juives dans les organisations caritatives au Québec, 1880-1945*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010, 253 p.

bien qu'elles étaient soumises à la hiérarchie catholique et que, selon les mots de Katz, elles aient été « confinées au rôle de l'infanterie dans la lutte contre le paupérisme[13] », elles jouissaient tout de même d'une grande autonomie au sein des institutions dont elles avaient la charge. Elle affirme qu' « elles y ont établi les règles et la discipline qui reflétait l'*habitus* de leur communauté.[14] »

La discrimination au sein de la société demeure durant de nombreuses années. Ainsi, selon Amélie Bourbeau[15], à partir des années 1930, malgré des besoins criants, les laïques qui ont acquis une formation en travail social, équivalente à celle des hommes, ne trouvent du travail qu'au sein des oeuvres anglo-protestantes puisqu'on leur demande de prendre le voile pour pratiquer du côté catholique. De plus, les emplois qu'elles trouvent sont répétitifs et ne correspondent pas à leur niveau de connaissances. Pour leur part, les religieuses ont pu, malgré un contexte de bureaucratisation lié à la montée des fédérations financières dirigées par des hommes, participer au développement du travail social. En effet, à l'instar d'autres historiennes, Bourbeau voit les religieuses comme des pionnières qui ont toutefois de la difficulté à se faire reconnaître professionnellement. Malgré que certaines d'entre elles aient les mêmes études universitaires que les laïcs, qu'elles travaillent selon les principes du travail social bien plus que selon ceux de la charité chrétienne, on peine à voir leur compétence au-delà de leur vocation. Le travail social demeure donc un domaine particulièrement genré qui ne permet ni aux religieuses ni aux laïques d'être pleinement reconnues pour leurs compétences.

---

[13] Michael B. Katz, *In the Shadow of the Poor House: A Social History of the Welfare in America,* New York, Basic Books, 1996, p. 82.

[14] Marie-Christine Giroux, *Accueillir, vêtir, nourrir, instruire, éduquer et soigner : la protection de l'enfance à l'hospice Saint-Joseph des Sœurs Grises de Montréal (1854-1911*), Mémoire de maîtrise (histoire), Montréal, UQAM, 2011, p. 53.

[15] Amélie Bourbeau, *La réorganisation de l'assistance chez les catholiques montréalais : la Fédération des Œuvres de charité canadiennes-françaises et la Federation of Catholic Charities, 1930-1972*, Thèse (histoire), Montréal, UQAM, 2009, 385 p.

Pour leur part, Danielle Juteau et Nicole Laurin[16] insistent sur la domination des femmes qui ne détiendraient aucun réel pouvoir au sein des communautés religieuses. Selon elle, le fait que ces femmes évoluent dans un milieu dont les hommes sont exclus ne les empêche pas de subir le patriarcat. Tout comme les « reines du foyer », elles n'échappent pas « à un contrôle qui s'exerce, en tout temps et en tout lieu, sur leur personne.[17] » Elles sont soumises à un nombre de règles établies par les hommes de la hiérarchie catholique que sont, à titre d'exemple, les constitutions et les coutumiers[18]. De plus, tout comme les femmes du dehors, leur travail est bénévole. Toujours selon ces auteures, le vœu de pauvreté qu'elles ont dû prononcer au moment de leur entrée en communauté crée leur dépendance envers cette dernière et diminue donc leur libre choix de rester au sein de cette organisation ou de la quitter.

Ces auteures vont encore plus loin en comparant l'institution religieuse aux sociétés racialement structurées[19]. Elles font ce parallèle puisque la division est faite selon le sexe, que la mobilité est restreinte au sein de cette division (les femmes n'ont pas accès au sacerdoce) et que « le travail relève d'un rapport non d'exploitation, mais d'appropriation, ce qui explique que l'argent quelques fois gagné par les esclaves ou par les religieuses ne leur

[16] Danielle Juteau et Nicole Laurin, *Un métier et une vocation. Le travail des religieuses au Québec de 1901 à 1971*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1997, 194 p.

[17] *Ibid*., p. 25.

[18] Les auteures de Clio abondent dans le même sens : « le vrai pouvoir n'appartient pas nécessairement à la supérieure de la communauté ni à la fondatrice, mais à l'évêque ou à son représentant ». Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 1992, p. 238.

[19] Certaines auteures féministes radicales recensées par Ferretti vont jusqu'à dire que les religieuses perdent toute identité féminine. Par exemple : « Myriam Spielvogel conclut à l'absence totale d'autonomie mentale des religieuses, à l'anéantissement de l'être humain femelle de la converse aussi bien que de la supérieure, obligées devant cette haine patriarcale des femmes qu'elles ont intégrée de se réfugier dans des fantasmes d'autonomie personnelle. » Lucia Ferretti, « L'Église de Montréal (1900-1950) dans les Mémoires et les Thèses depuis 1980 », *Études d'histoire religieuse*, vol. 59, 1993, p. 110.

appartient pas.[20] » Selon leur étude, la vie en communauté n'a donc pas pu permettre aux femmes d'éviter l'exploitation. Louise Bienvenue critique toutefois les conclusions de leur étude puisque, selon elle, ces dernières oublient un facteur important, soit « la subjectivité des religieuses elles-mêmes qui, parmi les possibles de leur époque, ont choisi délibérément de prendre le voile et d'embrasser des carrières de service social non dénuées de prestige et de possibilités de réalisation professionnelle.[21] »

Pour leur part, Laurin et Fahmy-Eid[22] abondent dans le même sens que Juteau et Laurin. Selon elles, les femmes n'ont aucun pouvoir au sein de l'Église. Bien que cette institution repose sur elles (elles en sont la force de travail), le pouvoir est réservé aux hommes qui « occupent toutes les places qui assurent le contrôle de l'appareil lui-même, de son discours, de ses activités.[23] » Comme les évêques avaient le dernier mot sur les coutumiers, ils avaient le loisir de réglementer le quotidien des religieuses ainsi que leur apparence. Ces auteures affirment que même lorsque des religieuses mieux placées dans la hiérarchie étaient autorisées à exercer de l'autorité, elles étaient tenues de le faire, non seulement selon le commandement de la hiérarchie, mais également d'une façon très particulière, soit dans l'humilité et l'abnégation. « Leur pouvoir doit être, même à leurs propres yeux, soigneusement caché.[24] » Selon ces auteures, malgré tout, ce qui motive ces femmes, en plus d'une certaine sécurité matérielle, c'est de pouvoir « faire des choses auxquelles on 'croit', dans une ambiance chaleureuse […].[25] »

---

[20] Danielle Juteau et Nicole Laurin, *op. cit.*, p. 57.

[21] Louise Bienvenue, « Pierres grises et mauvaise conscience. Essai historiographique sur le rôle de l'Église catholique dans l'assistance au Québec », *Études d'histoire religieuse*, vol. 69, 2003, p. 20.

[22] Nicole Laurin-Frenette et Nadia Fahmy-Eid, « Femmes et Église au Québec : éléments pour une interprétation socio-historique », In *Femmes et pouvoir dans l'Église*, sous la dir. d'Anita Caron, pp. 37-64, Montréal, VLB, 1991.

[23] *Ibid.*, p. 37.

[24] *Ibid.*, p. 58.

[25] *Ibid.*, p. 60.

Bien que la vie en communauté religieuse ait pu représenter une porte de sortie, une option pour les femmes qui avaient d'autres ambitions que de fonder une famille, ce choix, selon l'historiographie, ne les a pas empêchées de vivre sous une certaine domination patriarcale. Là où les chercheures ne s'entendent pas, c'est sur le niveau d'autonomie interne des religieuses. Si certaines, comme Marie-Christine Giroux, affirment que les religieuses étaient plutôt libres de mener leurs activités selon leurs propres règles, d'autres, comme Laurin et Juteau, affirment au contraire que les religieuses étaient plutôt contraintes d'obéir aux normes patriarcales imposées par les hommes de la hiérarchie.

1.2 L'histoire de l'institution religieuse

Lorsque Monseigneur Bourget devient le deuxième évêque de Montréal, l'Église catholique n'est pas dans un très bon état. Il élabore alors une stratégie pour la rebâtir et lui redonner du pouvoir. Sa stratégie repose sur une force de travail féminine imposante et sur des œuvres multiples qui occuperont l'espace laissé vacant par un État libéral en construction[26]. Cette stratégie nécessitait d'incorporer les quelques œuvres laïques existantes[27] en leur imposant une administration religieuse et en reléguant les femmes bourgeoises philanthropes à des rôles de collectrices de fonds. Les historiens et historiennes, qui reconnaissent unanimement l'importance des femmes pour l'Église catholique, s'entendent également pour dire que les œuvres, d'abord développées par des laïques, étaient

[26] Selon Roberto Perin, Bourget ne souhaite pas seulement rebâtir l'Église, mais également assurer la survie de la nation. Après l'écrasement des Rébellions, la prise en charge du bien-être, de l'éducation et de la santé par l'institution religieuse devait permettre, du point de vue de Bourget, la «perpétuation d'une société unique et distincte en Amérique du Nord». Roberto Perin, *Ignace de Montréal, artisan d'une identité nationale,* Boréal, Montréal, 2008, p.46. Pour approfondir l'aspect nord américain ainsi que les relations entre le Québec, le Canada et le Vatican, voir également, Roberto Perin, *Rome et le Canada, la bureaucratie vaticane et la question nationale 1870-1903,* Boréal, Montréal, 1993, 346 p.

[27] Les auteures du Clio affirment, comme plusieurs autres, que la majorité des communautés religieuses féminines fondées ici n'ont été que l'appropriation d'œuvres laïques déjà existantes par la hiérarchie catholique et non de réelles créations. Collectif clio, *op. cit.*, p. 233.

non seulement originales, mais nécessaires pour combler les nouveaux besoins de la société urbaine et industrielle. Parmi une riche littérature, certaines analyses permettent de comprendre le processus qui a dépossédé les laïques de leurs œuvres, tandis que d'autres insistent plutôt sur les rôles impartis aux femmes selon leur statut dans l'Église.

Les recherches des historiennes Robillard[28] et Lachance[29] sur les fondatrices (Émilie Tavernier Gamelin et Rosalie Cadron Jetté) sont d'un grand secours pour comprendre le processus d'appropriation des premières œuvres laïques par l'évêque de Montréal. En effet, ces historiennes démontrent non seulement comment ces femmes ont conçu et fait évoluer leurs œuvres charitables pour les femmes nécessiteuses (« vieilles folles » ou « filles tombées »), mais également, comment l'arrivée à l'évêché de Monseigneur Bourget a bouleversé leurs vies.

Pour sa part, Denise Robillard explique comment Bourget s'y est pris pour qu'Émilie Gamelin accepte finalement de prendre le voile, lui qui désirait tout d'abord que les Sœurs de la Charité reprennent l'Asile pour le compte de l'Église. Elle affirme que l'autoritarisme dont il a fait preuve en s'appropriant son œuvre était accepté au XIX^{e} siècle. Malgré tout, il a dû manipuler[30] la fondatrice pour qu'elle accepte de poursuivre son implication sous ses ordres. De plus, lors de l'officialisation de la nouvelle communauté religieuse, Bourget passe sous silence les quinze années qui ont précédé la naissance de l'œuvre religieuse, symbolisant ainsi clairement la rupture avec l'expérience laïque. Robillard présente, en ces termes, le nouveau rôle dévolu aux laïques : « La nouvelle structure donne aux laïques un rôle d'auxiliaires : mettre leur temps et leur argent au service de l'institution religieuse sur qui

[28] Denise Robillard, *Émilie Tavernier-Gamelin,* Montréal, Éditions du Méridien, 1988, 330 p.

[29] Micheline Lachance, *Rosalie Jetté et les filles-mères au XIX^{e} siècle*, Montréal, Leméac, 2010, 205 p.

[30] Comme nous le verrons au prochain chapitre, il n'a pas hésité à humilier, isoler et culpabiliser Émilie Tavernier Gamelin pour parvenir à ses fins.

repose maintenant l'œuvre de l'Asile. Pour s'intégrer totalement, il faut désormais franchir l'étape de la vie religieuse[31] », ce que, selon Janice Harvey, les protestantes n'auront jamais à subir[32].

Ces œuvres développées par des femmes laïques étaient originales et répondaient aux nouveaux besoins de la société urbaine et industrielle. Dans son étude, Micheline Lachance présente par exemple la réception de ces œuvres charitables au sein de la société québécoise, plus particulièrement à Montréal. L'originalité de celles-ci est telle que les deux fondatrices ont dû essuyer de nombreuses critiques en raison des femmes qu'elles ont choisi de secourir « malgré » et « à cause » de leur exclusion[33]. Une fois au sein de communautés religieuses, les femmes ne perdront pas cet esprit créatif quant au soulagement des divers maux sociaux. L'Église profitera d'ailleurs, comme le dit Micheline D'Allaire, de cet « avant-gardisme » des communautés religieuses féminines dans le champ de la charité puis, dans celui du service social[34].

Ainsi, comme nous l'avons souligné, l'Église catholique a besoin des femmes pour asseoir et étendre son pouvoir, que ce soit en incorporant des laïques à son institution[35] ou en faisant venir des communautés religieuses d'Europe. Cela dit, l'entreprise de Bourget pour

---

[31] Denise Robillard, *op. cit.*, p. 184.

[32] Toutes les institutions protestantes étudiées par Janice Harvey, à l'exception d'une seule, sont dirigées par des femmes laïques. Janice Harvey, « Le réseau charitable protestant pour les enfants à Montréal : le choix des institutions », *Pratiques éducatives et systèmes judiciaires*, no 5, pp. 191-204.

[33] Micheline Lachance, *op. cit.*, p. 100.

[34] Micheline D'Allaire, « L'originalité de l'œuvre sociale des Congrégations Religieuses de Montréal aux XIX^{e} et XX^{e} siècles », *Études d'histoire religieuse*, vol. 59, 1993, pp. 39-40.

[35] Selon Bettina Bradbury, l'appropriation d'œuvres laïques était vitale pour le grand projet de Monseigneur Bourget. Elle s'appuie notamment sur l'œuvre d'Émilie Gamelin pour soutenir cette idée. Bourget y trouvait non seulement des femmes d'expériences, mais pouvait également profiter de leurs liens déjà établis avec les élites charitables. Bettina Bradbury, op. cit, p. 305.

faire venir des communautés féminines de l'étranger a été plus ou moins une réussite comme le démontrent les statistiques. En effet, selon Laperrière, le renouveau religieux a certes amené quelques communautés de femmes européennes au Québec. Toutefois, il ne compte que cinq implantations de communautés religieuses existantes, alors qu'il répertorie onze fondations québécoises entre 1840 et 1870[36].

Sans surprise, étant donné le développement rapide des communautés religieuses, le nombre de femmes au service de l'Église est bien supérieur à celui des hommes. Hamelin et Gagnon, dans leur étude en deux tomes, présentent des statistiques très parlantes à ce sujet. Les femmes font bien la force de l'Église, et ce, non seulement au XIX^{e} siècle, mais également tout au long du XX^{e}. Pour 1931, Hamelin et Gagnon notent plus de deux femmes pour un homme (clercs et religieux confondus). De plus, ils font le parallèle entre les religieuses et les laïques en affirmant que les unes comme les autres sont tenues « d'exécuter sans participer, innover sans savoir.[37] ».

Au chapitre des laïques liées aux œuvres, Mathilde Éon[38], étudiant la communauté des Sœurs de Miséricorde, dresse un portrait intéressant du rôle de ces femmes. Selon l'auteure, jamais elles n'entrent en contact avec les mères et ne le font que très rarement avec les enfants, notamment lors des fêtes de Noël. Huguette Lapointe-Roy, dans son étude portant sur la lutte à la pauvreté au XIX^{e} siècle, démontre elle aussi que ces femmes laïques ne participent activement dans les institutions que dans des situations bien précises et

[36] Voir tableau no 5 de Guy Laperrière, *Les congrégations religieuses de la France au Québec, 1880-1914, tome 1*, Sainte-Foy, Presses de l'université Laval, 1999, p. 46.

[37] Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois, Le XX^{e} siècle, tome 1, 1898-1940*, Montréal, Boréal express, 1984, p. 155.

[38] Mathilde Éon, *Les filles-mères à l'hôpital de la Miséricorde de Montréal, 1889-1921*, Mémoire de maîtrise (histoire), France, Université d'Angers, 2000, 155 p.

ponctuelles[39]. Celles-ci, peu présentes au sein des œuvres, ont principalement pour mission de coordonner l'apport financier provenant de la charité privée.

Les travaux des historiens et historiennes de l'histoire religieuse permettent donc de bien cerner la place et l'importance des femmes au sein de l'Église. Ces études présentent comment l'Église a pu développer son pouvoir et son expertise en matière sociale et devenir un acteur politique majeur. De plus, on y voit l'incorporation des œuvres des laïques à l'Église, moment où cette dernière s'approprie le travail social des femmes et établit les nouvelles règles dans ce domaine. Cette nouvelle division entre laïques et religieuses a de nombreuses répercussions sur les femmes catholiques qui doivent, à partir de ce moment, choisir entre la recherche laïque de fonds ou le travail social religieux auprès des nécessiteux.

1.3 L'histoire politique des rapports entre l'Église et l'État

Si le travail des femmes au sein de l'Église a fait de cette dernière un acteur politique incontournable, il a également été important pour la formation de l'État québécois. En effet, l'argument économique a longtemps été une justification à la non-intervention étatique en matière de charité et de services sociaux. Les travaux des historiens et historiennes qui ont étudié les rapports entre l'Église et l'État permettent de comprendre les enjeux qu'ont dû affronter les religieuses dans l'économie capitaliste et l'ordre politique libéral du XIX^{e} siècle.

La majorité des auteurs s'entend pour dire qu'au XIX^{e} siècle, on considérait que la prise en charge des démunis relevait de la charité privée, et donc que l'État ne devait pas s'ingérer dans ce domaine. Il faut dire également que lors de la transition au capitalisme libéral, l'État

[39] Huguette Lapointe-Roy, *Charité bien ordonnée : le premier réseau de lutte contre la pauvreté à Montréal au 19^{e} siècle.,* Montréal, Boréal, 1997, pp. 172-173.

bas-canadien, puis québécois à partir de 1867, ne détient ni les moyens économiques ni les ressources humaines pour prendre en charge ces services.

Selon Jean-Marie Fecteau, on assiste, à l'époque, au développement d'un argumentaire selon lequel « seule la charité privée, comme émanation de la société civile, est capable de prendre véritablement en charge[40] » les problèmes sociaux. Cet argumentaire sur la place des organisations religieuses dans la société civile s'accompagne évidemment d'une justification économique : la force de travail bénévole que représentent les religieuses permet de minimiser les coûts de la prise en charge des nécessiteux. « La raison économique s'ajoute donc aux avantages humanitaires de l'abnégation et du désintéressement. Très bientôt, cet argument servira à dissuader les autorités publiques d'intervenir dans ce champ.[41] »

Chantale Quesney ajoute que, depuis 1852, « date à laquelle le droit public canadien institue la séparation formelle et juridique de l'Église et de l'État[42] », l'Église doit faire la preuve de son utilité. Ce que lui concède facilement l'État qui « reconnaît en partie les limites imposées par sa propre logique d'économie libérale.[43] » Dans le même ordre d'idée, Marie-Paule Malouin affirme que « le bénévolat des religieux permet […] à la société et au gouvernement québécois d'épargner des sommes importantes et ceci semble davantage préoccuper les élus que le secours ou l'instruction des enfants 'abandonnés'.[44] »

---

[40] Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre, crime et pauvreté au XIXe siècle québécois*, Montréal, VLB, 2004, p. 283.

[41] *Ibid.*, p. 303.

[42] Chantale Quesney, *De la charité au bonheur familial, une histoire de la société d'adoption et de protection de l'enfance à Montréal, 1937-1972*, Thèse de doctorat (histoire), Montréal, UQAM, 2010, p. 44.

[43] *Ibid.*, p. 44.

[44] Marie-Paule Malouin, *L'univers des enfants en difficulté au Québec entre 1940 et 1960*, Saint-Laurent, Bellarmin, 1996, p. 187.

L'Église devient, comme le dit Chantal Collard, une puissance politique incontournable qui possède « des ressources humaines et financières autrement plus grandes que celles de l'État provincial : au tournant du siècle on compterait 10 000 religieux comparés à 200 fonctionnaires.[45] » Et l'Église est consciente de son pouvoir : si elle refuse l'intervention de l'État, c'est parce que la misère est une affaire de charité et que chaque loi diminue les « fonctions de la cellule familiale[46] », ce qui l'affaiblit elle-même.

Toutefois, la question de l'interventionnisme de l'État se pose avec de plus en plus d'insistance au début du XX^{e} siècle. Selon Lucia Ferretti, « l'essoufflement du système, dès les années 1920, force les remises en questions.[47] » Bernard Vigod ajoute, de son côté, que ces pressions économiques exercées sur les institutions charitables ont causé des divisions au sein même de l'Église. Les religieuses et religieux, travaillant sur le terrain, voyaient généralement la nécessité de l'intervention gouvernementale, mais les autorités ecclésiastiques, qui n'avaient pas le même contact avec les familles nécessiteuses, refusaient toujours que les œuvres dépendent financièrement de l'État[48].

En effet, les autorités religieuses craignaient de perdre leur pouvoir si leurs communautés devaient se rapporter à l'État pour obtenir du financement[49]. C'est pourquoi elles se sont

[45] Chantal Collard, « Enfants de Dieu, enfants du péché : anthropologie des crèches québécoises de 1900 à 1960 *», Anthropologie et Sociétés*, vol. 12, no 2, 1988, p. 99.

[46] *Ibid.*, p. 99.

[47] Lucia Ferretti, « Les agences sociales à Montréal, 1932-1971 », *Études d'histoire religieuse,* vol. 66, 2000, p. 73. Pour plus d'informations à ce sujet, voir Lucia Ferretti, *Entre voisins. La société paroissiale en milieu urbain, Saint-Pierre-Apôtre de Montréal, 1848-1930,* Montréal, Boréal, 1992, pp. 179-188.

[48] Bernard Vigod, *Taschereau,* Sillery, Septentrion, 1996, 392 p.

[49] Antonin Dupont reprend sensiblement les mêmes arguments. Antonin Dupont, « Louis-Alexandre Taschereau et la législation sociale au Québec, 1920-1936 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 26, no 3, 1972, pp. 397-426.

d'abord opposées à la Loi sur l'Assistance publique, et donc à la naissance du Service de l'assistance publique, qui prendra tout de même effet en 1921. Taschereau n'était pourtant pas un anticlérical, il « croyait lui-même sincèrement aux vertus de la bienfaisance privée et à la préservation de l'intérêt social de l'Église.[50] » Pour Ferretti, la Loi de l'Assistance publique n'est en fait qu'une « mesure supplétive de l'insuffisance de la philanthropie privée dans les milieux catholiques.[51] »

Selon Martin Petitclerc, la polémique perdure jusqu'en 1925 lorsque le gouvernement adopte un amendement à l'article 5 « qui stipule que le Service d'assistance publique ne peut rien faire qui ne soit préjudiciable 'aux droits de l'évêque sur les communautés, ni à leurs intérêts religieux, moraux et disciplinaires'.[52] » Un processus similaire s'est produit avec la Loi concernant l'Adoption (1924) qui a permis le développement de services complémentaires aux institutions religieuses œuvrant auprès des démunis et des enfants dans le besoin.

L'assistance publique permet, certes, le développement du réseau charitable institutionnel. Toutefois les crèches et orphelinats demeurent sous-financés. Cela s'explique par le fait que, selon Quesney et Malouin, les sœurs travaillant dans ces institutions assurent une tâche naturellement associée aux femmes et donc « sans valeur monétaire ». Ces institutions ne disposent donc pas des ressources nécessaires pour mener à bien leur mission. Les demandes auprès du gouvernement se font d'ailleurs pressantes et les conditions de vie

[50] Bernard Vigod, *op. cit.*, p. 120.

[51] Lucia Ferretti, « Les agences sociales à Montréal, 1932-1971 », *Études d'histoire religieuse,* vol. 66, 2000, p. 73.

[52] Martin Petitclerc, « « À propos de « ceux qui sont en dehors de la société ». L'indigent et l'assistance publique au Québec dans la première moitié du XX^{e} siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 65, no 2-3, 2011-2012, p. 240.

dans ces institutions sont vertement critiquées[53]. D'ailleurs, deux commissions constatent ce problème, et ce, à dix ans d'intervalle, soit la Commission Montpetit (1931-1932)[54] et la Commission Lessard (1941)[55].

Selon Ferretti, durant ces années, on assiste également à la naissance d'un mouvement réformateur au sein même de l'Église. À son avis, ce mouvement prépare en quelque sorte l'État providence des années 1960 qui remplacera l'Église dans la prise en charge des services sociaux, notamment par le changement de paradigme du « devoir de charité » à celui du « droit à l'assistance »[56]. Toutefois, malgré toutes les recommandations des commissions d'enquête et ces évolutions idéologiques, le retour au pouvoir de Maurice Duplessis et du parti de l'Union nationale, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, retarde l'implantation de réformes. Renée Joyal et Carole Châtillon abondent dans le même sens. Selon elles, le projet de loi de 1944 (Loi de la protection de l'enfance) qui suivait les recommandations des commissions, préfigurait la loi de 1977. Duplessis, dont le principal conseiller en la matière était l'abbé Bourgeois, considérait ce projet de 1944 comme : « néfaste, injuste, perfide, athée, indigne de la Législature.[57] »

Tout de même, on assiste à des modifications au sein du système d'assistance publique dans les années d'après-guerre, notamment en ce qui a trait aux institutions pour enfants. Les programmes mis en place par le gouvernement fédéral ont joué un rôle prédominant dans

[53] Chantale Quesney, *op. cit*., p. 74.
Marie-Paule Malouin, *op. cit*., p. 129.
[54] Martin Petitclerc, *op. cit*., p. 248.

[55] *Ibid.*, p. 256.

[56] À ce sujet, voir Lucia Ferretti, « Charles-Édouard Bourgeois, prêtre trifluvien, et les origines diocésaines de l'État-providence au Québec 1930-1960 », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, no1, 2001, pp. 169-182.

[57] Renée Joyal et Carole Châtillon, « La loi québécoise de protection de l'enfance de 1944 : genèse et avortement d'une réforme », *Histoire sociale*, vol. 27, no 53, 1994, p. 59.

l'établissement des nouvelles façons de faire en regard des enfants. Dominique Marshall affirme que les allocations familiales développées par le fédéral ont provoqué le développement des agences de placement au Québec, puisque les allocations ne pouvaient être attribuées aux établissements de bienfaisance. Pour que les enfants puissent bénéficier de cet argent, les institutions devaient donc placer ces derniers « sous le contrôle d'une agence qui emploierait un travailleur social.[58] » Ainsi, l'Église et les travailleurs sociaux ont donc, à partir de ce moment, travaillé de concert et développé, entre 1950 et 1951, pas moins de douze agences de placement diocésaines[59]. S'amorce alors un mouvement de fermeture des crèches. Ce mouvement est favorisé par les travailleurs sociaux du ministère du Bien-être social et de la Jeunesse du Québec, réformé en 1956 pour rendre compte de cette évolution dans la prise en charge de l'enfance en difficultés[60]. Ces transformations importantes s'inscrivent par ailleurs dans le courant international pour le soin des enfants qui préconise le placement en familles d'accueil plutôt qu'en institutions.

Toutefois, le conservatisme social et fiscal de Duplessis et les énormes besoins financiers de l'Église catholique ont, entre autres facteurs, provoqué des événements fort regrettables pour de nombreux enfants qui n'ont pu être ni adoptés ni placés dans d'autres institutions adéquates. En effet, le gouvernement, l'Église catholique et les médecins ont favorisé l'internement illégal de ces enfants dans des institutions psychiatriques, par le biais de faux diagnostics de maladie mentale, afin d'obtenir des allocations du fédéral. Pour le gouvernement duplessiste qui se drapait dans un discours défensif sur l'autonomie provinciale, cette procédure avait évidemment l'avantage de réduire les investissements

[58] Dominique Marshall, *Aux origines sociales de l'État-providence,* Montréal, Les presses de l'université de Montréal, 1998, p. 58.

[59] Marshall affirme que si l'Église s'est lancée dans cette aventure, c'est en partie à cause des nouvelles difficultés rencontrées dans les levées de fonds. Elle attribue ces difficultés au fait que les donateurs doivent désormais payer des impôts et taxes sur leurs revenus. Dominique Marshall, *Aux origines sociales de l'État-providence,* Montréal, Les presses de l'université de Montréal, 1998, p. 114.

[60] *Ibid*., p. 286.

provinciaux en services sociaux. Cette tragédie, nommée plus tard les Orphelins de Duplessis, a été expliquée en ces termes par Quesney :

> […] le gouvernement unioniste, avec le consentement des autorités ecclésiastiques, autorise l'admission de certains enfants sans famille, pourtant normaux ou légèrement déficients, à titre de « débiles mentaux », dans les hôpitaux psychiatriques afin de toucher le supplément prestataire alloué au domaine hospitalier. Les différents problèmes d'attitude que présentent les enfants institutionnalisés, et vivement dénoncés par l'abbé Lacombe, deviennent alors prétexte à l'émission de « diagnostiques plus que douteux » justifiant l'internement de plusieurs d'entre eux.[61]

Même si on peut présumer que certaines religieuses s'opposaient à ces décisions, face à cette alliance des pouvoirs, elles n'avaient d'autre choix que d'abdiquer. Selon Malouin, ce n'est pas devant les pressions gouvernementales qu'elles se sont soumises, mais devant les volontés épiscopales[62].

Ces études permettent donc de bien saisir comment les puissances politiques que sont l'État et l'Église se sont affrontées et se sont alliées. Ces jeux de pouvoir entre les deux institutions ont eu des répercussions concrètes sur les œuvres des communautés religieuses qui, bien que sur le terrain et ayant leurs propres idées sur les moyens à prendre pour mieux servir les intérêts de leurs protégé(e)s, n'ont jamais été consultées.

---

[61] Chantale Quesney, *De la charité au bonheur familial, une histoire de la société d'adoption et de protection de l'enfance à Montréal, 1937-1972*, Thèse de doctorat (histoire), Montréal, UQAM, 2010, p. 218.

[62] Marie-Paule Malouin, *L'univers des enfants en difficulté au Québec entre 1940 et 1960*, Saint-Laurent, Bellarmin, 1996, p. 363.

1.4 Les sources

Bien que l'historiographie soit d'un grand secours pour comprendre le contexte dans lequel les religieuses du Sault ont évolué, les sources archivistiques sont les seules à nous offrir des informations sur les œuvres précises de la maison Saint-Janvier. En effet, l'historiographie ne parle du Sault-au-Récollet qu'à de très rares moments et de façon toujours succincte. Pour la réalisation de ce rapport, diverses sources ont donc dû être ajoutées à cette historiographie afin de démontrer que l'histoire de la maison Saint-Janvier était une stratégie de recherche intéressante pour analyser les rapports entre les communautés religieuses féminines, la hiérarchie catholique et l'État.

Une partie des archives a été consultée lors du stage. Il s'agit premièrement des archives des Sœurs de Miséricorde qui, bien qu'ayant été élaguées, ont fourni un nombre important d'informations. Selon l'archiviste, ce qui a été retiré du fonds relevait de la vie privée des religieuses et comportait également de la correspondance. L'un des buts de cet élagage aurait été la protection de l'identité de certaines personnes. Soulignons que peu de correspondances et de documents concernant les derniers mois de l'œuvre étaient accessibles. Au final, les bilans financiers (1903-1954), les registres de sœurs (1903-1955), les listes des pensionnaires adultes (prêtres et dames entre 1916 et 1946), un peu de correspondance (1903-1966), des notes (1902-1955) et des statistiques (1910-1954) ont pu être consultés. Nous n'avons malheureusement pas eu accès aux annales pour des raisons de protection d'identités. Toutefois, une copie du premier mois de la fondation de la mission avait été laissée dans l'une des boîtes. Ces quelques pages ont permis de bien comprendre l'état d'esprit qui régnait dans la maison lors de l'arrivée de la communauté en 1903. L'annaliste désirait que ces premiers jours soient bien documentés, ce qu'elle fait sur le ton de la correspondance privée. Ce document est une source précieuse et vivante d'un événement important qui a profondément marqué les sœurs.

Les archives de la Chancellerie ont également été consultées durant le stage. Plus précisément, il s'agit de dossiers thématiques portant sur les Sœurs de Miséricorde, sur les Sœurs de la Providence et sur la paroisse de la Bien-Heureuse-Vierge-Marie. Contrairement aux archives des Sœurs de Miséricorde portant sur la maison Saint-Janvier, celles de la Chancellerie ont fait l'objet d'un traitement archivistique précis qui facilite grandement la consultation. Toutefois, le croisement des correspondances entre les deux centres d'archives ne permet pas toujours de recréer entièrement les échanges. D'ailleurs, la limite temporelle imposée par ce centre d'archives a restreint les recherches portant sur le XX^{e} siècle, puisque l'accès aux documents postérieurs à 1925 nous a été refusé. Ces fonds ne nous ont donc pas renseignée sur les derniers moments de la Crèche Saint-Paul. Il demeure donc une part de mystère autour de l'histoire de l'œuvre des Sœurs de Miséricorde au Sault-au-Récollet.

Les archives privées des Sœurs de la Providence, consultées après le stage, ont également été d'un grand secours. Toutefois, le fonds concernant la maison Saint-Janvier est mince. Il contient des chroniques (1882-1903), parfois éloquentes, des bilans annuels détaillés (1879-1903), des registres des visites officielles (1877-1901) et de la correspondance (1903). Notons toutefois que le manque d'assiduité dans la rédaction des Chroniques laisse de grands moments sans aucune information. De même, les correspondances ne permettent pas toujours de savoir quelles réponses ont été reçues. Comme pour les Sœurs de Miséricorde, le croisement avec les documents de la Chancellerie ne permettait pas automatiquement de combler les vides. Le transfert d'occupation entre les Sœurs de la Providence et les Sœurs de Miséricorde conserve donc, comme la fermeture de la crèche, quelques zones d'ombre.

Finalement, peu importe le centre d'archives, la vigilance est de mise lors de l'utilisation de ce type de documents, plus particulièrement ceux n'étant pas de simples statistiques ou calculs monétaires. En effet, le ton et la terminologie employés dans les correspondances, comme dans la plupart des documents consultés, doivent être analysés à un second degré afin de voir ce qui se cache derrière les éloges obligatoires et les formules de politesse. Malgré les lacunes parfois importantes dans les fonds étudiés, ces archives ont tout de même permis de

lever une bonne part du voile couvrant l'histoire d'une œuvre importante dans le nord de l'île de Montréal. Secteur de la ville qui, rappelons-le, a très peu été étudié par les historiens et historiennes professionnels. Cela dit, au final, ce croisement des sources trouvées dans ces différents centres d'archives a permis de bien cerner les œuvres qui ont évolué au sein de la maison Saint-Janvier et de son annexe et de démontrer les rapports de pouvoir entre les communautés religieuses féminines, la hiérarchie catholique et l'État.

1.5 Conclusion

L'historiographie nous permet, à travers les trois champs d'études abordés, de mieux saisir la réalité des religieuses. Qui sont-elles ? Comment évoluent-elles ? Quel pouvoir ont-elles ? On a vu que selon les historiennes qui étudient l'histoire des femmes, la vie religieuse pouvait signifier une option intéressante dans un monde marqué par les rapports de sexe. Cependant, malgré le peu de latitude qu'elles y gagnaient, elles ne détenaient pas pour autant de réel pouvoir, soumises qu'elles étaient aux diverses règles établies par la hiérarchie catholique.

Pour leur part, les historiens et historiennes de l'histoire de la religion qui ont abordé la mise en place de l'Église comme acteur social majeur aux XIX^{e} et XX^{e} siècles nous montrent à quel point le travail des femmes a été un enjeu important dans cette entreprise menée par Bourget. Ils nous permettent également de comprendre comment l'Église a dépossédé les laïques de leurs œuvres et comment elle a, par la suite, divisé les rôles pour s'assurer d'obtenir l'argent et la force de travail nécessaires.

Finalement, l'historiographie des relations politiques entre la hiérarchie catholique et l'État permet de montrer le contexte d'évolution des institutions catholiques pour l'enfance,

et l'ambiguïté du rôle des femmes dans celles-ci. Au final, l'Église perdra son hégémonie sur les services sociaux à l'enfance dans le contexte de la montée d'un mouvement pour la protection des familles et l'impact structurant de nouvelles politiques sociales, comme les allocations familiales et la loi sur la fréquentation scolaire obligatoire. Progressivement, selon Marie-Paule Malouin, pour les religieuses, c'est « le retour à la case « départ » car elles n'ont pas comme les frères, le sexe qui convient pour occuper, redevenues laïques, un emploi prestigieux et de commande.[63] » En ce sens, Amélie Bourbeau a raison de souligner que la « professionnalisation » du travail social était étroitement associée à une transformation des rapports entre les sexes au sein des services sociaux[64].

Au chapitre des sources, ces dernières permettent d'établir comment tous ces enjeux présentés à travers l'historiographie se sont concrétisés pour les religieuses ayant œuvré au sein de la maison Saint-Janvier. Malgré les silences concernant certains événements et les distorsions possibles à cause de leur ton, les archives consultées sont importantes pour comprendre le quotidien de ces femmes, leurs relations avec la hiérarchie catholique et l'État. L'accès à ces sources a représenté, à quelques moments, notamment chez les Sœurs de Miséricorde, une chance inespérée.

[63] Marie-Paule Malouin, *op. cit.*, p. 447.

[64] Amélie Bourbeau, « Autorité, genre et expertise : le cas de l'assistance catholique à Montréal », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, no 2-3, 2009-2010, pp. 331-360.

CHAPITRE II

LA MAISON SAINT-JANVIER – UN CHANGEMENT DE GARDE

La maison Saint-Janvier du Sault-au-Récollet a été le théâtre d'un événement peu commun dans l'histoire religieuse à Montréal. En effet, elle a abrité successivement deux communautés ayant des apostolats bien différents. Ces deux communautés, fondées dans des circonstances similaires, sont les suivantes : les Sœurs de la Providence qui s'y installent en 1877, à la demande de Bourget, pour prendre soin de prêtres retraités; puis, en 1903, les Sœurs de Miséricorde qui y ouvriront une annexe de la crèche de la Maternité catholique de Montréal. Comme nous le verrons, les circonstances de ce changement de garde illustrent bien le pouvoir que possède la hiérarchie catholique sur les religieuses qui œuvrent en son nom, pouvoir acquis par Bourget et maintenu par ses successeurs.

Dans un premier temps, nous présenterons les fondatrices de ces communautés ainsi que leur apostolat respectif. L'étude des fondatrices nous permettra également de saisir comment l'Église, sous Bourget, a mis la main sur les œuvres laïques pour prendre le contrôle du champ social en soumettant les femmes qui y travaillaient. Dans un deuxième temps, nous analyserons comment et pourquoi les Sœurs de la Providence se sont installées au Sault-au-Récollet ainsi que l'évolution de leur œuvre. Par la suite, nous étudierons dans quelles circonstances les Sœurs de la Providence ont dû quitter la maison Saint-Janvier et comment les Sœurs de Miséricorde y sont arrivées. Cette section nous permettra également de montrer comment ces événements ont été vécus par les deux communautés. Finalement, nous analyserons la nouvelle institution qui émerge suite à l'emménagement des Sœurs de Miséricorde à la maison Saint-Janvier.

2.1 Les fondatrices

Les communautés des Sœurs de la Providence et des Sœurs de Miséricorde ont toutes deux été fondées, au XIX^e^ siècle, afin de prendre soin de certaines catégories de démunis et de déshérités. Les deux communautés se présentent comme ayant pour objectif de prendre en charge ceux, et surtout celles, dont personne ne veut. Les œuvres des Sœurs de la Providence s'adressaient d'abord aux femmes âgées et aux infirmes alors que celles des Sœurs de Miséricorde s'intéressaient principalement aux « filles-mères », possiblement les personnes les plus exclues de la société de l'époque. Au milieu du XIX^e^ siècle, ces deux communautés sont fondées par des veuves qui avaient déjà, en tant que laïques, entrepris leur œuvre depuis quelques années. Toutes deux, Émilie Tavernier Gamelin et Rosalie Cadron Jetté, ont prononcé leurs vœux à la suite des pressions de Monseigneur Bourget.

Au début des années 1840, Mgr Bourget a tout mis en œuvre afin que « l'Asile des Dames de la Providence », une œuvre laïque fondée quinze années auparavant par Émilie Gamelin, devienne une mission relevant de l'Église. Cette organisation charitable, qui possède déjà la personnalité civile (par incorporation)[1], est essentielle pour la mise en place du nouvel ordre qu'Ignace Bourget désire instaurer. Non seulement Émilie Gamelin a une longue expérience, mais elle s'est liée à nombre de gens de l'élite. L'inclusion de cette œuvre au sein de l'Église catholique lui permettrait donc de profiter de cette expérience et de ce réseau[2]. Cette histoire mérite d'être rappelée.

---

[1] Denise Robillard, *Emilie Tavernier Gamelin*, Montréal, Éditions Du Méridien, 1988, pp. 141-144.

[2] Bettina Bradbury, *Wife to Widow, Lives, Laws, and Politics in Nineteenth-Century Montreal*, Vancouver, UBC Press, 2011, p. 305.

C'est lors d'un voyage en France, en 1840, que Monseigneur Bourget convainc les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul de venir s'établir à Montréal pour prendre la direction de l'asile fondé par Gamelin. Ce n'est qu'à son retour de France qu'il informe madame Gamelin et ses compagnes de son projet pour leur œuvre. Il est prévu qu'à l'arrivée de cette communauté, elles délaissent l'administration de leur œuvre pour se consacrer à la cueillette de fonds et à la publicité[3]. En 1842, la communauté française change toutefois d'idée et informe Bourget de sa décision de ne pas s'établir à Montréal. Déçu, Bourget fonde alors la communauté diocésaine des Filles de la Charité, Servantes des pauvres, communément appelées les Sœurs de la Providence, en incitant les femmes de l'asile à joindre la nouvelle communauté religieuse. Ce faisant, comme madame Gamelin semble peu encline à prendre le voile, Bourget s'assure de lui enlever toute autorité au sein de la maison, en somme de l'isoler[4]. Il reconnaîtra lui-même avoir « maltraité » la fondatrice afin de lui faire prendre le voile :

> Lorsque les premières Sœurs prirent le saint habit, elle s'étoit imaginée qu'elle seroit en qualité de fondatrice, la Mère de toutes, sans cesser d'être du monde, auquel alors elle ne songeoit nullement à renoncer. Je me souviens encore aujourd'hui, comme au premier jour, des cruelles angoisses par lesquelles je la fis passer, en prenant à tâche de la rendre étrangère à son œuvre qui l'intéressoit si vivement; et en l'empêchant de faire aucun acte d'autorité.[5]

Finalement, en 1843, Émilie Gamelin fait le sacrifice ultime[6] à ses yeux afin de poursuivre son œuvre. En effet, c'est à la suite d'un voyage aux États-Unis chez les Filles de

---

[3] Tel que vu au chapitre précédent, à cette époque, la vision des organismes de bienfaisance change et relègue les laïques au rôle de collectrices de fonds.

[4] « Une distinction s'établit entre elle, « la séculière », et les « religieuses », dont le style de vie et les pratiques échappent à sa direction. » Denise Robillard, *op. cit.*, p. 161.

[5] *Ibid.*, p. 164. Denise Robillard cite cet extrait, mais elle n'indique pas précisément la source.

[6] Émilie Gamelin doute grandement de ses capacités à vivre la vie de religieuse. Elle éprouve un déchirement au moment de prononcer ses vœux et se refuse à rencontrer une dernière fois ses parentes et amies. De plus, une fois les vœux prononcés, Bourget et son représentant, Prince, ne l'épargneront pas. « In her written self-examinations, she spoke of how hard she found the conduct of her superiors toward her. In her prayers, she worried about going mad or having to leave the community to save herself. At times, she doubted her vocation. » Bettina Bradbury, *op. cit.*, p. 317.

la Charité d'Emmingsburg, où l'avait envoyée Bourget afin qu'elle en ramène les règles de la nouvelle communauté[7], qu'elle accepte de prendre le voile. Cette décision a donc été le fruit de longues réflexions. Bien que pieuse, elle a été contrainte à la vie religieuse afin de pouvoir poursuivre son œuvre. Tous ceux qui l'entouraient ont été surpris tant il leur semblait improbable qu'elle puisse prendre le voile[8].

Des parallèles intéressants peuvent être faits avec la fondation des Sœurs de Miséricorde. La fondatrice, Rosalie Cadron Jetté, a connu dès l'enfance les problèmes des « filles-mères » puisque sa mère était sage-femme[9]. Adulte, elle reçoit chez elle, ou place chez des amies ou des membres de sa famille, des femmes dans le besoin. Quelquefois, ce sont des femmes dans le dénuement, mais souvent, ce sont des « filles tombées » qui cherchent un refuge pour leur grossesse et leur accouchement. Ces jeunes femmes font face au rejet de la société[10], mais également de leur famille pour qui elles incarnent généralement le déshonneur.[11]

[7] *Ibid.*, pp. 310-313.

[8] Émilie Gamelin en parle même au Chanoine Augustin-Magloire Blanchet qui lui répond : « Vous ! vous faire religieuse ! Vous n'êtes pas plus faites pour cela que moi pour être évêque ! » Denise Robillard, *op. cit.*, p. 154.

[9] Hélène Grégoire, *Rosalie Cadron-Jetté, une histoire d'audace et de compassion,* Montréal, Centre Rosalie-Cadron-Jetté, 2007, p. 13.

[10] Cette situation perdure jusque tard dans le XX^{e} siècle. Par exemple, dans les années 1930, la « fille-mère » est décrite ainsi : « faible et ignorante, têtue, vilaine, ou simple d'esprit » et « un objet d'horreur pour tout le monde et surtout pour ses proches ». Marie-Paule Malouin, *L'univers des enfants en difficulté au Québec entre 1940 et 1960*, Saint-Laurent, Bellarmin, 1996, p. 89.

[11] Pour voir l'évolution des mentalités et de la jurisprudence à cet effet, voir Marie-Aimée Cliche, « Les filles-mères devant les tribunaux du Québec, 1850-1969 », *Recherches sociographiques,* vol.32, no 1, 1991, pp. 9-42.

Arrivée à Montréal en 1827[12], Rosalie Cadron Jetté prend pour prêtre confesseur Ignace Bourget qui la soutient dans son implication sociale. Au moment où ce dernier devient évêque de Montréal en 1840, leur relation est déjà étroite, ce qui contraste avec la relation entre ce dernier et Émilie Gamelin. L'impact est donc moins grand pour Rosalie Cadron Jetté puisqu'elle a une grande confiance en Bourget qui est déjà lié à « son œuvre ». De plus, elle ne possède pas une organisation reconnue et structurée comme c'était le cas de Gamelin.

Toutefois, à l'instar de Madame Gamelin, Rosalie Cadron n'a jamais envisagé entrer en communauté et encore moins en fonder une. Elle éprouve donc quelques doutes quant à sa capacité à diriger une communauté[13]. Bourget insiste et la convainc que c'est là, la volonté de Dieu[14]. Malgré l'avis de ses enfants, elle accepte, en 1848, de fonder les Sœurs de Miséricorde dont l'apostolat est tout à fait original dans le contexte montréalais et québécois. Comme le dit Micheline Lachance :

> Sa Maternité, la première à Montréal, a comblé un vide énorme. Elle a pallié à une absence totale de services destinés à une catégorie de femmes particulièrement démunies. En effet, les règlements de l'Hôtel-Dieu de Montréal n'autorisaient pas les femmes enceintes à y accoucher […] les pauvres sans famille ni toit mettaient leurs enfants au monde où elles le pouvaient.[15]

Mais, cette originalité a un prix. Pour soutenir ces femmes et prévenir l'infanticide qui est un grave problème à l'époque, la nouvelle communauté doit affronter l'opprobre de la société. Pour éviter le scandale, Bourget demande même à ce que cette dernière s'installe dans un lieu secret.

---

[12] Gisèle Boucher, s.m., *Sur les pas de Rosalie…Au service de la vie,* Gatineau, Les éditions À3Brins, 2012, p. 39.

[13] Hélène Grégoire, *op. cit.*, pp. 37-38.

[14] *Ibid.*, pp. 37-38.

[15] Micheline Lachance, *Rosalie Jetté et les filles-mères au XIXe siècle*, Montréal, Leméac, 2010, p. 58.

> Les injures pleuvent sur Rosalie et sur son œuvre. Certaines personnes lui prédisent, avec condescendance, que sa fondation est vouée à l'échec; que sa maison sera vandalisée, que les filles qu'elle héberge sont méchantes et pourraient l'attaquer. On lui reproche de 'favoriser le vice', de 'soutenir des créatures avilies et dégradées'. Des proches l'accusent même d'être la honte da la famille.[16]

La fondation de cette communauté permet d'institutionnaliser une œuvre qui évoluait jusque-là dans l'anonymat, par le biais du bouche-à-oreille. Elle donne par le fait même de l'ampleur à cette œuvre qui multiplie les interventions. Toutefois, les débuts sont modestes et l'Église n'apporte pas toujours le soutien nécessaire à la réussite de l'œuvre. Dans le cas de l'Hospice Sainte-Pélagie (la première maternité des Sœurs de Miséricorde), Bourget le reconnaît lui-même :

> Je lui envoyais toutes les filles qui se présentaient. Je n'en refusais aucune. Je ne lui donnais rien et elle pourvoyait à leur entretien, se privait elle-même pour cela. Elle donnait son lit et couchait sur le plancher.[17]

L'Asile de la Providence et l'Hospice Sainte-Pélagie se sont énormément développés dans les décennies suivantes. Avec les autres fondations de Bourget, elles ont permis que Montréal devienne, au XIX^{e} siècle, « le plus grand centre de distribution charitable par les communautés religieuses, au Canada.[18] » Face à l'industrialisation et aux changements qui en ont découlé, les œuvres se sont donc développées afin de répondre aux nouveaux besoins.

---

[16] Hélène Grégoire, *op. cit.*, p. 42.

[17] Micheline Lachance, *op. cit.*, p. 47.

[18] Micheline D'Allaire, « L'originalité de l'œuvre sociale des Congrégations Religieuses de Montréal aux XIX^{e} et XX^{e} siècles », *Études d'histoire religieuse,* vol. 59, 1993, p. 38.

Les deux fondatrices sont décédées[19] au moment où leurs communautés s'installent au Sault-au-Récollet. Les femmes qui ont suivi et répondu à l'appel de ces œuvres l'ont fait, contrairement aux fondatrices, en choisissant la vie religieuse. Pour certaines, cette entrée en communauté découlait de leur foi, pour d'autres, c'était là le choix qui leur était offert afin de s'impliquer socialement et, peut-être, « d'échapper » au mariage. Ainsi, les communautés se sont développées et ont accueilli bon nombre de postulantes désirant devenir « employées du Christ »[20]. À la différence des fondatrices, ces femmes voient Bourget comme étant le protecteur de leurs œuvres et leur fondateur. Cela est particulièrement évident lors de l'arrivée des Sœurs de la Providence au Sault-au-Récollet.

2.2 Les Sœurs de la Providence au Sault-au-Récollet

En 1853, Jacques Janvier Vinet, alors curé du Sault-au-Récollet fait bénir sa nouvelle construction de trois étages. Bien que son presbytère soit toujours en bon état, il déménage dans sa nouvelle résidence dont l'opulence attise les critiques de ses paroissiens[21]. La maison est si imposante que les gens l'appellent le Château Vinet[22]. Située tout à côté de l'église, près de la rivière, le site est enchanteur. Vinet est un curé particulièrement actif, il attire d'ailleurs diverses communautés religieuses dans sa paroisse, notamment en utilisant l'argument de la quiétude des lieux. Puis, en 1876, il offre sa luxueuse demeure, « construite à ses dépens[23] », à Bourget, fraîchement retraité[24], pour « son repos et celui des prêtres

[19] Émilie Tavernier Gamelin est décédée en 1851 et Rosalie Cadron Jetté, en 1854.

[20] Denise Veillette, « Compte-rendu, Anita Caron : Femmes et pouvoir dans l'Église », *Recherches féministes*, vol. 5, no1, 1992, p. 201.

[21] René Desrochers, *Le Sault-au-Récollet, Paroisse La Visitation, 1736-1936*, Montréal, imprimé au Devoir, 1936, p. 95.

[22] Une photo est disponible à l'appendice A.

[23] Charles-P. Beaubien, *Le Sault-au-Récollet, ses rapports avec les premiers temps de la colonie*, Montréal, C. O. Beauchemin & Fils, Libraire-Imprimeurs, 1898, p. 440.

infirmes.[25] » Bourget et d'autres membres du clergé se mettent alors à la recherche d'une communauté religieuse féminine pour prendre soin des lieux et des prêtres qui y logeront.

Une première offre est faite aux Sœurs de la Providence par l'Évêché en février 1877[26]. Offre qu'elles refusent, faute de moyens[27]. Quelques mois plus tard, Bourget propose que les Sœurs de la Providence jouissent de tout l'établissement avec permission de recevoir des pensionnaires[28]. Elles pourront également récolter les fruits de la culture du terrain[29]. Ce faisant, elles auront les moyens d'entretenir la maison tout en prenant soin des prêtres infirmes ou malades, Bourget inclus. C'est ainsi que les Sœurs de la Providence s'installent au Sault-au-Récollet à l'été de 1877 et y resteront jusqu'en 1903.

Les états financiers permettent déjà de se faire une idée de l'œuvre. Les montants obtenus des prêtres pensionnaires sont, selon ces documents, la principale source de revenu des religieuses (voir tableau 2.1). Comme toutes les communautés, les sœurs trouvent diverses

---

[24] Il est remplacé par Fabre qui le sera par Bruchési, en 1897. Diocèse de Montréal, *Nos évêques, église catholique de Montréal*, [s.d.], www.diocesemontreal.org/leglise-a-montreal/notre-histoire/nos-eveques.html, consulté le 22 novembre 2013.

[25] Frédéric Langevin, s.j., *Mgr Ignace Bourget, deuxième évêque de Montréal*, Montréal, imprimerie du messager, 2e édition, 1932, p. 267.

[26] *Sr Caron à Chanoine Dufresne. Gratitude pour le don de MM. de l'Évêché. Faute de ressources, elle ne peut accepter maison au Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 11 février 1877. Archives de la Chancellerie, fonds 525.106, 792.

[27] À ce moment, les Sœurs de la Providence ont de multiples œuvres dont une maison de ce type qu'elles gèrent depuis le 19 juin 1845. Denise Robillard, *Emilie Tavernier Gamelin*, Montréal, Éditions Du Méridien, 1988, p. 216.

[28] *Bourget à Plamondon, Propositions au sujet de la Résidence St-Janvier*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 22 aout. Archives de la Chancellerie, fonds 525.106, 799.

[29] On ne sait pas quelles dimensions pouvait avoir le potager, ni quels arbres fruitiers y étaient plantés. D'autres recherches seraient nécessaires afin d'approfondir ce sujet. Toutefois, la maison se trouvant sur le terrain de l'Église, on sait que le terrain attribué à cette œuvre allait du chemin du roi à la rivière des Prairies et devait être limité par l'Église et la rue du Fort-Lorette.

façons de boucler le budget. Les revenus reliés à la terre ne sont pas constants, mais permettent tout de même des gains intéressants pour l'œuvre (des revenus de 100 à 200 dollars durant les bonnes années[30]) en plus de diminuer leurs dépenses en nourriture. À ces revenus, les sœurs ajoutent des petits gains provenant de travaux divers, d'autres sommes provenant de quêtes, d'aumônes et de legs. Bien qu'elles doivent composer avec des revenus modestes, elles arrivent à maintenir l'œuvre à flot. Les rapports annuels font parfois état de neuf dollars en caisse au moment où débute la nouvelle année.

Tableau 2.1 Recettes et dépenses de l'œuvre des Sœurs de la Providence[31]

Recettes	**1879**	**1889**	**1899**
Pensions	622,50	1 559,50	1 227,50
Aumônes et collectes	213,10	184,00	7,00
Jardin	-	200,00	138,92
Autres	30,00	15,00	45,57
Total	**865,60**	**1 958,50**	**1 418,99**
Dépenses			
Nourriture	389,25	679,65	718,04
Gages aux serviteurs	99,35	244,47	171,27
Chauffage et éclairage	118,65	186,74	189,40
Rénovations	22,00	266,86	54,85
Total	**865,60**	**1 898,28**	**1 541,46**

[30] *Personnel et œuvres de l'asile de la Providence Résidence Saint-Janvier Sault au Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1879-1903. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.3.

[31] *Personnel et œuvres de la Providence Résidence Saint-Janvier Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1879; 1889; 1899. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.3.

Étant donné son rôle dans la fondation de la communauté et de l'œuvre, le décès de Bourget, en 1885, place les Sœurs dans l'incertitude quant à l'avenir de leur mission au Sault-au-Récollet. Elles écrivent dans leurs chroniques :

> […] nous songeons à prendre d'autres moyens de réduire nos dépenses. De suite, une de nos servantes est congédiée, les gages de l'homme baissés, et une de nous est désignée pour retourner à la maison mère. […] Notre isolement devenait de plus en plus complet. Nous ne restions plus que deux sœurs, deux vieux prêtres bien seuls et silencieux, une petite fille de quatorze ans et une autre fille. La Résidence St Janvier jadis si vivante et animée par la grande affluence de visiteurs attirés auprès du Vénérable Archevêque, surnommé « L'Athanase du Canada » est maintenant un lieu désert où règne continuellement son silence monastique. Nous n'avons réellement rien à envier aux anciens solitaires de la Thélaïde sinon leur esprit de pénitence et d'union à Jésus.[32]

Aux prêtres infirmes (terme employé par les religieuses pour parler des prêtres retraités, âgés et parfois malades), s'ajoutent parfois des hommes du clergé en pleine santé, mais en transition. Par exemple, en 1892, elles hébergent un prêtre du Nouveau-Brunswick qui souhaite apprendre le français[33]. S'ajoutent également toutes sortes d'autres pensionnaires participant à leur façon au maintien de la maison. En effet, on voit à quelques reprises des jeunes filles placées sous les soins des Sœurs de la Providence, pendant quelques mois, pour les éloigner de la ville et du vice. Ces filles, parfois référées par d'autres communautés religieuses, offrent leur soutien aux sœurs par des travaux domestiques. Toutefois, elles sont à l'occasion cause de soucis puisque leur présence n'est pas le fruit de leur désir[34]. Il arrive également que les Sœurs accueillent des jeunes issus de la paroisse du Sault. Ces derniers sont généralement placés sous leurs soins par les familles elles-mêmes à cause de problèmes économiques temporaires dus à la maladie ou à la mort du père.

---

[32] *Chroniques*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 7 mai 1886. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.

[33] *Chroniques*, Sault-au-Récollet, [s.n.], mars 1892. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.37.

[34] *Suite des chroniques de la Résidence Saint-Janvier Sault-au-Récollet depuis le 29 juillet 1884 au 2 mai 1903*, Sault-au-Récollet, [s.n.], juin 1889. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.37.

À l'occasion, les religieuses embauchent et logent des paroissiens qui sont dans le besoin. À titre d'exemple, elles embauchent un couple ayant dû se départir de leur maison pendant quelques années[35]. Généralement, les femmes qui sont admises dans la maison sont des employées ou des religieuses. Une seule fois a été rapportée où les Sœurs ont accueilli des femmes en pension. En effet, en 1898, deux dames, dont une souffrait « d'insomnie et d'excitation nerveuse[36] », viennent s'installer dans la maison Saint-Janvier. La supérieure de l'œuvre n'a pas hésité à les accueillir, probablement parce qu'elles étaient des bienfaitrices qui avaient été particulièrement généreuses envers la communauté[37]. Toutefois, elle n'a pas cru bon de demander la permission à la Supérieure générale et les prêtres pensionnaires ont été choqués de cette présence féminine. Un mois plus tard, les dames devaient aller chercher secours ailleurs[38].

En plus d'héberger des pensionnaires, l'œuvre poursuit d'autres objectifs. En effet, parmi les tâches recensées dans les rapports annuels, on y présente les visites à domicile pour maladie ou pauvreté, les veilles à l'hôpital, les familles soutenues dans des moments éprouvants, le soutien en cas de décès et les repas offerts. Cette source permet d'établir qu'annuellement, la communauté effectue en moyenne 260 visites à domicile et sert près de 350 repas. En 25 ans, cela représente 6 513 visites aux pauvres et aux malades et 8 596

[35] *Chroniques, résidence Saint Janvier Sault au Récollet de 1882-1903 et 1887-1903*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 12 novembre 1888. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.

[36] *Chroniques*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 27 avril 1898. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.37.

[37] Au cours des dernières années, l'une d'elles, Mme Belle leur a offert de nombreux meubles et montants en argent. *Chroniques*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1895; 1897; 1898. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.37.

[38] *Chroniques résidence Saint Janvier Sault au Récollet de 1882-1903 et 1887-1903*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 27 avril 1898. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.

repas[39]. Parfois, comme en mai 1889, il arrive qu'une sœur doive s'absenter durant quelques jours afin d'assister un malade[40].

Dans la dernière année, soit de juillet 1902 à mai 1903, les Sœurs de la Providence de la maison Saint-Janvier ont pris soin de 9 prêtres en pension, de 20 malades à domicile, ont effectué 140 visites, assuré 2 veilles à l'hôpital, pris en charge 4 décès, servi 351 repas et assisté 5 familles dans le besoin[41]. Il est difficile de savoir à quel point cette mission était importante, notamment par le manque de comparaisons possibles. Toutefois, on peut supposer qu'elle répondait à des besoins réels au sein de cette petite population. Quoi qu'il en soit, les Sœurs ont été contraintes de quitter le Sault-au-Récollet. Cet abandon de la mission, ainsi que de la maison Saint-Janvier, mérite quelques explications.

2.3 Fin de la mission des Sœurs de la Providence au Sault-au-Récollet – causes, déceptions et réactions

Bien que l'œuvre réponde à de nombreux besoins sociaux à l'échelle locale et que les prêtres continuent d'y séjourner, les Sœurs éprouvent quelques difficultés à la maintenir à flot. En 1903, la mission est déficitaire de 621,74 $. C'est le plus gros déficit depuis leur arrivée. La maison Saint-Janvier requiert, de nouveau, de nombreux travaux. Bien que certains prêtres aient, au cours des années, participé à l'entretien des lieux en fournissant l'argent nécessaire à certains travaux, la maison nécessite des rénovations importantes. Mais

[39] *Personnel et œuvres de la Providence Résidence Saint-Janvier Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1879-1903. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.3.

[40] À ce moment, il s'agit d'une servante catholique souffrante et travaillant au service d'une famille protestante. *Chroniques*, Sault-au-Récollet, [s.n.], mai 1889. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.37.

[41] Ces statistiques en comparaison avec des œuvres des quartiers sud de l'île peuvent paraître modestes. Toutefois, il est à noter qu'à ce moment, la population du Sault-au-Récollet comprend 1 576 habitants. Louis de Kinder, *La petite histoire du Sault*, Montréal, Louis de Kinder, 1998, p. 123.

la communauté n'a pas les ressources financières pour les réaliser. Autre sujet d'inquiétude, la propriété n'est pas la leur. En effet, ces nombreux investissements seraient apportés à une propriété qui appartient toujours à l'archevêché et dont le terrain appartient, quant à lui, à la paroisse. La communauté demande donc à l'archevêché de régler cette situation en lui donnant soit la maison, soit quelques garanties.

Toutefois, l'archevêque refuse de leur accorder l'aide demandée. Dans ces conditions, les Sœurs de la Providence envisagent de modifier la vocation première de la maison (accueillir les prêtres âgés et infirmes). Durant cette même période, les Sœurs de Miséricorde sont à la recherche d'un nouveau lieu où loger les enfants qui sont bien trop nombreux à la Maternité catholique de Montréal. Mettant fin aux réflexions des Sœurs de la Providence, Bruchési signe un bail de location de cinquante ans avec les Sœurs de Miséricorde pour qu'elles installent une annexe de la crèche de la Maternité catholique de Montréal dans la maison Saint-Janvier[42]. Ce bail équivaut en quelque sorte à la garantie que les Sœurs de la Providence avaient espérée pour elles-mêmes. Non seulement Bruchési offre cette garantie à une autre communauté, mais si les titres le lui avaient permis, il aurait donné la maison aux Sœurs de Miséricorde. Cette décision est donc unilatérale et inattendue. Les Sœurs de la Providence « s'inclin[ent] devant le désir de leur évêque, et le rappel des sœurs fut de suite résolu.[43] » Mais les Sœurs n'en étaient pas à leur dernière surprise en regard des décisions de l'archevêque.

[42] Paul-Henri Barabé, O.M.I., *Un siècle de miséricorde, Sœurs de Miséricorde,* Ottawa, Éditions de l'université Ottawa, 1948, p. 129.

[43] Sœurs M. Cuthbert, *Abandon de la Résidence Saint-Janvier Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1903. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.2(01) – AG-Ae6.7.

En effet, les Sœurs de Miséricorde prennent contact avec elles afin de leur acheter le matériel qu'elles ne souhaiteraient pas déménager[44]. Les Sœurs de la Providence envoient même les listes[45] de leurs biens à l'archevêché, à titre « de renseignement ou de compte-rendu, confiantes toutefois que Sa Grandeur, conformément aux dernières volontés de Mgr Bourget, [leur] laisserait enlever ce qui [leur] avait été léguer (sic) par [leur] Père fondateur, avenant [leur] abandon de l'œuvre des prêtres.[46] » D'ailleurs, croyant être propriétaires de ces biens, les Sœurs de la Providence commencent à déménager en emportant ceux-ci. C'est alors que Bruchési, choqué, intervient. Dans leurs documents, celles-ci écrivent :

> Mais voilà que dans l'intervalle des voix indiscrètes informèrent Mgr Bruchési que les Sœurs de la Providence avaient commencé le déménagement de la Résidence. Mgr Archambault nous transmit immédiatement le mécontentement de Sa Grandeur qui n'entendait pas que nous enlevassions le mobilier de la résidence, mais qu'au contraire nous fissions l'abandon de tout.[47]

Bruchési a une interprétation très différente des dernières volontés de Bourget[48], ce qui le conduit à exiger des Sœurs de la Providence qu'elles laissent sur place les biens de la communauté. Cette interprétation est fondée sur le fait que malgré l'annonce du changement de garde et de vocation des lieux, deux prêtres décident d'y demeurer en pension après le départ des Sœurs de la Providence. Ce faisant, Bruchési peut affirmer que l'œuvre sera

---

[44] Sr St Léonard (s.m.) veut connaître les prix pour deux vaches, le poêle de cuisine et tout autre chose qu'elles désirent vendre. *Correspondance*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 20 avril 1903. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.2 (01-01.7), AG AE6.7.

[45] Une copie d'un extrait de ces listes est disponible à l'appendice B.

[46] Sœurs M. Cuthbert, *Abandon St-Janvier*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1903. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57_2(01)- AG-Ae6_7.

[47] Sœurs M. Cuthbert, *Abandon de la Résidence Saint-Janvier Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1903. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.2(01) – AG-Ae6.7.

[48] Le testament de Mgr Bourget n'a pu être trouvé dans les centres d'archives consultés. Son existence est simplement attestée par les divers documents s'y référant.

poursuivie et que ces dernières doivent donc laisser les lieux dans leur état actuel[49]. Les Sœurs de la Providence se sentent dépossédées et la mère supérieure, lors d'une rencontre avec ce dernier, tente de négocier. Toutefois,

> […] Monseigneur se montra inflexible et ne voulu (sic) rien céder. Attéré par cette attitude de l'archevêque de Montréal, le conseil général dut se soumette et céder forcément à Sa Grandeur des biens de peu de valeur matérielle, mais riches de souvenirs pour [cet] Institut qui y avait, ce nous semble, des droits incontestables.[50]

Le 25 avril 1903, les Sœurs de la Providence se rassemblent en assemblée spéciale du Conseil de la Corporation[51]. Avec tristesse, elles décident d'abandonner leurs biens, dans un geste de « rapprochement » et de « soumission » à l'archevêque. La résolution qui est entérinée ce jour-là stipule :

> De céder à Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Montréal tous les droits de cette communauté sur les meubles de la Résidence Saint-Janvier qui ont été légués aux dites sœurs par Monseigneur Ignace Bourget; ainsi que tous autres meubles, effets et animaux domestiques qu'elles ont acquis pendant leur séjour à la dite Résidence. Elles ne se réservent qu'une statue de Notre-Dame des Sept-Douleurs, un vieux pupitre qui a servi à Monseigneur Bourget, la literie, la lingerie et les chiffonniers de huit sœurs, les livres de la bibliothèque des sœurs, les ustensiles de leur réfectoire et le vieux linge du grenier.[52]

Le 26 avril, elles transmettent ce document, dûment signé, à Bruchési. La note qui l'accompagne se termine ainsi : « Nous avons cru devoir prendre cette décision afin d'éviter

---

[49] Sœurs M. Cuthbert, *Abandon de la Résidence Saint-Janvier Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1903. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.2(01) – AG-Ae6.7.

[50] Sœurs M. Cuthbert, *Abandon de la Résidence Saint-Janvier Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1903. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.2(01) – AG-Ae6.7.

[51] Le Conseil de la Corporation est une instance de la maison-mère de la communauté.

[52] *Actes du Conseil*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 25 avril 1903. Archives des Sœurs de la Providence, M57.2 (01.5-2) – Ag-Ae6.7.

tout ennui dans le règlement de cette affaire et pour témoigner notre reconnaissance à la corporation épiscopale et particulièrement à Votre Grandeur.[53] » Il semble que Bruchési leur ait, par la suite, transmis ses plus « pompeux remerciements », que les sœurs n'auraient accueillis que froidement[54]. Il est difficile de savoir quelles étaient les motivations de Bruchési dans cette affaire, au-delà de sa frustration devant l'initiative des Sœurs. Rappelons que la situation est exceptionnelle : les œuvres naissent et meurent, mais deux communautés utilisant successivement le même bâtiment est un fait plutôt rare. Comme le rappellent Nicole Laurin-Frenette et Nadia Fahmy-Eid, si les religieuses « gèrent » les biens, ces derniers sont néanmoins « des biens d'Église[55] » qui tombent, dans ce cas-ci, sous l'autorité de Bruchési. Cela dit, les sœurs étaient tout de même convaincues que les dernières volontés de Bourget leur donnaient un droit sur leurs biens, ce qui explique la confrontation avec Bruchési. Voyons maintenant pourquoi les Sœurs de Miséricorde ont dû s'installer au Sault et comment elles ont vécu leur arrivée en rapport avec les Sœurs de la Providence.

2.4 Arrivée des Sœurs de Miséricorde

L'arrivée des Sœurs de Miséricorde au Sault-au-Récollet a été bien différente de celle des Sœurs de la Providence. Alors que la Providence y a été invitée afin de créer une œuvre (prendre soin des prêtres), les Sœurs de Miséricorde utilisent la maison Saint-Janvier afin de poursuivre une œuvre existante qui se trouve trop à l'étroit à la Maternité catholique de Montréal.

---

[53] *Sr Marie-Antoinette à Bruchési. Elle transmet résolution du Conseil général au sujet de la Résidence St-Janvier*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 26 avril. Archives de la Chancellerie, fonds 525.106, 1096.

[54] Sœurs M. Cuthbert, *Abandon de la Résidence Saint-Janvier Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1903. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.2(01) – AG-Ae6.7.

[55] Nicole Laurin-Frenette et Nadia Fahmy-Eid, « Femmes et Église au Québec : éléments pour une interprétation socio-historique », In *Femmes et pouvoir dans l'Église*, sous la dir. d'Anita Caron, p. 44, Montréal, VLB, 1991.

En effet, bien que l'apostolat premier de la communauté soit de prendre soin des filles-mères, les Sœurs de Miséricorde ont dû développer un service de crèche à partir de 1889. Cette modification importante à leur œuvre est due au fait que les Sœurs Grises, qui jusque-là accueillaient les enfants illégitimes nés à la Maternité, les informent que, débordées, elles sont dorénavant obligées de les refuser[56].

Soulignons au passage que la mortalité infantile, notamment au sein des « illégitimes », est un problème de taille à cette époque. Les sœurs, accompagnées de médecins, développent une expertise en soins aux nouveaux-nés. Ainsi, alors qu'en 1900, le taux de survie des « illégitimes » est de 23 %, deux ans plus tard, c'est 51 % d'entre eux qui survivent[57]. Cette baisse de la mortalité provoque toutefois une surpopulation dans la crèche de la Maternité catholique[58]. Il devient donc essentiel de trouver un autre bâtiment où abriter le « trop plein » d'enfants. Elles se mettent donc à la recherche d'un lieu, hors de la ville, qui permettrait à ces enfants de vivre dans de meilleures conditions. C'est ainsi que l'archevêché propose aux Sœurs de Miséricorde d'installer une annexe de la crèche dans la maison Saint-Janvier. Ce qu'elles font au printemps de 1903.

---

[56] Mathilde Éon, *Les filles-mères à l'hôpital de la Miséricorde de Montréal, 1889-1921*, Mémoire de maîtrise (histoire), France, Université d'Angers, 2000, p. 33.

[57] *Demande d'Octroi à Hon. S N. Parent, Premier Ministre pour Crèche St Janvier qui devient orphelinat*, Montréal, 30 nov.1902. Archives de la Chancellerie, Sœurs de Miséricorde, fonds 525.109, dossier 8 (1901-1904), 902-6. Nous n'avons pu retracer la réponse du gouvernement à cette demande envoyée par les médecins.

[58] Mathilde Éon, *op. cit.*, p. 71.

La hausse de la population montréalaise ne semble pas être un facteur majeur dans cette situation. Selon Peter Gossage, la hausse des naissances illégitimes serait plutôt attribuable au maintien de l'activité sexuelle avant le mariage dans une société en mouvement (travail salarié, précarité, mobilité géographique). Peter Gossage, « Les enfants abandonnés à Montréal, au 19e siècle : la Crèche d'Youville des Sœurs Grises, 1820-1871 », *Revue d'histoire de l'Amérique française,* vol.40, no 4, 1987, p. 558.

Elles arrivent le premier mai 1903. Toutefois, ce n'est que le lendemain que les Sœurs de la Providence quittent les lieux. À leur arrivée, l'annaliste des Sœurs de Miséricorde écrit à quel point elle trouve les Sœurs de la Providence « déconfiturées[59] ». Les religieuses qui œuvrent au sein des communautés n'ont qu'un pouvoir décisionnel limité sur les ouvertures et les fermetures des œuvres qui relèvent normalement de la maison-mère (dans ce cas précis, la décision est venue de plus haut dans la hiérarchie, soit de l'archevêché). D'ailleurs, ces moments sont toujours empreints d'incertitude puisqu'elles ne détiennent aucun pouvoir sur leurs nouvelles assignations, décidées par le Conseil de la communauté (et ce, généralement sans égard à leurs volontés et désirs, mais selon les besoins de la communauté). À cela s'ajoute, dans le cas précis qui nous occupe, le fait que Monseigneur Bourget a vécu les dernières années de sa vie dans la maison Saint-Janvier. On remarque dans les écrits des Sœurs de la Providence à quel point il leur est difficile de partir :

> L'Abandon de notre chère Résidence qui s'effectua le 2 mai 1903, fut pour nous toutes l'occasion du plus grand sacrifice. Rien ne pouvait nous être plus pénible que de quitter ces lieux où notre Bien aimé Père et Fondateur, Monseigneur Ignace Bourget, avait terminé sa sainte vie. Là, tout était marqué par un souvenir, et jamais ne nous était venu la pensée que nous serions obligées de laisser tant d'objets si chers à nos cœurs.[60]

Le rapport que la communauté entretient avec la mémoire de Bourget est très important. Il demeure à leurs yeux leur bienfaiteur, leur fondateur. Les Sœurs de Miséricorde, qui viennent les remplacer, entretiennent ce même lien, et c'est donc avec un très grand bonheur et beaucoup d'émotion qu'elles s'installent dans ces murs.

Le transfert se déroule dans une ambiance des plus cordiales compte tenu des circonstances et de la surprise des deux groupes qui n'auraient pas dû se croiser. Les Sœurs

[59] *Orphelinat S. Janvier, Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], mai 1903. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J-10, VM-4, 1100.

[60] *Chroniques*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1902-1903. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.

de la Providence ne semblent entretenir aucun ressentiment par rapport à leurs successeures, du moins elles ne le laissent pas transparaître lors de leur rencontre avec ces dernières[61]. En effet, l'annaliste des Sœurs de Miséricorde affirme que les Sœurs de la Providence, toujours présentes à leur arrivée, ont insisté pour qu'elles partagent le repas avec elles, et ce, malgré le fait qu'elles envisageaient d'autres options (elles ont d'ailleurs passé la nuit au presbytère). Les Sœurs de Miséricorde leur sont reconnaissantes, mais semblent tout de même éprouver de l'embarras et une grande empathie pour les Sœurs de la Providence qui doivent quitter les lieux. Elles connaissent probablement elles aussi l'angoisse que peut représenter la fermeture d'une mission et l'incertitude qui en découle. D'ailleurs, l'annaliste écrit le lendemain qu'elles sont d'autant plus surprises et touchées que les Sœurs de la Providence ont également pris le temps de préparer le dîner avant de partir. Elle affirme : « Nous en avons fait la réflexion que peut-être n'en aurions nous pas fait autant.[62] »

Rien dans les documents des Sœurs de Miséricorde ne laisse présager qu'elles étaient au courant des tractations et des histoires qui ont entouré leur arrivée au Sault. Elles semblent d'ailleurs surprises de voir tout ce qui leur est laissé sur place. Dans leurs annales, on peut lire : « Quantité de meubles sont restés, tous les ustensiles de la cuisine, jusqu'à la lavette qui est suspendue près du poêle; nous n'avons qu'à continuer à brasser la marmite qui est toute fumante.[63] »

---

[61] *Orphelinat S. Janvier, Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], mai 1903. Archives des Sœurs de Miséricorde, J-10, VM-4, 1100.

[62] *Orphelinat S. Janvier, Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], mai 1903. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J-10, VM-4, 1100.

[63] *Orphelinat S. Janvier, Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], mai 1903. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J-10, VM-4, 1100.

La rencontre avec le curé de la paroisse, Beaubien, est tout aussi chaleureuse[64]. Il veille également à ce que le passage et la rencontre des deux communautés se passent bien, notamment en hébergeant pour la nuit les Sœurs de Miséricorde. Les liens entre lui et ces dernières sont harmonieux dès le départ. Beaubien, bien qu'il ne semble pas avoir pris part à la décision et qu'il appréciait la présence des Sœurs de la Providence, réagit positivement à ce changement de garde. Le 3 mai 1903, lors de la « grand messe de 9 ½ heures », il présente, avec de bons mots, cette nouvelle communauté pour la paroisse :

> Monseigneur, dit-il, a jugé à propos de remplacer les Sœurs de la Providence par les Sœurs de Miséricorde, - je n'ai rien à dire, c'est mon évêque qui parle, je dois me soumettre, que cela me plaise ou non, c'est la volonté de Dieu. C'est (sic) bonnes sœurs feront tout leur possible pour vous rendre tous les services qu'elles pourront, visiteront vos malades et au besoin enseveliront les morts.[65]

Au fil des jours, les visites du curé sont nombreuses et celui-ci intervient afin de les aider à démarrer leur œuvre. D'ailleurs, sa grande implication auprès d'elles demeure, tant et aussi longtemps qu'il est responsable de la cure du Sault-au-Récollet. La relation d'entraide qui se développe entre les religieuses et Beaubien, bien que paternaliste, est des plus

[64] Comme le disent Laurin-Frenette et Fahmy-Eid : « Il n'est pas rare que les hommes d'Église, par tempérament ou par vocation, soient plus proches des femmes que les hommes laïques (sic) et qu'ils les traitent avec plus de douceur et de compréhension. […] En eux, les femmes trouvent en maintes occasions des confidents et des protecteurs qui les acceptent et les apprécient, les comprennent et les consolent. » Nicole Laurin-Frenette et Nadia Fahmy-Eid, *op. cit.*, p. 60.

[65] *Orphelinat S. Janvier Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], mai 1903. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J-10, V-M-4, 1100.

sympathiques[66]. D'ailleurs, les sœurs n'ont que de bons mots à son égard, ce qui ne sera pas le cas pour certains de ses successeurs[67].

Concernant la population, les sources manquent pour connaître leur réaction face à ce changement important dans leur communauté. Les annales des Sœurs de Miséricorde rapportent quelques entretiens de type contractuel[68] : des villageois qui offrent leur aide comme domestiques, des producteurs locaux qui deviennent des fournisseurs attitrés, des agriculteurs qui viennent labourer la terre, des artisans qui mettent la main à la pâte pour les travaux de rénovation, etc. Il arrive également que des résidents fassent des dons, notamment en nourriture[69]. Comme elles reprennent certaines tâches des Sœurs de la Providence, les malades qui rencontrent une nouvelle religieuse semblent noter le changement, et s'en accommoder. D'ailleurs, l'un d'entre eux dit : « Oh! ce n'est plus la même, je l'aimais ben pourtant! mais vous aussi je vous aime ben![70] » Les mendiants continuent également de venir

[66] L'annaliste du premier mois de l'installation au Sault décrit les événements du jour comme si elle écrivait à une amie. On y apprend donc que le curé les appelle « ses petites filles », qu'il leur offre les animaux pour commencer leur basse-cour et des livres pour leur bibliothèque. Elle décrit ainsi une visite matinale : « Sans plus de cérémonie il s'assied sur le petit banc qu'elle avait devant elle pour déposer son panier et nous fit rire pendant quelque temps. » *Orphelinat S. Janvier Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], mai 1903. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J-10, V-M-4, 1100.

[67] On pense ici entre autres au curé Longpré avec qui les Sœurs éprouveront certaines difficultés. *Correspondance, Acte léguant la propriété St Janvier aux Srs de Miséricorde, Soins de la sacristie 12 août 1909*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1931. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j Dossier 17.

[68] Les bilans financiers permettent de voir avec qui faisaient affaire les religieuses, dans quel but et pour quel montant. Par exemple, « paid M. Nadon for ploughing, 10,50 $ », « paid laborer digging trench, 4 $ », « paid P. Dagenais meat, 27,57 $ », etc. *Finances – compte rendu général, annuel 1903-1954 incluant statistiques 1903-1910*, Sault-au-Récollet, [s.n.], mai et juillet 1903. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j Dossier 14.

[69] Par exemple, le 29 mai, M. Delorme qui est leur boulanger vient leur offrir les poissons qu'il a pêchés durant la journée. *Orphelinat S. Janvier Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], mai 1903. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J-10, V-M-4, 1100.

[70] *Annales*, Sault-au-Récollet, [s.n.], mai 1903. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J-10, évm-4, 1100.

demander à manger aux heures de repas. Voyons comment ces nouvelles tâches s'inscrivent dans la routine des Sœurs suite à leur installation au Sault-au-Récollet.

2.5 Installation et ajout de nouvelles tâches pour les Sœurs de Miséricorde

À leur arrivée, beaucoup de travail attend les Sœurs de Miséricorde. Les premiers jours sont chargés. Il faut déménager les prêtres au niveau du parloir afin de libérer le troisième étage pour les enfants[71], nettoyer et repeindre la maison, planter les légumes et organiser le poulailler, coudre les literies, préparer les lits, faire des réparations diverses, prendre des arrangements avec les commerçants et agriculteurs locaux… le tout, sans oublier les travaux de réparation et de construction. Sœur Marie du Sacré-Cœur de Jésus écrit à Monseigneur Bruchési à ce propos :

> Quoique Votre Grandeur nous ait déjà autorisées à faire toutes les réparations nécessaires à la propriété du Sault je crois devoir vous soumettre la décision du Conseil à ce sujet. De l'avis de M. le Curé Beaubien, nous avons résolu de faire démolir les dépendances actuelles qui menacent ruine, et de construire à leur place une bâtisse à deux étages dont le bas servira de remise, écurie &c., et le haut, de buanderie et de dortoir pour nos bonnes d'enfants. Le coût de la bâtisse sera d'environ $5,000.00, sans compter ce que nous coûteront l'engin pour pomper l'eau et quelques petites machines pour rendre plus faciles les travaux de la buanderie. Nous avons quelques fonds en caisse, mais il est bien probable qu'il nous faudra emprunter trois ou quatre mille dollars. M. l'Abbé C. Coallier vient de nous prêter la somme de mille dollars à fonds perdu, et nous espérons trouver le reste à de bonnes conditions.[72]

[71] La maison peut accueillir 46 enfants âgés de moins de six ans dont la plupart sont des orphelins ou des abandonnés de la Maternité catholique. *Historique de la Maison St-Janvier et Crèche Saint-Paul, Dossier 1, Historique global 1903-1985*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1991 (manuscrit). Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/a.

[72] Sœur Marie du Sacré-Cœur de Jésus, *Correspondances diverses – Maison St-Janvier 1903-1954*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 11 juillet 1903. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J-10/c.

D'autres travaux s'imposent. Ainsi, entre 1904 et 1906, les Sœurs de Miséricorde déboursent plus de 11,500.00 $ en travaux divers[73]. En 1911, des travaux majeurs sont également à prévoir et le problème de la propriété des lieux refait surface. Nous y reviendrons plus tard.

En plus de ces travaux, elles doivent ajouter les services promis à la population par l'archevêché, par l'entremise du curé, ainsi que les soins pour leurs pensionnaires. En plus des deux prêtres qui ont choisi de demeurer malgré le départ des Sœurs de la Providence, on sait qu'elles avaient soin de M. David[74] et d'un certain Joseph[75]. Les documents donnent comme information qu'elles auraient accueilli huit pensionnaires dans les deux premières années de l'établissement. À ces huit pensionnaires, on ajoute un bon nombre de pénitentes (51) et d'enfants placés temporairement payant une légère pension (56)[76]. On peut supposer que les prêtres pensionnaires ont dû subir un certain choc en voyant leur environnement, auparavant adulte et majoritairement masculin, être soudainement occupé par un nombre de

[73] *Historique de la Maison St-Janvier et Crèche Saint-Paul, Dossier 1, Historique global 1903-1985*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1991 (manuscrit). Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/a.

[74] M. David est un fidèle paroissien qui a fait preuve d'une grande piété, selon les dires du curé Beaubien, et qui a au fil des ans aidé les nombreuses communautés religieuses qui se sont installées au Sault. Il a, par exemple, offert sa terre aux Frères de Saint-Gabriel. Maintenant âgé de 88 ans, c'est à la demande du Curé Beaubien que les Sœurs s'en occupent.

Orphelinat S. Janvier Sault-au-Récollet, Sault-au-Récollet, [s.n.], mai 1903. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J-10, V-M-4, 1100.

[75] On ne sait pas exactement qui est Joseph. Toutefois, on sait que ce n'est pas un enfant puisque les Sœurs ont besoin de l'aide des hommes qui viennent de la maison-mère pour réussir à le laver et à le changer. Il est possible que ce soit un ancien serviteur de la maison qu'on héberge pour ses vieux jours.

Orphelinat S. Janvier Sault-au-Récollet, Sault-au-Récollet, [s.n.], mai 1903. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J-10, V-M-4, 1100.

[76] Toutes ces personnes à charge s'ajoutent bien évidemment aux 104 enfants provenant de la Crèche qui viennent à la maison Saint-Janvier entre 1903 et 1905. *Finances – compte rendu général, annuel*. Sault-au-Récollet, [s.n.], 1903. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j Dossier 14.

Finances – compte rendu général, annuel. Sault-au-Récollet, [s.n.], 1905. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j Dossier 14.

plus en plus croissant de femmes et d'enfants. Malheureusement, aucun document ne permet d'explorer cette hypothèse.

Les Sœurs de Miséricorde, au nombre de quatre pour les premiers mois[77], remplissent également le mandat qu'elles ont accepté, soit de visiter les malades et d'ensevelir les morts. Elles s'y affairent dès leur arrivée. Les premiers chiffres officiels concernant les visites aux malades apparaissent dans le rapport de 1905-1907, où on fait état de 40 malades visités[78]. Bien entendu, au premier regard, ce nombre est modeste, mais il demeure dans les normes établies par les Sœurs de la Providence qui occupaient les lieux auparavant. Concernant l'enterrement des morts[79], les comptes rendus annuels des Sœurs de Miséricorde n'en font pas mention. On sait toutefois qu'elles remplissaient cette tâche puisque, le dernier jour de leur premier mois au Sault, elles inscrivent dans leurs annales :

> Un peu avant 5 heures du matin la cloche du parloir sonne à coups redoublés. Sr Supérieure va voir, c'est un petit garçon qui vient chercher une sœur pour aller chez M. Brodeur qui est à l'agonie […] après l'avoir assisté en ses derniers moments; elle retourne sur les 9 heures pour aider à l'ensevelissement et visite tous ses autres malades avant le dîner.[80]

Autre nouvelle tâche qui s'ajoute, le soutien aux pauvres, notamment par le service de repas gratuits. Selon elles, les « quêteux » sont abondants au Sault, et elles en accueillent

---

[77] Leur nombre doublera avant 1905. *Finances – compte rendu général, annuel*. Sault-au-Récollet, [s.n.], 1905. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j Dossier 14.
op. cit., 1904.
op. cit., 1905.

[78] *Finances – compte rendu général, annuel*. Sault-au-Récollet, [s.n.], 1905-1907. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j Dossier 14.

[79] On ne sait pas avec précision en quoi concernait cette tâche. Toutefois, on sait qu'elles « veillaient » les mourants et assistaient aux enterrements.

[80] *Orphelinat S. Janvier Sault-au-Récollet*, Montréal, [s.n.], Mai 1903. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J-10, VM-4, 1100.

quotidiennement aux heures des repas[81]. Elles sont d'ailleurs surprises des attentes de ces derniers. Elles semblent trouver qu'ils sont particulièrement exigeants. Dans les annales, elles affirment que, pour le déjeuner, les quêteux s'attendent à un service complet alors qu'elles auraient plutôt eu tendance à leur offrir du pain. Il faut attendre le compte rendu d'octobre 1905 à août 1907 pour avoir des données à ce propos. En effet, on peut y lire que les religieuses ont servi, durant cette période, 150 repas[82]. Ce nombre est modeste comparativement au nombre de repas que servaient les Sœurs de la Providence[83].

Enfin, les premiers enfants arrivent à la maison Saint-Janvier le 26 mai 1903[84]. À ce moment, la maison a été transformée pour accueillir des enfants âgés de moins de six ans. Entre 1903 et 1905, le rapport annuel mentionne 104 admissions d'enfants provenant de la Maternité Catholique et 56 enfants placés par leurs parents[85]. Les chiffres sont similaires dans le rapport de 1905-1907. Cette présence importante d'enfants, combinée à celle des pensionnaires et du personnel nécessaire, provoque rapidement un manque d'espace dans la maison. Ce n'est là qu'un des problèmes auxquels les Sœurs de Miséricorde devront faire face au cours des nombreuses années où elles œuvreront au Sault-au-Récollet. Ce sera l'objet du prochain chapitre.

---

[81] Le nombre de ces quêteux, pour les premiers mois, n'est pas inscrit aux documents. Dans les annales, on peut lire : « Les quêteux sont en abondance par ici, - 4 sont venus prendre le déjeuner […] ». *Orphelinat S. Janvier Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], Mai 1903. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J-10, VM-4, 1100.

[82] *Finances – compte rendu général, annuel*. Sault-au-Récollet, [s.n.], octobre 1905- août 1907. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j Dossier 14.

[83] On se souvient que pour la période allant de juillet 1902 à mai 1903, elles avaient servi 351 repas. *Personnel et œuvres de la Providence Résidence Saint-Janvier Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], juillet1902- mai 1903. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.3.

[84] *Orphelinat S. Janvier Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], mai 1903. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J-10, VM-4, 1100.

[85] *Finances – compte rendu général, annuel*. Sault-au-Récollet, [s.n.], 1er mai 1903- 30 septembre1905. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j Dossier 14.

2.6 Conclusion

En conclusion, bien que l'on considère que les communautés religieuses féminines jouissent d'une certaine liberté d'action dans la gestion quotidienne de leurs œuvres, il ne faudrait pas sous-estimer l'importance de la hiérarchie religieuse. Comme nous venons de le voir, ce pouvoir de la hiérarchie se vit non seulement lors d'événements importants, tels que les fermetures et ouvertures d'œuvres, mais également à travers le quotidien des religieuses, et ce, depuis l'intégration à l'Église des œuvres laïques de charité des fondatrices.

Sans l'intervention de Monseigneur Bourget, il est probable que ni Émilie Tavernier Gamelin ni Rosalie Cadron Jetté n'auraient fondé de communautés religieuses. La création des Sœurs de la Providence et des Sœurs de Miséricorde n'a été, en réalité, que le souhait de l'évêque qui mettait en place une nouvelle approche en matière d'aide sociale. Cette nouvelle mentalité conférait un rôle central aux communautés religieuses alors qu'on reléguait les laïcs au rôle de collecteur de fonds. Émilie Tavernier Gamelin est probablement celle des deux qui a perdu le plus au cours de ce processus puisque son œuvre était déjà reconnue, incorporée juridiquement et appréciée dans la population. Femmes de leur temps, mesdames Gamelin et Jetté faisaient preuve, certes, d'une grande piété et leur implication sociale était teintée des valeurs chrétiennes. Toutefois, elles étaient également des veuves qui appréciaient leur liberté d'action et qui désiraient plus que tout aider leurs prochains. Sans l'autorité de Mgr Bourget, jamais elles n'auraient eu l'idée de fonder des communautés religieuses, et tout laisse croire qu'elles y ont été contraintes.

Alors que Bourget les incite ardemment à fonder des communautés religieuses pour poursuivre leurs œuvres, Bruchési s'immisce tout autant dans la gestion interne de leurs associations, devenues des communautés. Les femmes qui reprendront les œuvres de ces fondatrices seront également soumises à la hiérarchie catholique. Le règlement concernant le changement de garde dans la maison Saint-Janvier démontre que l'archevêque demeure

puissant et que ses décisions, voire même ses humeurs, sont difficilement contestables. Les Sœurs de la Providence de la maison Saint-Janvier l'ont vécu d'une façon toute particulière en abandonnant leurs biens afin d'éviter tout conflit avec Bruchési.

La situation de la maison Saint-Janvier est particulière, notamment parce que le bâtiment appartient à l'archevêché. La question de la propriété des lieux en complexifie l'historique. D'abord construite par le curé Vinet, puis offerte à Bourget pour son repos, sa jouissance a été accordée aux Sœurs de la Providence dans un contexte où l'évêché cherchait un moyen de diminuer les frais de cette propriété. Les Sœurs de la Providence ont donc eu accès à cette maison parce que l'évêché y voyait un intérêt économique, mais également parce qu'on avait besoin d'une communauté féminine pour assurer les soins aux vieux prêtres et l'entretien de la demeure. Cette jouissance leur a été retirée lorsqu'elles ont demandé des garanties concernant la propriété avant d'investir des sommes importantes pour son entretien. Incapables d'obtenir ces garanties, elles ont remis en question la vocation de la mission de la maison Saint-Janvier. C'est alors que Bruchési a offert aux Sœurs de Miséricorde de s'installer dans cette demeure avec un groupe d'enfants de la Maternité catholique.

Comme il est plutôt rare de voir une communauté être délogée au profit d'une autre, il est difficile de savoir quelles ont été les motivations de Bruchési dans cette affaire. Pourquoi n'a-t-il pas aidé les Sœurs de la Providence à maintenir leur œuvre au Sault alors que d'autres possibilités pouvaient être offertes aux Sœurs de Miséricorde? Bien entendu, ce changement de garde et surtout de vocation au sein de la maison Saint-Janvier a représenté une aide importante pour la communauté qui prenait soin des enfants, tout en étant difficilement acceptable pour les Sœurs de la Providence. Au-delà des besoins respectifs de chaque communauté, cet épisode montre bien l'énorme pouvoir de Bruchési dans toute cette affaire, particulièrement au moment du déménagement.

Le changement de garde a eu de nombreuses répercussions sur la communauté fondée par Rosalie Cadron Jetté. Le don de la maison Saint-Janvier, avec tout ce qui l'entourait, a certainement atténué un problème important pour la maison-mère. Toutefois, elles ont dû ajouter de nombreuses tâches à leur œuvre déjà exigeante afin de pouvoir prendre possession des lieux. C'était là la condition pour résoudre leur problème de surpopulation de la crèche de la Maternité Catholique de Montréal.

CHAPITRE III

LES SŒURS DE MISÉRICORDE – L'AGRANDISSEMENT ET LA FERMETURE

Tel que vu au chapitre précédent, la maison Saint-Janvier s'est révélée trop petite pour l'œuvre des Sœurs de Miséricorde, et ce, très rapidement. Il faut dire que les Sœurs accueillaient de plus en plus d'enfants, mais continuaient également d'héberger nombre de prêtres et de pensionnaires. De plus, étant elles-mêmes en nombre insuffisant pour accomplir toutes les tâches, une place devait être faite pour les domestiques et, parfois, pour les employées. Outre l'espace, un autre problème majeur qu'ont dû affronter les religieuses a été le vieillissement des enfants au sein de la crèche. En effet, les petits garçons n'ayant pas été adoptés ont, au fil du temps, grandi, et ce, dans des conditions défavorables à leur développement.

Dans ce chapitre, nous verrons comment la hiérarchie catholique et les pouvoirs publics ont soutenu et encadré les religieuses à travers l'évolution de l'œuvre. Afin de saisir l'institution de l'intérieur, nous étudierons, dans un premier temps, le déroulement de la vie dans la maison Saint-Janvier. Dans un deuxième temps, nous analyserons comment les Sœurs ont tenté de régler le problème d'espace. Troisièment, nous étudierons la réalité financière de l'œuvre en tenant compte de la Loi de l'Assistance publique de 1921. Puis, nous verrons plus en profondeur le problème des grands garçons et les solutions envisagées par les religieuses. Finalement, nous verrons comment et pourquoi l'Église et l'État se sont entendus pour fermer la crèche en 1954.

3.1 Vivre à la maison Saint-Janvier

3.1.1 Les religieuses et les employées

Si au départ les religieuses n'étaient que quatre, leur nombre augmente rapidement en fonction des tâches à accomplir. Dans les premières années, on compte généralement entre 10 et 20 religieuses par année pour prendre en charge la maisonnée[1]. À partir des années 1920, il arrive même qu'on en dénombre plus d'une vingtaine[2]. Le nombre de Sœurs varie en fonction des tâches à accomplir. Outre la supérieure, l'économe et les assistantes, on compte les responsables d'étages pour les enfants, les pensionnaires et les prêtres, celle qui s'occupe du service de nuit, la cuisinière, la couturière, la portière, la responsable du bureau d'admission ou celle des quêtes, la pharmacienne, etc. Apparaît même, en 1937, la responsable du téléphone. Chaque tâche est donc attribuée et chaque sœur est responsable d'une fonction plus ou moins importante.

Ces religieuses sont aidées par des laïques, notamment les Filles de Sainte-Marguerite, puis les Filles de crèche et éventuellement les garde-malades et les institutrices[3]. Il faut dire qu'elles ont la charge de nombreux enfants et pensionnaires. Par exemple, en 1910, les statistiques parlent de 43 enfants et de 7 pensionnaires; alors qu'en 1921, c'est 13

[1] *Liste des obédiences des Sœurs ayant œuvré à ces maisons, 1903-1955*. Sault-au-Récollet, [s.n.], 1903-1920. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/e, dossier 9, Maison St-Janvier.

[2] *Liste des obédiences des Sœurs ayant œuvré à ces maisons, 1903-1955*. Sault-au-Récollet, [s.n.], 1920-1955. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/e, dossier 9, Maison St-Janvier.

[3] Toutefois, ces laïques n'habitent généralement pas la demeure, à l'exception des filles de Sainte-Marguerite. De plus, leur rétribution, bien que respectant la norme de l'époque, demeure mince. Selon Malouin : « On voit ici se dessiner l'un des impacts du peu de cas que la collectivité québécoise fait des enfants « illégitimes » : celles qui en prennent soin, qu'elles soient religieuses ou laïques, travaillent gratuitement ou contre une faible rémunération, dans des conditions pénibles. Notons également que ce secteur du monde du travail n'est occupé que par des femmes. Cela est conforme à la norme des sociétés patriarcales du système capitaliste où le soin des enfants relève avant tout des femmes. » Marie-Paule Malouin, *L'univers des enfants en difficulté au Québec entre 1940 et 1960*, Saint-Laurent, Bellarmin, 1996, p. 131.

pensionnaires et 106 enfants puis, en 1951, c'est plus d'une soixantaine de pensionnaires[4] et plus de 233 enfants[5] qui logent, pour des durées variées, dans la maison du Sault-au-Récollet (voir tableau 3.1). Cette évolution a été possible notamment grâce à l'ajout d'une annexe en 1911 et par la combinaison des revenus habituels aux octrois alloués par la Loi de l'Assistance publique à partir de 1921. Sujets dont nous reparlerons plus tard.

Tableau 3.1 Nombre de résidents dans la maison Saint-Janvier et la Crèche Saint-Paul[6]

	1910	**1920**	**1930**	**1940**	**1950**
Bénévoles					
Religieuses	10	14	16	18	16
Filles de Sainte-Marguerite	13	11	13	6	-
Employées rétribuées					
Filles de crèche	-	9	44	24	31
Pensionnaires					
Adultes (prêtres, etc.)	7	4	1	2	-
Enfants	43	90	217	280	234

[4] *Re : pensionnaires prêtres et séculiers, Maison St-Janvier, 1916-1946*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1916-1946. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j, Dossier 22, Pensions reçues.

[5] *Statistiques mères, enfants – Maison Saint-Janvier + Maternité Catholique. 1910-1954. Statistiques C.F. Finances 1903-1910*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1951. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/h, Dossier 12.

[6] *Statistiques mères, enfants – Maison Saint-Janvier + Maternité Catholique. 1910-1954. Statistiques C.F. Finances 1903-1910*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1910-1954. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/h, Dossier 12.

Il est à noter que ces chiffres présentent uniquement le nombre de personnes à une date donnée, soit la fin de la période recensée. Le nombre de résidents peut varier de façon importante au cours de l'année. Par exemple, en 1909, au premier octobre, on compte 47 enfants, toutefois, 99 ont été admis au cours de l'année. Il y a donc un va-et-vient important au sein de la maison.

Historique de la Maison St-Janvier et Crèche Saint-Paul, Population de la Crèche Saint-Janvier, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1909. Archives Sœurs de Miséricorde, fonds J10/a, Dossier 1.

3.1.2 Les pensionnaires

Dans la catégorie des pensionnaires adultes, on trouve non seulement les prêtres retraités (comme c'était le cas du temps des Sœurs de la Providence), mais également des laïques et des familles entières, ce qui est une nouveauté au sein de la maison Saint-Janvier. Ces pensionnaires ne relèvent pas de l'apostolat premier de la communauté qui est de prendre en charge les mères célibataires et leurs enfants. Toutefois, ces individus représentent un revenu pour la communauté.

La deuxième catégorie, la principale de la mission du Sault-au-Récollet, est celle des enfants. Si, au départ, ce sont de jeunes enfants (âgés de moins de 6 ans), au fil des ans, certains ont vieilli au sein de l'institution et représentent un nouveau défi pour les religieuses. Tout d'abord, elles ne sont pas préparées ni équipées pour le service aux « grands enfants », mais de plus, elles doivent faire face à des enfants présentant des troubles mentaux engendrés, à leur avis, par leur vie en institution[7].

S'occuper de tous ces pensionnaires au sein d'un même lieu est un défi qui doit être relevé grâce à de nombreuses règles. Toutefois, l'application de ces règles est parfois elle-même particulièrement compliquée. Afin d'en saisir la complexité, voyons en détail chacune de ces catégories de personnes « prises en charge ».

[7] *Notes historiques sur la Crèche St-Paul – construction 1911-1912 Début sous le nom de Maison St-Janvier 1902-1955, Brochure « Une visite à la Crèche St-Paul par : Gabrielle Raizenne »*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1950, p. 20. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10.2/a, Dossier 1.

3.1.2.1 Les prêtres pensionnaires

Les prêtres qui désirent séjourner dans la Résidence Saint-Janvier doivent, au préalable, obtenir une lettre de recommandation de la part de leur évêque. Il faut dire que ces ecclésiastiques proviennent de partout au pays, et même de l'étranger (États-Unis et Europe). À titre d'exemple, en juillet 1907, un curé du Minnesota écrit à la supérieure lui disant qu'il ne peut plus, désormais, résider seul. C'est Bruchési qui lui répond :

> Monsieur, la Supérieure de la Résidence Saint-Janvier m'a communiqué la lettre que vous lui avez écrite. Avant qu'elle puisse vous dire à quelles conditions elle vous recevrait, dans sa maison, il est nécessaire que votre évêque rende de vous un bon témoignage. Je vous demande cela pour suivre la règle établie ici et dont vous comprendrez facilement toute la sagesse.[8]

Ces prêtres représentent une source de revenus non négligeable pour la communauté présente au Sault. D'ailleurs, certains contribuent à l'œuvre et s'investissent personnellement dans leur nouveau cadre de vie. Leur présence semble importante pour le maintien de l'œuvre. En 1922, Sœur St-Hilaire demande la permission, à Monseigneur Gauthier, d'accueillir davantage de ces prêtres plutôt que des pensionnaires laïques qui n'y sont que de passage (voir plus bas) :

> Monseigneur, je ne me rappelle pas, si je vous ai fait part de notre intention de prendre comme pensionnaires à notre maison du Sault, quelques vieux prêtres qui se présenteraient, de préférence aux dames qui n'y vont que dans la belle saison. Avec des prêtres, les chambres seraient employées toute l'année. Si vous aviez quelques objections à cela, Monseigneur, veuillez s'il vous plaît me le dire et nous n'y penserons plus.[9]

---

[8] *Rev. Z.L. Chandonnet (Minnesota) à Sr Sup, Minnesota*, *doit se retirer dans maison St Janvier. Demande conditions. Réponse de Bruchési* [s.n.], 28 juillet 1907. Archives de la Chancellerie, Sœurs de Miséricorde, fonds 525.109, Dossier 9 (1905-1907), 907-6.

[9] *21 octobre Sr Hilaire à Gauthier. Permission pour Mr Campeau de dire messe etc., à St Janvier, Lvrir chambre pour vieux prêtres*. Sault-au-Récollet, [s.n.], 1922. Archives de la Chancellerie, fonds 525.109, dossier 12 (1921-1925), 922-6.

Monseigneur Gauthier donne son accord sans réticence à ce projet. Toutefois, au fil des ans, les revenus générés par la « prise en charge » de ces prêtres n'évoluent guère. Les données entre 1916 et 1941 démontrent qu'au départ, les prêtres payaient environ 40 $ par mois et qu'à la fin, ce montant n'avait augmenté que de 10 $[10].

Une fois admis, les prêtres retraités doivent se soumettre aux règles en vigueur :

> 1- heures des repas : Déjeuner entre 7.30 et 8h
> Dîner à midi
> Souper à 6 heures
> Ponctualité requise
> 2- Les portes se ferment à 9 heures, sauf à de rares exceptions et avec permission spéciale
> 3- Le large corridor servant de « vivoir » et de fumoir aux prêtres pensionnaires, on voudra bien ne pas fumer dans les chambres à coucher ni dans les chambres de bain
> 4- Les religieuses étant soumises à une certaine clôture, le parloir seul sera l'endroit où l'on aura accès pour une entrevue nécessaire avec les religieuses.
> A.M.D.G.[11]

Malgré les règlements, il arrive qu'à certaines occasions, les prêtres soient rappelés à l'ordre, notamment lorsqu'ils s'immiscent dans les services offerts par l'institution. Ainsi, c'est parfois le curé de la paroisse ou un ecclésiastique plus élevé dans la hiérarchie qui doit intervenir afin de calmer le jeu. C'est d'ailleurs ce qui se produit le 2 septembre 1908 lorsque Monseigneur Racicot intervient :

---

[10] *Pensions reçues re : pensionnaires prêtres et séculiers, Maison St-Janvier, 1916-1946*. Sault-au-Récollet, [s.n.], 1916-1946. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j, Dossier 22.

[11] *Sans titre, Maison St-Janvier 1903-1954*, Sault-au-Récollet, [s.n.], [s.d.]. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/c, Correspondance diverses.

> Les Messieurs prêtres qui résident à l'hospice St Janvier, Sault-au-Récollet, sont respectueusement priés de laisser au chapelain de l'institution le soin de confesser les personnes qui vont y passer quelque temps. C'est un moyen de maintenir la paix parmi les pensionnaires, qui se sont retirés à l'hospice dans le but d'y jouir d'un repos qui doit être l'avant goût du repos éternel.[12]

Il arrive également que l'un d'eux s'immisce dans les affaires de la paroisse, ce qui crée des tensions avec le curé. Ce problème n'est pas nouveau au Sault. Peu avant l'arrivée des Sœurs de Miséricorde, un des pensionnaires des Sœurs de la Providence avait donné du fil à retorde au curé Beaubien qui s'en était plaint aux plus hautes instances : « […]s-v-p, expédiez un ordre à M. Dupuis de cesser ses visites. J'ai contrôlé jusqu'ici une affaire de chantage, et si il n'y a pas de changement ça va éclater. Le village ne doit pas être son fait, les familles encore moins.[13] »

3.1.2.2 Les pensionnaires laïcs

Chez les pensionnaires laïcs, on rencontre généralement des femmes. Certaines ont mis au monde un enfant à la Maternité Catholique et y sont transférées avec leur progéniture le temps de travailler un peu pour rembourser une partie des frais, d'allaiter ou de faire le détachement émotif de leur enfant. Certaines parmi elles sont des femmes mariées ayant également donné naissance chez les Soeurs de Miséricorde et qui attendent d'être prêtes à rentrer chez elles. Selon Mathilde Éon qui a étudié la Maternité Catholique de Montréal, c'est

[12] *2 sept Mgr Racicot aux prêtres de St Janvier. Laisser le chapelain s'occuper des personnes de l'Hospice*, Montréal, [s.n.], 2 septembre 1908. Archives de la Chancellerie, fonds 355.112, Paroisse Visitation de la B.H.V.M., Dossier 4 (1898-1925), 908-3.

[13] *15 mai, Beaubien à Bourgeault VG. Défense aux garçons d'entrer à St. Janvier. Chantage*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 15 mai 1902. Archives de la Chancellerie, Paroisse de la Vien-Heureuse-Vierge-Marie, fonds 355.112, Dossier 4 (1898-1925), 902-3.

5,5 % des femmes qui y accouchent qui sont transférées à la maison Saint-Janvier avec leur enfant[14].

Les pensionnaires du Sault-au-Récollet ne sont toutefois pas toujours de nouvelles mères. Ces femmes sont bien souvent des dames, mariées ou veuves, qui viennent se reposer, et ce, pour des raisons variées (maladie, vieillesse, vacances dans un secteur de villégiature, etc.). Elles sont parfois accompagnées d'une dame de compagnie ou de leurs enfants. Par exemple, Madame J.A. Derouin et sa fille, Jacqueline, logent à la maison Saint-Janvier du 25 juillet au 7 août 1918[15]. Comme les Derouin, elles sont généralement originaires de Montréal, mais certaines viennent d'aussi loin que de Cuba. Ce groupe représente, tout comme les prêtres retraités, un revenu pour la communauté. En effet, elles déboursent des montants variables pour la durée de leur séjour. Madame J. A. Derouin et sa fille ont, à titre d'exemple, déboursé 60 $ par mois[16].

Les Soeurs accueillent également des familles entières qui sont parfois reliées à la communauté par des liens d'affaires. Par exemple M. Thomas Ducharme, notaire, sa femme, ses deux petits enfants et Eugénie D'Amour (probablement leur bonne) viennent à quelques reprises, notamment du 11 juillet au 12 août 1916. Ce type de pensionnaires ne vient généralement que quelques semaines durant l'été. Le Sault-au-Récollet est, à ce moment, un lieu de villégiature important de l'île de Montréal. Les frais payés par ces familles varient : pour leur séjour de 1916, Thomas Ducharme paie 100 $ par mois, M. Victor Archambault,

[14] Mathilde Éon, *Les filles-mères à l'hôpital de la Miséricorde de Montréal, 1889-1921*, Mémoire de maîtrise (histoire), France, Université d'Angers, 2000, p. 115 et p. 127.

[15] *Pensions reçues re : pensionnaires prêtres et séculiers. Maison St-Janvier, 1916-1946*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1918. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j, Dossier 22.

[16] *Ibid.*

pharmacien, qui vient avec sa femme et leur fils en 1916, paie 70 $ par mois et M. Grant, qui vient en compagnie de sa femme, leur fils et leur bonne en 1918, paie 90 $ par mois[17].

Ces dames et ces familles représentent donc des revenus intéressants pour la communauté. Toutefois, le tout est très aléatoire et ne permet pas de prévoir le budget contrairement aux prêtres qui y résident pour des périodes plus stables. Malheureusement, on ne connaît pas les règles qui étaient imposées à ces pensionnaires. On peut toutefois supposer qu'elles devaient être semblables à celles des prêtres (heures de repas fixes, horaire de sortie, etc.) avec quelques différences puisque ces pensionnaires laïcs étaient majoritairement des femmes. Les documents consultés ne permettent pas de dire avec certitude à partir de quel moment les Soeurs accueillent ce genre de pensionnaires puisqu'ils ne sont explicitement mentionnés qu'à partir de 1916. Toutefois, il est clair que le tout prend de l'ampleur après la construction, en 1910, de l'annexe appelée Crèche Saint-Paul qui libère de l'espace au sein de la maison Saint-Janvier.

3.1.2.3 Les enfants

Dès le départ, on sépare les enfants selon leur statut (légitimes ou illégitimes), leur sexe et leur âge. Cette ségrégation est également commune chez les Sœurs Grises[18]. Lorsqu'ils proviennent de la crèche de la Maternité catholique, ces enfants sont généralement des bébés ou de jeunes bambins âgés de moins de trois ans. D'autres enfants peuvent également être

[17] *Pensions reçues re : pensionnaires prêtres et séculiers. Maison St-Janvier, 1916-1946*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1916-1946. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j, Dossier 22.

[18] Marie-Christine Giroux, étudiant l'Hospice Saint-Joseph des Sœurs Grises de Montréal, fait le même constat : « Le cadre bâti a également été clairement délimité par la distinction sociale entre les enfants légitimes et illégitimes. […] Cette distinction entre les enfants légitimes et illégitimes n'a jamais été remise en question pendant l'existence de l'Hospice. » Marie-Christine Giroux, *Accueillir, vêtir, nourrir, instruire, éduquer et soigner*, Mémoire de maîtrise (histoire), Montréal, UQAM, 2011, p. 43.

placés par un service public ou encore, par leurs parents. Les enfants de ces derniers, n'étant ni abandonnés ni orphelins, sont généralement plus vieux. De plus, il arrive quelques fois que les parents paient un certain montant pour leur garde[19]. Leur séjour est généralement plus court et ils vivent dans une section séparée de la maison.

Toutefois, les « illégitimes » sont les plus nombreux et ce sont eux qui y restent le plus longtemps[20]. Les statistiques tenues par les religieuses ne permettent pas de savoir combien d'enfants ont été adoptés avant 1916[21]. Toutefois, chaque année, plusieurs enfants entrent et sortent de la mission du Sault-au-Récollet. Bien vite, les religieuses s'aperçoivent que les fillettes sont beaucoup plus intéressantes que les garçons pour les familles adoptives[22]. Si bien qu'en 1946, le nombre de garçons toujours sans famille est assez important pour que les Sœurs de Miséricorde spécialisent leur œuvre en n'hébergeant plus que ces derniers. Cette problématique entourant l'adoption des garçons provoquera éventuellement un problème grave au sein de la crèche puisque les Sœurs seront contraintes de les garder dans leur institution pour bambins. Ce problème sera approfondi plus loin dans ce chapitre. Voyons

[19] Ce qui est également vrai chez les Sœurs Grises étudiées par Marie-Christine Giroux qui affirme que ces revenus ont servi à financer l'institution et que, à partir de 1880, les Sœurs Grises ont exigé certaines sommes d'argent aux parents qui voulaient placer leur enfant chez elles. *Ibid.*, p. 101.

[20] Entre 1924 et 1929, soit durant cinq ans, les Sœurs évaluent que la durée moyenne de « l'hospitalisation » d'un enfant est de 92 jours. Toutefois, pour certains, cette durée sera beaucoup plus longue et finira par se calculer en années. *Statistiques mères, enfants – Maison Saint-Janvier + Maternité Catholique. 1910-1954. Statistiques C.F. Finances 1903-1910*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1929. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/h, Dossier 12.

[21] Avant 1916, on confond dans la même case toutes les sorties d'enfants que ce soit pour adoption ou pour transfert dans un autre établissement. Certaines années, à partir de 1916, ce sont une dizaine d'enfants qui trouvent un foyer, alors qu'à d'autres moments, ils sont beaucoup plus nombreux. *Statistiques mères, enfants – Maison Saint-Janvier + Maternité Catholique. 1910-1954. Statistiques C.F. Finances 1903-1910*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1903-1954. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/h, Dossier 12.

[22] Diverses hypothèses ont été proposées afin d'expliquer la préférence des parents adoptifs pour les fillettes. À ce propos, voir Chantal Collard, « Enfants de Dieu, enfants du péché : anthropologie des crèches québécoises de 1900 à 1960 », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 12, no 2, 1988, p. 115 et Chantale Quesney, *De la charité au bonheur familial, une histoire de la société d'adoption et de protection de l'enfance à Montréal, 1937-1972*, Thèse de doctorat (histoire), Montréal, UQAM, 2010, 613 p.

d'abord comment les Sœurs ont permis, par l'ajout d'une annexe, le développement de leur œuvre.

3.2 Le cadre bâti

Du temps des Sœurs de la Providence, la maison Saint-Janvier n'accueillait que quelques religieuses et pensionnaires. Toutefois, les besoins de l'œuvre des Sœurs de Miséricorde dépassent largement l'espace disponible, même après les premières rénovations. Par exemple, au 30 septembre 1908, on trouve 71 personnes au sein de la maison Saint-Janvier (9 religieuses, 18 filles de Sainte-Marguerite, 3 pensionnaires, 34 enfants, 2 serviteurs et 5 prêtres)[23]. C'est pourquoi, en 1909, elles décident de faire construire une annexe à la maison. Cela dit, la question de la propriété des lieux qui avait été soulevée par les Sœurs de la Providence pose toujours problème. Contrairement à celles qui les ont précédées, les Sœurs de Miséricorde viendront toutefois à bout de cette question, et ce, grâce à l'appui de l'Église qui avait fait défaut aux Sœurs de la Providence.

En effet, Bruchési, toujours en place à ce moment, ainsi que le curé de la paroisse, M. Beaubien, acceptent rapidement de régler la question de la propriété. On se souvient d'ailleurs que Bruchési leur aurait offert la maison dès le départ si le tout avait été facilement possible. Toutefois, pour que la transaction soit légale et complète, il faut obtenir le sceau du gouvernement. C'est pourquoi l'avocat Lamothe met en garde les religieuses dès le premier février 1909 :

[23] *Compte rendu général, annuel 1903-1954 incluant statistiques 1903-1910, bilan du 15 août 1907 au 30 septembre 1908*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1908. Archives des Sœurs de Miséricorde, fond J10/j, Dossier 14, Finances.

> Il ne faut point se dissimuler que ce projet de loi peut rencontrer des difficultés sérieuses devant la législature, si quelque objection y est faite. N'y a-t-il pas lieu de craindre objection de la part de quelques paroissiens du Sault-au-Récollet ? La Fabrique du Sault-au-Récollet s'est réservée le droit de reprendre cet immeuble dans le cas où « la Corporation Catholique Romain de Montréal » cesserait d'exister. Cette éventualité me paraît guère à redouter; toutefois, elle constitue une possibilité, raison qui suffit pour baser une opposition au projet de loi. Est-il possible de faire passer une résolution par les paroissiens de la Fabrique du Sault-au-Récollet consentant à ce que ce terrain soit cédé à votre Communauté ?[24]

Cette recommandation est suivie assez rapidement. Le curé de la paroisse demande une assemblée spéciale et les paroissiens n'opposent aucune réticence à abandonner leurs droits sur la maison Saint-Janvier. La Fabrique signe donc les documents d'abandon de droits sur la propriété et Lamothe peut enfin faire la demande officielle au gouvernement du Québec d'accorder à Bruchési le droit de propriété à la communauté. « Le dit bill a été passé par le gouvernement provincial, siégeant en cession régulière le 7 mai 1909.[25] » Ainsi, le 22 juillet suivant, le contrat de donation est signé officiellement par Monseigneur Bruchési[26]. Pour sa part, le curé de la paroisse signe les documents le 19 août 1909. À ce moment, il demande en échange de ce don, que les Sœurs offrent :

> […] la garantie du soin de la sacristie, des ornements, des parures des autels et sanctuaire de l'église de la dite paroisse, du lavage des linges sacrés, surplis, aubes – etc – sauves (sic) les réparations et coutures extraordinaires, devant être à la charge de la dite Fabrique, et ce, durant la vie du Curé actuel sus mentionné.[27]

---

[24] *1er février, Lamothe, avocat à Sr Béatrice. Projet de loi à présenter à Qc pour don de maison St-Janvier*, Montréal, [s.n.], 1er février 1909. Archives de la Chancellerie, fonds 525.109, dossier 9 (1905-1909), 909-1.

[25] *Acte léguant la propriété St Janvier aux Srs de Miséricorde*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 19 août 1909. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j, Dossier 17.

[26] *24 juillet Sr Cécile, sup génle à Bruchési. Gratitude pour donation de Maison St-Janvier.* Montréal, [s.n.], 24 juillet 1909. Archives de la Chancellerie, fonds 525.109, dossier 9 (1905-1909), 909-8.

[27] *Acte léguant la propriété St-Janvier aux Srs de Miséricorde, 19 août 1919*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 19 août 1909. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j, Dossier 17.

L'année suivante, le curé Beaubien propose aux Sœurs l'utilisation gratuite des pierres et du sable provenant du terrain (qu'elles devront prendre sans excaver) qui pourraient être nécessaires à la construction du nouveau bâtiment[28]. Plus tard, soit le 29 mars 1912, il fait don de ce même terrain à la communauté. En échange, les Sœurs doivent s'engager :

A- De mettre à l'usage de M. l'abbé Beaubien, sa vie durant, tant qu'il désirera demeurer avec la dite communauté, deux chambres contigües à la sacristie, dans la maison de la rue Dorchester Est, Montréal.
B- De pensionner, nourrir, laver et entretenir le dit M. Beaubien et de lui fournir une sœur ou à défaut de celle-ci, une personne compétente, pour le service de sa chambre sa vie durant. Dans le cas où M. Beaubien aurait besoin des services d'un infirmier, dans le cas de maladie ou autre cas, il devra se le procurer à ses frais.[29]

Malgré ces ententes, en 1931, le nouveau curé de la paroisse, Henri Longpré, ramène ces questions sur le tapis. Les Sœurs qui avaient accepté de prendre soin des ornements et des habits du curé Beaubien du temps de son vivant ont, par la suite, poursuivi cette tâche pour les autres curés même si l'entente ne les y obligeait aucunement. Désirant abandonner ces corvées alors que le travail ne manque pas dans la crèche, elles se heurtent au curé Longpré qui remet en question la propriété du terrain et des bâtiments et brandit la menace de rouvrir le dossier :

[28] *Beaubien à la Mère Supérieure, 9 août 1910,* Sault-au-Récollet, [s.n.], 9 août 1910. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j, Dossier 18, Rentes viagères, legs, dons 1909-1960, Succession 1941-1943.

[29] *Acte notarié, Donation entrevifs & arrangement, entre Revd C. Beaubien & les Srs de Miséricorde, Mtre Thomas Ducharme, min :408, 29 mars 1912*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 29 mars 1912. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j, Dossier 18, Rentes viagères, legs, dons 1909-1960, Succession 1941-1943.

> Puisque telle est la prétention de la Communauté, je vous préviens que la question de droit sans excepter celui de la propriété elle-même, va redevenir d'actualité; peu importe les conséquences. Dès dimanche, il y aura ici convocation d'une assemblée générale des francs-tenanciers de la paroisse; et si la chose leur agrée, l'œuvre Fabrique prendra immédiatement les procédures ad hoc.[30]

Ni les archives des Sœurs de Miséricorde ni celles de la Chancellerie n'ont permis de savoir comment cette histoire s'est terminée. Toutefois, la propriété des lieux ne semble pas avoir fait l'objet de litiges subséquents. Il faut dire que Beaubien s'est contenté, dans toute cette histoire, d'assurer son propre entretien et sa retraite, et ce, sans égard à ses successeurs ou à ses paroissiens. Toutefois, la Fabrique avait accordé à l'Église le droit de disposer de cette propriété, les Sœurs ne devaient donc pas craindre de la perdre.

Par ailleurs, la construction de la nouvelle crèche demande un investissement considérable. En plus de ce qui a déjà été investi pour les rénovations et réparations de la maison Saint-Janvier, les Sœurs estiment qu'il en coûtera plus de 40 000 $ pour construire la Crèche Saint-Paul[31]. Au final, en 1921, les sœurs font le constat suivant concernant les coûts qui ont été entraînés par ces multiples travaux et par la construction de la crèche :

> De 1904 à 1906 Construction d'une annexe, maintenant occupée comme maison de pouvoir, buanderie, etc., au montant de $11,500. […] De 1911 à 1912 : Construction de la Crèche St-Paul et réparations à la maison du pouvoir, etc., coût : $48 000 dont $23,000 ont été fournies (sic) par des souscriptions et la balance par un emprunt, et d'autres faits précédemment $20,500 restent dues (sic). Étant donné le coût si élevé de la vie, surtout le combustible, depuis 1916, aucun remboursement n'a pu être fait pour diminuer la dette.[32]

---

[30] *Acte léguant la propriété St Janvier aux Srs de Miséricorde, Correspondance du Curé Longpré à A la Révérende Sœur Saint Aimé, Supérieure générale des Sœurs de Miséricorde, 2 octobre 1931*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 2 octobre 1931. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j, Dossier 17.

[31] *13 février Indult permettant emprunt pour constructions à St Janvier Sault-au-Récollet*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 13 février 1911. Archives de la Chancellerie, fonds 525.109, 911-2.

[32] *Re : aide financière pour Maison St Janvier et Crèche St Paul. Réponses au questionnaire adressé par l'Assistance Publique (envoyé au Docteur JBA Quintal) 28 novembre 1921.* Sault-au-Récollet, [s.n.], 1921. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j, Dossier 21, Requêtes aux Gouvernement du Québec, Correspondance 1916-1955.

Autre coût qui n'avait pas été prévu lors des projets de construction : les services d'un avocat. L'aventure immobilière des Sœurs avec la Crèche Saint-Paul n'a pas été de tout repos. Plusieurs vices de constructions et mésententes avec le constructeur ont amené les sœurs à poursuivre ce dernier en justice. Cette nouvelle construction a donc représenté un défi financier de taille pour cette communauté. Voyons maintenant comment les Sœurs de Miséricorde financent leur œuvre au Sault-au-Récollet et comment l'État a pu représenter un appui au fil des ans dans ce dossier.

3.3 La précarité financière

L'ouverture de l'annexe, Crèche Saint-Paul, a permis aux Sœurs d'accueillir un plus grand nombre de pensionnaires. Toutefois, ce nouveau confort est de courte durée. Elles se retrouvent rapidement à gérer une fois de plus une œuvre surpeuplée et leur situation financière ne s'améliore pas. Elles doivent donc répondre à l'augmentation des besoins avec des revenus insuffisants. La communauté a toujours multiplié les tâches pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses protégé(e)s. À ces besognes et aux quêtes fréquentes, les Sœurs peuvent également compter sur des revenus provenant de l'extérieur qui, sans régler tous leurs problèmes, aident grandement au fonctionnement de la Crèche Saint-Paul.

La première aide provient des Dames patronnesses. On se souvient que Bourget avait travaillé à séparer les rôles des laïcs de ceux des religieux. Les Dames patronnesses sont l'incarnation de ce vœu. Alors que les religieuses prennent soin des enfants de la crèche, les Dames s'occupent exclusivement de recueillir des fonds. On ne sait pas avec certitude combien d'années les Sœurs du Sault-au-Récollet ont pu compter sur leur aide, mais il

semblerait que leur contribution ait débuté dans les premières années de l'établissement pour s'estomper au cours des années 1920[33].

En 1910, l'abbé Dugas, alors curé du Sault, présente une allocution devant ces Dames afin de les remercier, les féliciter et les motiver. Dans son discours, il présente clairement le rôle dévolu aux laïques dans l'implication sociale. Les nommant « les anges visibles de la Providence », il leur déclare :

> Sans être des religieuses, vous faites une œuvre qui peut vous faire comparer à des religieuses. Vous pouvez en certaines circonstances faire plus de bien qu'elles, si vous voulez. Vos relations avec le monde vous permettent d'exercer une influence sur des milieux où les religieuses produiraient moins d'effets que vous, et dans ces occasions vous pouvez faire plus de bien qu'elles. Elles comptent donc sur votre concours pour en arriver à remplir complètement leur mission […].[34]

Entre 1913 et 1919, c'est 1 942,31 $ que les Dames patronnesses recueillent pour la communauté[35]. Bien qu'apprécié, ce montant est insuffisant au maintien de l'œuvre. Selon les recherches de Marie-Christine Giroux, l'apport de ces Dames pouvait représenter jusqu'à 15 % du budget annuel, et ce, par le biais de diverses activités de financement. Elle note, par

---

[33] Les documents annuels financiers changent de modèle durant ces années. Toutefois, à partir de 1926-1927, il semble que les Sœurs n'inscrivent plus d'entrées concernant les Dames Patronnesses alors que celles des montants accordés par le gouvernement provincial et la municipalité augmentent.

Compte rendu général, annuel 1903-1954 incluant statistiques 1903-1910, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1903-1954. Archives des Soeurs de Miséricorde, fonds J10/j, Dossier 14, Finances.

Selon Mathilde Éon, la communauté (maison-mère) perd ses Dames Patronnesses en 1920. Mathilde Éon, *Les filles-mères à l'hôpital de la Miséricorde de Montréal, 1889-1921*, Mémoire de maîtrise (histoire), France, Université d'Angers, 2000, p. 66.

[34] *Abbé Z. Dugas, Allocution aux Dames de la Crèche du Sault-au-Récollet à la réunion annuelle le 19 octobre 1910*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 19 octobre 1910. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/a, historique de la maison St-Janvier et Crèche St-Paul.

[35] Compte rendu général, annuel 1903-1954 incluant statistiques 1903-1910, *1er août 1913 au 30 juin 1919*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1919. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j, Dossier 14, Finances.

exemple, un souper bénéfice ayant rapporté 500 $ pour l'Hospice Saint-Joseph des Sœurs Grises[36].

La deuxième forme d'aide, de loin la plus importante, est venue des autorités publiques. Cette aide a été longue et difficile à obtenir. La société civile, tel que vu au chapitre précédent, a mis beaucoup de temps à accepter les « filles-mères » et leurs enfants. Ainsi, accorder une allocation à ces enfants semble, pour certains, une « sanction publique du concubinage[37] ». De plus, l'Église elle-même freine l'implication de l'État dans le soutien de ses œuvres par crainte de voir son pouvoir diminuer. Étant donné la précarité financière des œuvres, elle accepte toutefois graduellement l'intervention gouvernementale qui se fait donc par étapes. Comme le dit Jean-Marie Fecteau, cette collaboration entre l'Église « gestionnaire des institutions » et l'État « distributeur de fonds » représente un compromis majeur qui se matérialise dans la Loi de l'Assistance publique de 1921[38]. Cette loi est décrite comme suit par Bernard Vigod :

> Afin de payer pour l'entretien des patients d'hôpital indigents, des enfants orphelins ou abandonnés et des adultes sans ressources, la province a proposé de partager également les dépenses entre elle-même, l'établissement visé et la municipalité de résidence. Pour ce faire, chaque municipalité allait prélever une taxe de 10% sur leurs attractions et déposerait ensuite la moitié des recettes dans un fonds d'assistance publique à partir duquel serait versée la portion provinciale.[39]

---

[36] Marie-Christine Giroux, *Accueillir, vêtir, nourrir, instruire, éduquer et soigner*, Mémoire de maîtrise (histoire), Montréal, UQAM, 2011, p. 101.

[37] Marie-Paule Malouin, *L'univers des enfants en difficulté au Québec entre 1940 et 1960*, Saint-Laurent, Bellarmin, 1996, p. 94.

[38] Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre, crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB, 2004, p. 325.

[39] Bernard Vigod, *Taschereau,* Sillery, Septentrion, 1996, p. 118.

Une fois la loi entérinée, les Sœurs qui espéraient cette aide gouvernementale ont tout de même pris le temps d'analyser la situation avant de l'accepter. En effet, si l'apport des Dames a été reçu sans grande réticence, l'implication des pouvoirs publics, par la Loi de l'Assistance publique, a nécessité une réflexion au sein de la communauté. Le manque de revenu est certes un problème auquel les Sœurs veulent s'attaquer afin de répondre de la façon la plus adéquate qui soit aux besoins de leurs protégés, mais l'aide ne doit pas restreindre leurs actions et les empêcher de poursuivre leur mission comme elles l'entendent. Les Sœurs de Miséricorde ont notamment toujours eu à cœur la protection de l'identité des filles qui venaient accoucher à la Maternité Catholique. L'aide gouvernementale, impliquant de rendre des comptes au Service de l'assistance publique, pouvait donc représenter une menace potentielle à l'anonymat des personnes secourues.

En 1921, après avoir demandé quelques informations et explications sur le processus de reconnaissance de leur œuvre comme institution d'assistance publique, le conseil décide de « faire l'essai » de la loi. Il envoie une lettre le 24 octobre 1921, demandant qu'on lui transmette les documents nécessaires à cette reconnaissance. Dans cette lettre, les Sœurs demandent le droit de se retirer du programme si jamais elles le jugent nécessaire :

> Toutefois, vu le caractère particulier de notre œuvre, nous nous réservons le droit si, cette loi, aujourd'hui ou plus tard, dans son esprit et dans son application, vient en conflit avec le but de notre communauté de retirer notre demande même après notre admission. Cette réserve, Honorable Monsieur, nous la croyons justifier (sic) par le secret absolu qu'exige le but que nous poursuivons.[40]

Bref, si les Sœurs craignent l'intervention de l'État, c'est principalement pour le respect de leur apostolat qui nécessite un grand secret, contrairement à la hiérarchie catholique qui y

[40] *Re : aide financière pour Maison St-Janvier et Crèche St-Paul., Lettre à l'Honorable Secrétaire Provincial, Qc, 24 octobre 1921*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 24 octobre 1921. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j, Dossier 21, Requêtes au Gouvernement du Québec, Correspondance 1916-1955.

a vu le danger de perdre sa mainmise sur le domaine social en général, et sur les communautés religieuses en particulier.

Les Sœurs n'ont jamais eu à retirer leur demande. Elles ont plutôt dû faire des demandes supplémentaires pour des augmentations d'octrois, les *per diem* étant bien trop minces par rapport aux coûts réels d'hébergement. Entre 1921 et 1922, elles ont reçu 4 030,93 $ du Gouvernement du Québec, 4 134,06 $ de la Ville de Montréal et 4 524,77 $ du Sou du Pauvre pour un montant total de 12 689,76 $[41]. Malgré ce nouvel apport financier, qui est accompagné d'une hausse des admissions, les finances de l'œuvre demeurent précaires. Ainsi, seulement pour l'alimentation[42], les Sœurs doivent débourser, pour cette même période, des montants annuels avoisinant les 10 000 $. Vingt ans plus tard, le problème demeure le même malgré l'augmentation des octrois. En 1941-1942, les Sœurs de Miséricorde inscrivent au bilan financier de l'œuvre du Sault, des allocations[43] de 37 105,64 $ (sur des revenus totaux de 52 157,67 $) alors que le total des dépenses se chiffre à 52 013,32 $ (dont 20 338,15 $ uniquement en nourriture).

[41] À titre comparatif, pour cette même période, les quêtes ont rapporté 7 886,96 $. *Compte rendu général annuel 1903-1954 incluant statistiques 1903-1910, 1er juillet 1921 au 30 juin 1922*, Sault-au-Récollet, 1922. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j, Dossier 14, Finances.

[42] Marie-Christine Giroux remarque une situation similaire chez les Sœurs Grises entre 1886 et 1915 : « La principale dépense de l'institution était la nourriture périssable avec une proportion de plus de 41 % des dépenses totales. […] Les registres financiers de l'institution révèlent également que l'entretien du bâtiment préoccupait les Sœurs. En effet, nous avons constaté qu'environ 11 % des dépenses annuelles étaient consacrées à la rénovation de la bâtisse. » Marie-Christine Giroux, *op. cit.*, p. 94.

[43] Dans ce rapport, les Soeurs englobent toutes les allocations. Il est donc difficile de savoir quel montant a été versé par chacun des paliers gouvernementaux. *Compte rendu général annuel 1903-1954 incluant statistiques 1903-1910, 1er juillet 1941 au 30 juin 1942*, Sault-au-Récollet, 1922. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j, Dossier 14, Finances.

En 1940, l'abbé Léandre Lacombe dresse le portrait des institutions et affirme que la Loi d'assistance publique ne fournit qu'un *per diem* de 36 sous, alors qu'il est de 95 sous dans les institutions protestantes et de 1,17 $ dans les institutions juives[44] :

> La Loi de l'assistance Publique, telle qu'elle existe, est d'un illogisme parfait. C'est une loi de façade qui donne beaucoup sur le papier, qui donne peu en réalité. Les montants alloués diminuent au fur et à mesure que les enfants grandissent et que leurs besoins augmentent. De plus la règle des tiers n'est pas applicable : la réalité est que la Province versera 1/3 de cette somme, la municipalité un autre 1/3 et la communauté, recevant l'enfant, devra fournir l'autre 1/3. Cet autre 1/3, les années le prouvent, il n'a jamais été recueilli, nos communautés n'étant pas l'Ordre des Mendiants. [45]

Les Sœurs de Miséricorde ont su à quelques reprises obtenir des faveurs en prenant des chemins non conventionnels. Si les programmes gouvernementaux n'étaient pas suffisants, si on leur refusait une aide ponctuelle pour un projet bien précis, les religieuses savaient, comme bien des femmes, s'adresser aux autres femmes[46]. On ne peut dire à combien de reprises ce genre de stratagème a pu être utilisé, mais les religieuses ont entre autres, durant les années Duplessis, communiqué avec la sœur de ce dernier afin d'obtenir certains montants, notamment pour la création d'un terrain de jeux. Quelques brouillons de lettres,

---

[44] Les Sœurs de Miséricorde obtiennent un *per diem* de 60 sous, en 1943. *Re : aide financière pour Maison Saint-Janvier et Crèche Saint-Paul, lettres à Henri Groulx, ministre de la santé et à François Leduc, député du comté de Laval*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1943. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j, Dossier 21, Requêtes aux Gouvernements du Québec, Correspondance 1916-1955.

[45] Cité par Chantale Quesney, *De la charité au bonheur familial, une histoire de la société d'adoption et de protection de l'enfance à Montréal, 1937-1972*, Thèse de doctorat (histoire), Montréal, UQAM, 2010, p. 173.

[46] Laurin-Frenette et Fahmy-Eid parlent de ce processus utilisé également par les fondatrices au XIX^{e} siècle : « Quand elles veulent financer leur entreprise, les fondatrices de communautés religieuses recourent plutôt à d'autres femmes. Il s'agit fréquemment de laïques souvent veuves et disposant d'une petite fortune qu'elles mettront délibérément au service de l'œuvre charitable à bâtir […] elles sont prêtes à dénouer généreusement les cordons de leur bourse et à jouer parfois de leur influence auprès des grands de ce monde pour aplanir les difficultés ou les entraves qui surgissent sur le chemin des fondatrices. » Nicole Laurin-Frenette et Nadia Fahmy-Eid, « Femmes et Église au Québec : éléments pour une interprétation socio-historique », In *Femmes et pouvoir dans l'Église*, sous la dir. d'Anita Caron, p. 44, Montréal, VLB, 1991.

pleins d'espoir et de respect, mentionnent des rencontres avec cette dernière. Durant ces années, les religieuses ont eu à développer leur sens de la politique. Après la Loi de l'Assistance publique, les projets de la communauté ne doivent plus seulement tenir compte de l'avis de la hiérarchie catholique, mais également de celui de l'administration publique québécoise. Cette nouvelle réalité sera marquante concernant le dernier projet des Sœurs de Miséricorde au Sault qui se conclura par la fermeture de la crèche.

3.4 Le dernier projet de la maison Saint-Janvier et de la Crèche Saint-Paul

On se souvient que la crèche a été conçue pour des enfants de moins de six ans et que l'adoption ne permettait pas de placer tous les enfants « illégitimes ». Parmi les garçons n'ayant pas pu bénéficier d'une famille d'adoption, certains ont été transférés dans d'autres institutions, alors que les autres ont été contraints de demeurer à la crèche parmi les bambins, et ce, parfois jusqu'à leur majorité[47]. La différence d'âge entre les enfants a été une source importante d'inquiétude pour les religieuses qui en avaient la charge. Non seulement elles n'étaient pas équipées pour des adolescents, mais en plus, elles n'étaient pas préparées à s'occuper d'eux et encore moins de ceux qui présentaient des troubles psychologiques liés, selon elles, à leur développement en institution[48].

Tant que le garçon n'est pas dangereux ou ne présente pas un trouble mental grave, aucune autre institution n'est destinée à sa prise en charge avant sa majorité. Les Sœurs sont

[47] Les statistiques ne faisant la distinction qu'entre les sexes et les statuts des enfants, il est difficile de savoir à partir de quel moment elles ont dû s'occuper de « grands enfants ».

[48] *Notes historiques sur la Crèche St-Paul – construction 1911-1912 Début sous le nom de Maison St-Janvier 1902-1955, Brochure « Une visite à la Crèche St-Paul par : Gabrielle Raizenne »*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1950, p. 20. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10.2/a, Dossier 1.

donc contraintes de les garder, même si l'institution freine leur développement. Les religieuses sont bien conscientes que leur établissement ne peut répondre aux besoins de ces jeunes. Ainsi lorsque Gabrielle Raizenne, journaliste, visite la crèche dans les années 1950,

> Sœurs St-Jean Berchmans [lui dit] : « Ils sont nombreux ces orphelins de 4 ans qui ne sont pas adoptés, ils grandissent, ils vieillissent entre les quatre murs de la Crèche. Malgré les premiers éléments de l'enseignement primaire qui leur sont donnés, ils deviennent par le fait de vivre en groupe et toujours dans le même milieu des arriérés mentaux et des imbéciles. »[49]

Gérard Pelletier ayant dressé un portrait de la situation autour de la même époque, nous rapporte ainsi les propos d'une religieuse concernant les cas plus lourds:

> Il faut bien les garder ici; il n'y a de place nulle part ailleurs. Toutes les maisons pour enfants déments sont remplies à craquer. Et le drame, c'est que nous ne sommes pas installés, nous ne disposons ni des locaux ni de l'équipement, ni du personnel nécessaire au soin de ces petits. Nous ne pouvons même pas les isoler, chacun dans une cellule. Mais quand nous cherchons à les placer ailleurs, impossible…[50]

Sensibles à la réalité parfois désolante de leurs protégés, les Sœurs tenteront de trouver des solutions à ce problème[51]. Toutefois, en 1953, elles se sentent acculées au pied du mur. Elles doivent régler cette situation. La mère supérieure de la communauté écrit donc, le 5 décembre 1953, à Albini Paquette, ministre de la Santé, afin de lui expliquer le problème :

---

[49] *Notes historiques sur la Crèche St-Paul – construction 1911-1912 Début sous le nom de Maison St-Janvier 1902-1955, Brochure « Une visite à la Crèche St-Paul par : Gabrielle Raizenne »*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1950, p. 20. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10.2/a, Dossier 1.

[50] Gérard Pelletier, *Histoire des enfants tristes, un reportage sur l'enfance sans soutien dans la Province de Québec*, Montréal, L'Action Nationale, [s.d.] p. 41.

[51] Chantale Quesney affirme, elle aussi, que les sœurs sont conscientes des « limites de leur propre système de prise en charge des enfants sans famille. Autour de 1934, s'interrogeant d'une part sur l'utilité de « construire de nouvelles maisons » pour « bien résoudre la question définitivement », les Sœurs Grises avouent les limites de l'institutionnalisation […] ». Chantale Quesney, *op. cit.*, p. 123.

> Nos crèches des maisons de Montréal et du Sault-au-Récollet, abritent depuis 1945 un grand nombre d'enfants arriérés et même idiots, dont l'âge varie aujourd'hui de 6 à 15 ans. Des démarches ont été faites à plusieurs reprises pour intéresser les autorités gouvernementales dans le placement de ces enfants, mais sans succès. Bon nombre d'entre eux sont même devenus dangereux pour nos Institutions. […] De plus, nous venons de recevoir du Bien-être de la Santé de la ville de Montréal, un premier et deuxième avis nous enjoignant d'avoir à faire de très grandes réparations afin de rendre l'édifice « Crèche St-Paul », approprié à cette catégorie d'enfants mentaux, dépenses auxquelles il nous est inutile de songer vu la condition financière de cette maison. Nos institutions, comme vous le savez, ont été créées pour les nouveaux-nés (sic) et les enfants ne dépassant pas l'âge de six ans, et non pour les cas mentaux qui devraient trouver place dans les asiles et les maisons de santé. Leurs présences dans nos maisons créent une atmosphère d'insécurité telle que nous ne pouvons les garder plus longtemps sans encourir de grands dangers.[52]

Depuis les débuts, elles ont embauché des institutrices[53] pour donner un enseignement rudimentaire aux garçons, mais malgré cela, ils n'ont pas pu acquérir le nécessaire pour poursuivre des études hors de l'établissement. De plus, l'obligation de vivre en groupe, avec des enfants plus jeunes, a signifié un manque de stimulation et ne leur a pas permis de se développer normalement. Les religieuses sont donc inquiètes de ce qui leur arrivera le jour où ils devront quitter la crèche. Selon elles, on devrait bien trouver un endroit pour les « arriérés ou les malades mentaux », mais où iront les enfants qui n'ont qu'un simple retard et qui ne sont pas préparés à affronter la vie en dehors de l'institution ?

Les religieuses trouvent un appui en Mlle Derouin et M. Archambault, deux laïcs ayant été interpellés par la cause de la Crèche Saint-Paul et des Sœurs de Miséricorde. Ces deux individus font une proposition qui intéresse grandement la communauté. Ils souhaitent établir une ferme, non pas pour engager les garçons comme travailleurs agricoles ou les faire travailler gratuitement comme plusieurs familles l'ont fait, mais pour parfaire leur développement personnel. Leur plan est d'offrir des soins et services individuels plutôt que

---

[52] *Re : aide financière pour Maison St-Janvier et Crèche St-Paul, Lettre à Albini Paquette, 5 décembre 1953,* Sault-au-Récollet, [s.n.], 5 décembre 1953. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j Dossier 21, requêtes aux Gouvernement du Québec, Correspondance 1916-1955.

[53] Au départ, il semble qu'elles aient été au nombre de trois.
Historique de la Maison St-Janvier et Crèche Saint-Paul, Ébauche de travail rédigé par Gabrielle Barbe, s.m. Pour la paroisse de la Visitation. Le 23 septembre 1985. Sault-au-Récollet, [s.n.], 23 septembre 1985. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/a.

collectifs, ce qui jusque-là avait fait défaut dans leur éducation. En effet, étant donné les contraintes de la vie en institution et les limites des religieuses qui devaient gérer un établissement dont la mission s'éparpillait et où le personnel était manquant, les enfants n'ont pu bénéficier de ce type de service.

Ces soins personnalisés devraient donc permettre aux garçons de se préparer à la vie adulte et de faire face aux exigences de la société. Le but est de rendre autonomes ceux qui le peuvent. De plus, il semble que ce projet prendrait non seulement en charge les garçons de la crèche, mais également d'autres enfants, répondant ainsi à un besoin clairement démontré par les religieuses. Il est également prévu que des services divers soient ajoutés au fil des ans. Ils espèrent également héberger des prêtres retraités afin d'obtenir l'assentiment des religieux et leur soutien dans le développement moral des enfants. À long terme, le projet est vaste. À court terme, il répond à l'urgence devant laquelle les religieuses sont placées[54].

Les Sœurs vont rencontrer le sous-ministre de la santé de l'époque, Jean Grégoire, afin de lui faire part de leur projet. Les documents sont exhaustifs et présentent le projet sous tous ses angles, incluant les références de Mlle Derouin et M. Archambault et les informations relatives à la ferme elle-même (bâtiments, coûts, terre, …)[55]. Tout semble avoir été largement étudié et réfléchi. Par téléphone, Grégoire donne son accord au projet. Sœur Ste-Clémence, responsable de la crèche, écrit alors au sous-ministre :

[54] *Re : aide financière pour Maison St-Janvier et Crèche St-Paul. Lettre sœur Ste Clémence au Docteur Jean Grégoire, sous-ministre de la santé du Québec le 28 septembre 1953,* Sault-au-Récollet, [s.n.], 28 septembre 1953. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j, Dossier 21, Requêtes aux Gouvernement du Québec, Correspondance 1916-1955.

[55] *Ibid.*

> Notre institution se charge de payer à Monsieur Archambault la pension des enfants placés sous sa tutelle, telle que reçue du ministère de la Santé du Québec, durant le temps jugé nécessaire pour vous assurer du fonctionnement de l'œuvre et accorder aux dirigeants votre approbation définitive et permanente.[56]

Malheureusement, les sources consultées ne permettent pas de comprendre ce qui s'est produit par la suite. Toutefois, il semble qu'aucun enfant n'ait été transféré dans cette ferme du comté de Vaudreuil, et ce, malgré toutes les ententes qui avaient été prises.

C'est durant cette même période que Duplessis s'est intéressé à la situation. Tel que vu dans le premier chapitre, le clergé, lourdement sous-financé et en perte de pouvoir, et le gouvernement unioniste de Maurice Duplessis, en affrontement avec le fédéral et fortement conservateur, feront une alliance dans ce dossier. Cette alliance permettra d'obtenir les octrois du fédéral pour les hôpitaux psychiatriques, de limiter l'ingérence de ce dernier[57] et d'éviter au gouvernement provincial d'investir des sommes dans le domaine. Par contre, cette façon de faire aura de graves répercussions. En effet, les Soeurs ont dû transférer les enfants qui correspondaient aux missions d'autres communautés religieuses dans leurs institutions (on pense ici, entre autres, à Huberdeau) puis, par la suite, elles ont perdu les pouvoirs décisionnels qu'elles détenaient sur les enfants dont elles avaient la charge. Les services sociaux et les médecins affiliés au ministère du Bien-être social et de la Jeunesse ont pris le relais et décidé du sort des quelques garçons restants. Certains dossiers ont ainsi été « falsifiés » afin de faire interner des enfants dans des hôpitaux psychiatriques alors qu'ils ne présentaient que de légers retards, des troubles mineurs ou étaient parfaitement sains[58].Toutefois, ces derniers transferts d'enfants ne correspondaient aucunement à ce que

[56] *Re : aide financière pour Maison St-Janvier et Crèche St-Paul. Lettre sœur Ste Clémence au Docteur Jean Grégoire, sous-ministre de la santé du Québec le 28 septembre 1953,* Sault-au-Récollet, [s.n.], 28 septembre 1953. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/j, Dossier 21, Requêtes aux Gouvernement du Québec, Correspondance 1916-1955.

[57] À ce sujet, voir Chantale Quesney, *op. cit.*, p. 218.

[58] On connaît les suites concernant les Orphelins de Duplessis dont la tragédie ne nécessite plus de présentation. D'ailleurs très peu de documents, à ce propos, sont accessibles dans les archives des Sœurs de Miséricorde, et ce, pour des raisons juridiques, le sujet étant toujours délicat. Ne pouvant

les religieuses avaient envisagé, le projet de la ferme convenant mieux à leurs espoirs pour leurs petits protégés. Les religieuses n'ont pu s'opposer à ce qui arrivait. Comme le dit Marie-Paule Malouin, parlant des Sœurs de la Providence à la même époque :

> Parce que de sexe féminin, les Québécoises comme les autres femmes d'ailleurs, à l'époque, ne peuvent généralement s'opposer ouvertement à des hommes surtout pas à ceux qui détiennent sur elles une autorité considérée comme légitime; et cela même quand elles désirent adopter des solutions probablement supérieures à celles proposées par ces hommes[59].

Ainsi, à la fin de 1954, il ne restait plus que treize garçons qui ont tous été transférés avant l'été de 1955. Un mois après les derniers départs, le bâtiment de la crèche Saint-Paul (annexe de la maison Saint-Janvier) est démoli et les religieuses se trouvent devant de nouveaux défis.

Propriétaires des lieux, elles cherchent une nouvelle vocation à la maison Saint-Janvier. C'est alors que la résidence devient le Centre Rosalie Jetté et que les religieuses du Sault renouent en quelque sorte avec la vocation première de la communauté. Entre 1955 et 1969, 2 230 jeunes filles enceintes âgées de moins de 19 ans y trouvent refuge et aide[60]. Puis la maison Saint-Janvier sera à son tour démolie en 1970 à cause de son état et des coûts trop élevés qui seraient reliés à sa rénovation[61]. Les Sœurs, toujours présentes au Sault-au-

---

donc pas établir de lien précis entre cette tragédie et la crèche Saint-Paul, le sujet n'a donc pas été approfondi. Toutefois, pour davantage de précisions sur le drame des Orphelins, voir Bruno Roy, *Mémoire d'asile. La tragédie des enfants de Duplessis*, Montréal, Boréal, 1994, 254 p.

[59] Marie-Paule Malouin, *op. cit.*, p. 364.

[60] *Notes sur le Sault-au-Récollet (Abbé G. Dugas) 1910, Maison St-Janvier, Montréal, Qc, 1903-1955*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1910. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/a, Dossier 1, historique de la Maison St-Janvier et Crèche Saint-Paul, S.S. Claudia, s.m. et autres non identifiées 1903-1955, Historique global 1903-1985.

[61] Plusieurs personnes de la société civile se sont levées contre cette démolition. Toutefois, le ministère de la Culture n'a pas jugé son architecture suffisamment significative pour que la Société des monuments historiques y investisse de l'argent. Paul Gouin, alors président de cette société, écrit à la

Récollet, effectuent des réparations à l'ancien bâtiment construit en 1945 afin d'y loger des religieuses de la communauté. À partir de ce jour, et ce, jusqu'à aujourd'hui, les religieuses qui habitent ce bâtiment exercent leur charisme de miséricorde à l'extérieur de leur résidence. En 1985, Gabrielle Barbe, Sœur de Miséricorde, écrit à propos des nouvelles actions de sa communauté au Sault-au-Récollet :

> Ces différentes formes de bénévolat nous permettent de servir l'Église à un niveau plus vaste, celui de la paroisse. Aussi, il nous convient bien d'exercer la miséricorde à des différents niveaux d'apostolat répondant ainsi à notre charisme-mission. On entend par charisme-mission, la joie que nous avons de présenter au Seigneur les CRIS des FILLES, des FEMMES et des ENFANTS qui ont besoin d'un AMOUR RÉCONCILIANT, lui demandant de susciter, dans la COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE, des PERSONNES pour répondre à ces cris.[62]

3.5 Conclusion

Les Sœurs de Miséricorde installées au Sault-au-Récollet ont dû multiplier les œuvres afin d'y maintenir leur présence. Avec l'aide d'autres femmes, employées ou bénévoles, elles ont pris en charge nombre d'enfants, de prêtres retraités, de femmes et de familles. Si certaines catégories de pensionnaires ont fourni des revenus pour la communauté, il va sans dire que le groupe le plus important était celui des enfants dont les frais n'ont été que partiellement compensés par les quêtes et les dons.

---

mère supérieure : « Je vous recommanderais de conserver cette maison si vous aviez une fortune pour le (sic) faire durer. Autrement, mieux vaut le (sic) démolir et en construire une nouvelle plus fonctionnelle pour l'œuvre que vous exercez. »

Historique de la Maison St-Janvier et Crèche Saint-Paul, Ébauche de travail rédigé par Gabrielle Barbe, s.m. Pour la paroisse de la Visitation. Le 23 septembre 1985, Sault-au-Récollet, [s.n.], 23 septembre 1985. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/a.

[62] *Notes sur le Sault-au-Récollet (Abbé G. Dugas) 1910, Maison St-Janvier, Montréal, Qc, 1903-1955*, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1910. Archives des Sœurs de Miséricorde, fonds J10/a, Dossier 1, historique de la maison St-Janvier et Crèche Saint-Paul, S.S. Claudia, s.m. et autres non identifiées 1903-1955, Historique global 1903-1985.

Il est intéressant de voir qu'à travers toute leur aventure au Sault-au-Récollet, les Sœurs de Miséricorde ont pu compter sur l'appui d'autres femmes. Tout d'abord les Dames patronnesses du Sault-au-Récollet, dont le zèle avait été souligné par Bruchési lui-même, puis par leurs relations avec la sœur du premier ministre de l'époque. Comme le dit Denise Robillard dans sa biographie d'Émilie Gamelin, ces contacts entre femmes sont très importants. D'ailleurs, Émilie Gamelin en usait même avant son entrée en religion. C'est grâce à certains de ces liens qu'elle obtenait l'argent nécessaire pour son œuvre de l'Asile de la Providence[63]. Cette réalité démontre à quel point la division du travail charitable entre laïques et religieuses a perduré.

Les Sœurs de Miséricorde, contrairement aux Sœurs de la Providence, ont pu compter sur l'appui de l'Église et de l'État dans la réalisation de certains dossiers. La Loi de l'Assistance publique a certes aidé à nourrir les enfants, tandis que l'appui de Bruchési et de Beaubien a facilité le développement de l'œuvre en offrant l'espace nécessaire à loger un nombre important de pensionnaires. Toutefois, malgré ce soutien, l'histoire des Sœurs de Miséricorde au Sault-au-Récollet démontre, elle aussi, comment les religieuses étaient soumises à la hiérarchie catholique et à celle de l'État.

En effet, l'annulation du projet de la ferme pour les grands enfants démontre que les religieuses ont dû se soumettre aux volontés de la hiérarchie catholique et du gouvernement duplessiste dans ce dossier. Bien que les raisons demeurent nébuleuses quant à l'annulation du projet, on peut supposer que les Sœurs auraient transféré les enfants à cet endroit si elles en avaient eu l'opportunité. Le fait que des accords avaient même été passés avec le ministre de la Santé démontre que les Sœurs avaient réellement appuyé ce projet. Elles considéraient visiblement que c'était une opportunité d'offrir un environnement adéquat et souhaitable pour leurs protégés. Mais l'abandon de ce projet illustre bien les limites de l'autonomie des communautés religieuses à ce moment.

[63] Denise Robillard, *Émilie Tavernier-Gamelin,* Montréal, Éditions du Méridien, 1988, p. 159.

La fermeture est certes due à l'épuisement du réseau d'assistance publique. Les Sœurs devaient fermer la crèche. Toutefois, bien que les sources soient manquantes pour des raisons juridiques, on peut supposer que les religieuses n'auraient pas envisagé la solution finale mise en place par la hiérarchie et le gouvernement concernant les quelques garçons n'ayant pu être relocalisés. En 1954, les religieuses sont confrontées, tout comme leurs fondatrices et toutes celles qui ont suivi, à la rigidité de la hiérarchie catholique à laquelle elles se soumettent. « Même si les choses ne tournaient pas bien, notre soumission plairait au bon Dieu; après tout, c'est ce qui compte, mais la divine Providence protégera les « petits » pour qui nous avons beaucoup sacrifié et à qui nous voulons faire du bien.[64] » Ces mots prononcés en 1954 par la Supérieure des Sœurs de la Providence auraient donc tout aussi bien pu l'être par la Supérieure des Sœurs de Miséricorde.

[64] Marie-Paule Malouin, *op. cit*., p. 363.

CONCLUSION

L'histoire du Québec a été marquée par des drames humains importants au sein des œuvres fondées par l'Église catholique. Alors que les premiers récits portant sur les communautés religieuses étaient largement hagiographiques, par la suite, l'histoire critique et porte-voix pour les victimes a pris le relais. Pour ce rapport de recherche, nous avons tenté de prendre une certaine distance à l'égard de ces analyses trop polémiques pour nous inspirer de travaux portant sur l'histoire des femmes en religion, sur l'histoire de l'institution religieuse et sur l'histoire politique des rapports entre l'Église et l'État. Ces influences historiographiques ont aidé à mettre en contexte les œuvres des religieuses de la maison Saint-Janvier et à mieux comprendre leur réalité en tant que femmes et servantes de Dieu dans une organisation patriarcale et dans une société dirigée par des hommes. Démontrer les règles hiérarchiques dans lesquelles les religieuses ont évolué permet de mieux contextualiser l'expérience institutionnelle dans l'histoire sociale du Québec. L'historique de la maison Saint-Janvier démontre bien ces relations entre les communautés religieuses, la hiérarchie catholique et l'État. Elle permet également de voir les religieuses autrement que sous l'angle conceptuel. Humaniser le sujet « communauté religieuse » permet de démontrer la complexité de l'histoire et de séparer le concept de pouvoir « Église/Institution » et les individus qui sont et qui ont été à son service. Reconnaître le travail de ces femmes, les contraintes exercées sur leurs vies, n'amoindrit en rien la mémoire des souffrances des « interné(e)s ».

Toutefois, l'histoire des religieuses reste complexe. Tout d'abord, parce qu'elles sont des femmes qui évoluent dans un monde d'hommes où les grandes règles se décident sans elles. Ensuite, parce qu'elles se soustraient à la réalité de la famille patriarcale en choisissant d'épouser Dieu. Ce choix qui a été fait par des milliers de Québécoises durant la période étudiée a tout d'abord été imposé aux fondatrices des communautés. Comme nous l'avons

vu, c'est Monseigneur Bourget qui, à Montréal, institutionnalise cette division du travail charitable entre laïcs et religieux. Cette division a permis à l'Église de reprendre des œuvres laïques existantes et d'en créer de nouvelles afin d'occuper tout le champ social et de se définir comme acteur politique incontournable. Cette division des pouvoirs a non seulement retiré de l'autonomie et de la liberté aux femmes qui ont dû prendre le voile pour poursuivre leurs œuvres, mais également à toutes celles qui, par la suite, ont dû faire le même choix afin de s'impliquer socialement autrement que par des activités philanthropiques.

Si la vie en communauté a pu, à certains égards, offrir une latitude d'action à certaines femmes qui dirigeaient des œuvres, la vie religieuse est évidemment marquée par l'assujettissement à la hiérarchie catholique. C'est Bourget lui-même qui met en place les coutumiers et les constitutions. Il décide donc pour ces femmes, notamment de l'horaire de leurs journées, de leurs tâches, de leurs habits, etc. Par la suite, les religieuses devront se soumettre aux décisions de tous les successeurs de l'évêque. C'est à Bruchési que les Sœurs de la Providence doivent faire face à la fin de leur mission au Sault-au-Récollet. Tel que vu au chapitre deux, c'est l'archevêque qui décide que les Sœurs de la Providence doivent quitter les lieux au profit d'une autre communauté. C'est également lui qui leur rappelle leur devoir de soumission et, plus précisément, de laisser en place, au sein de la maison Saint-Janvier, tous leurs biens (hormis les effets personnels des religieuses). Nous avons vu que les sœurs ont tenté de s'opposer à cette autorité en s'appuyant sur les dernières volontés de Bourget, mais sans succès.

Toutefois, la figure d'autorité patriarcale qu'est l'archevêque peut également se présenter sous l'éclairage de la bienveillance paternelle. Bruchési le démontre dans ses liens avec les Sœurs de Miséricorde qu'il installe au Sault alors qu'elles font face au débordement de leur crèche de la Maternité catholique de Montréal. En effet, bien qu'il paraisse dur à l'encontre des Sœurs de la Providence, il démontre un réel désir de soutien pour celles qui les remplacent dans la maison. C'est grâce à lui et à Beaubien, curé de la paroisse, que les Sœurs de Miséricorde peuvent résoudre temporairement leur problème d'espace en construisant

l'annexe appelée Crèche Saint-Paul. C'est plutôt son successeur, Monseigneur Gauthier, qui représente un frein aux projets de cette communauté.

En effet, bien que la fermeture de la Crèche Saint-Paul conserve une part de mystère dû au manque d'accès aux sources, on peut néanmoins affirmer que la hiérarchie catholique y a joué un rôle. Les religieuses faisaient face, comme plusieurs autres communautés, à l'essoufflement du système d'assistance publique. Elles devaient prendre en charge des enfants pour lesquels elles n'avaient ni les compétences ni les installations nécessaires. Alors qu'elles avaient tout organisé pour placer ces enfants ailleurs en leur offrant un milieu de vie plus sain et plus approprié, elles ont dû abdiquer et laisser la hiérarchie catholique et l'État provincial relocaliser les derniers enfants.

D'ailleurs, l'État a représenté au fil du temps, tout comme la hiérarchie catholique, un appui et un frein pour cette communauté. En effet, avec l'instauration de la Loi de l'Assistance publique, les religieuses ont accès, à partir de 1921, à des *per diem* qui les aident à répondre aux besoins de leurs protégé(e)s. Toutefois, l'appui du gouvernement n'a pas été suffisant pour que les religieuses aient les coudées franches dans la prise en charge des enfants. Une fois la nourriture et les frais de base payés, il ne restait rien de cet argent, même si on y ajoutait les fruits de la charité privée. D'ailleurs, cette charité diminuait au fur et à mesure que l'État augmentait les taxes et impôts sur le revenu[1]. À partir des années 1950, la situation était de plus en plus intenable pour les communautés. C'est à ce moment que Duplessis, empreint d'un fort conservatisme, se ligue aux autorités ecclésiastiques et retire par le fait même le pouvoir des religieuses concernant la prise en charge des derniers garçons de la crèche. Ces garçons n'ayant pu être placés dans une famille ou dans une autre institution ont vu leurs dossiers falsifiés pour permettre leur placement en institution

[1] Martin Petitclerc, «À propos de «ceux qui sont en dehors de la société». L'indigent et l'assistance publique au Québec dans la première moitié du XXe siècle», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 65, no 2-3, 2011-2012, p. 254.

psychiatrique permettant ainsi à l'Église de se décharger de certains frais et au gouvernement unioniste de bénéficier d'allocations fédérales, évitant ainsi d'investir dans le domaine social.

L'histoire de la maison Saint-Janvier est donc particulièrement intéressante. Le changement de garde qui s'y est opéré en 1903 est inusité. De plus, on y découvre la réalité des religieuses œuvrant dans des missions excentrées par rapport à la ville de Montréal. Cette situation géographique démontre également l'attrait que pouvait représenter ces villages suite à l'industrialisation. Finalement, elle représente bien les relations particulières entre les communautés religieuses, l'Église et l'État. En effet, les ouvertures et fermetures de mission dans cette maison, que ce soit celles des Sœurs de la Providence ou celles des Sœurs de Miséricorde, démontrent l'importance des rapports de pouvoir au sein de l'Église. On y voit qu'au quotidien, les religieuses gèrent leurs missions, mais qu'au final, le dernier mot appartient aux « grands hommes » d'Église. La période des Sœurs de Miséricorde est probablement celle qui démontre le mieux la complexité des rapports. D'un côté l'archevêque et l'État peuvent représenter des appuis intéressants, mais de l'autre, être des freins à leurs projets.

À la fermeture de la crèche, les Sœurs de Miséricorde ont renoué avec leur charisme premier en recevant de nouveau des « filles expectantes ». Au fil des ans, elles ont dû user de créativité pour se renouveler et poursuivre leur implication sociale. Denise Robillard affirme qu'elles ont fait face à « une période d'hésitations et d'interrogations profondes » et que cette situation a « entraîné des difficultés d'adaptation » tout en permettant « la création de nouveaux services »[2]. Dans les années 1970, l'État a terminé de laïciser le champ social. Les religieuses, de moins en moins nombreuses, ont peu à peu été marginalisées au sein de la société. Elles ont été remplacées par des médecins, des travailleurs sociaux et des hommes

[2] Denise Robillard, *Émilie Tavernier Gamelin*, Montréal, Éditions du Méridien, 1988, p. 313.

laïcs[3]. Les auteures du Collectif Clio écrivent à propos de l'intervention de l'État dans le domaine social :

> Depuis quelques années, en effet, un processus est à l'œuvre qui a pour effet d'éliminer les religieuses de tous les postes de responsabilité qu'elles détenaient dans l'organisation sociale. […] Les services sociaux qu'elles avaient mis sur pied et gérés durant tant de décennies cessent de fonctionner. Dans l'esprit du public, la gestion des religieuses est assimilée à une conception rétrograde et anachronique. Dans l'esprit des jeunes fonctionnaires, frais émoulus des universités et fraichement installés dans les organismes gouvernementaux, les religieuses sont des indésirables qu'ils ont vite fait de pousser à la marge ou…à la retraite.[4]

La divulgation des divers sévices qui ont été perpétrés auprès des « protégé(e)s » au sein des institutions religieuses et, plus particulièrement auprès des Orphelins de Duplessis, a aggravé cette situation. Les religieuses qui étaient devenues « désuètes » sont devenues « parias ». Les difficultés des chercheur(e)s pour accéder à leurs archives sont le reflet du repli de ces communautés au sein d'une société qui se relève tranquillement de ces traumatismes. Comme le dit Louise Bienvenue, les historiens et les historiennes du social se sentent investis de la mission de dénonciation et du devoir de mémoire pour les victimes des institutions qui ont longtemps été sans voix[5]. Toutefois, nous avons également un devoir de mémoire pour ces femmes qui ont œuvré auprès de ces enfants et de toutes les personnes dans le besoin, au meilleur d'elles-mêmes dans une société dont les règles de fonctionnement leur échappaient largement.

---

[3] Il semblerait que les laïques aient également été remplacées par des hommes dans les organismes collecteurs de fonds. À ce sujet, voir Amélie Bourbeau, « Autorité, genre et expertise : le cas de l'assistance catholique à Montréal », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol.63, no 2-3, 2009-2010, pp. 331-360.

[4] Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 1992, p. 603.

[5] Louise Bienvenue, « Pierres grises et mauvaise conscience. Essai historiographique sur le rôle de l'Église catholique dans l'assistance au Québec », *Études d'histoire religieuse*, vol. 69, 2003, pp. 9-28.

APPENDICE A

PHOTO DE LA MAISON SAINT-JANVIER ET DE SON ANNEXE, LA CRÈCHE SAINT-PAUL

Léonard, D., *Vue d'ensemble de la Maison St-Janvier et de la Crèche St-Paul, Carte postacle*, Montréal, [s.n.], vers 1930. Fonds d'archives des Sœurs de Miséricorde, NJ10.2-2SM.

APPENDICE B

EXTRAIT DE LA LISTE DES BIENS DES SŒURS DE LA PROVIDENCE FOURNIE À MONSEIGNEUR BRUCHÉSI EN 1903

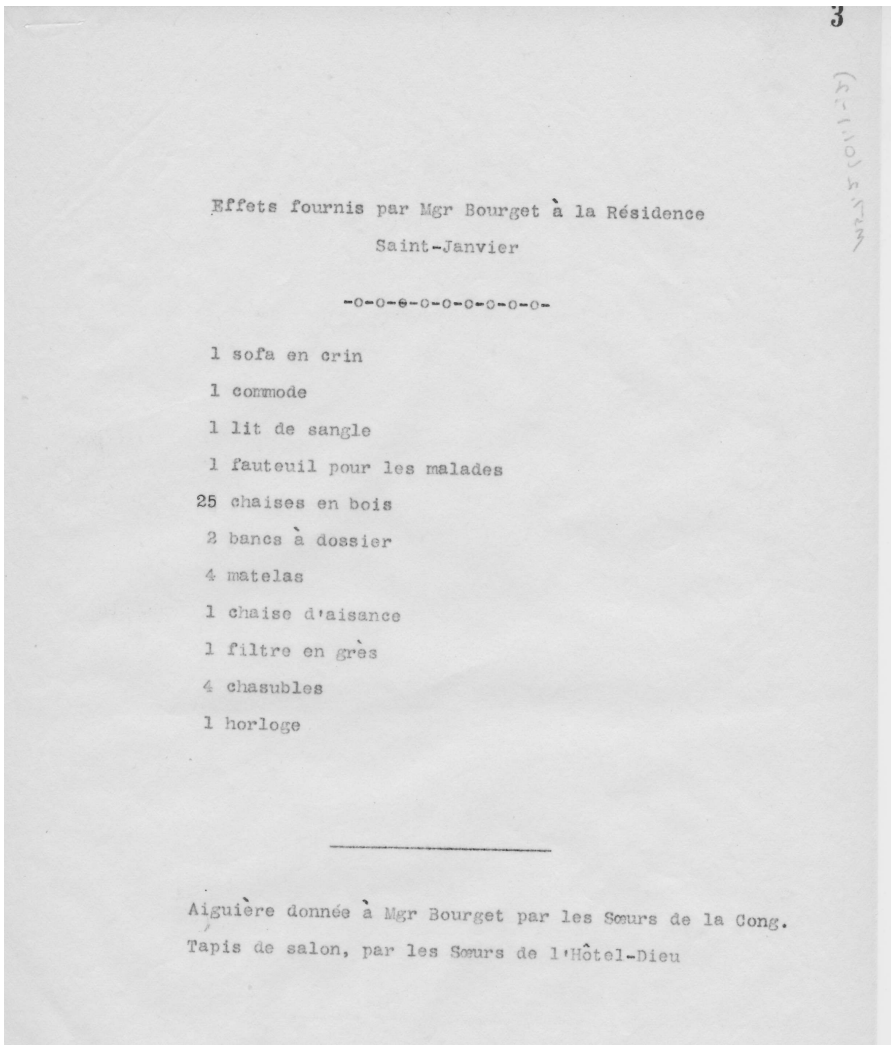

3

Effets fournis par Mgr Bourget à la Résidence
Saint-Janvier

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

1 sofa en crin
1 commode
1 lit de sangle
1 fauteuil pour les malades
25 chaises en bois
2 bancs à dossier
4 matelas
1 chaise d'aisance
1 filtre en grès
4 chasubles
1 horloge

Aiguière donnée à Mgr Bourget par les Sœurs de la Cong.
Tapis de salon, par les Sœurs de l'Hôtel-Dieu

Effets fournis par Mgr Bourget à la Résidence Saint-Janvier, Sault-au-Récollet, [s.n.], 1903. Archives des Sœurs de la Providence, fonds M57.2 (0.1.1-2) – AG-Ae6.7.

BIBLIOGRAPHIE

I- Sources

A- Fonds d'archives

Archives de la Chancellerie, Fonds des Sœurs de Miséricorde, Fonds 525.109.

Archives de la Chancellerie, Fonds des Sœurs de la Providence, Fonds 525.106.

Archives de la Chancellerie, Fonds de la Paroisse de la Visitation de la Bienheureuse-Vierge-Marie, Fonds 355.112.

Archives des Sœurs de Miséricorde, Fonds de la maison Saint-Janvier et de la Crèche Saint-Paul, Fonds J10.

Archives des Sœurs de la Providence, Fonds Chroniques résidence Saint-Janvier Sault-au-Récollet, Fonds M57.

B- Publications

DUGAS, Georges. *Quelques notes historiques sur le Sault-au-Récollet*. Ottawa : Institut canadien de micro reproductions historiques, 1910, 16 p.

PELLETIER, Gérard. *Histoire des enfants tristes, un reportage sur l'enfance sans soutien dans la Province de Québec*. Montréal : L'Action Nationale, 1950, 95 p.

II - Études

A- Livres

AUCLAIR, L'abbé Élie J.. *Histoire des Sœurs de Miséricorde de Montréal, les Premiers soixante-quinze ans de 1848 à 1923*. Montréal : Imprimerie et reliure Des Sourdes-Muettes, 1928, 362 p.

BARABÉ, Paul-Henri, O.M.I.. *Un siècle de miséricorde, Sœurs de Miséricorde.* Ottawa : Éditions de l'université Ottawa, 1948, 415 p.

BEAUBIEN, Charles-P.. *Le Sault-au-Récollet, ses rapports avec les premiers temps de la colonie*. Montréal : C. O. Beauchemin & Fils, Libraire-Imprimeurs, 1898, 505 p.

BEAUCHAMPS, André. *Mères célibataires au contact des Sœurs de la Miséricorde*. Montréal : Éditions Bellarmin, 1988, 93 p.

BOUCHER, Gisèle, s.m.. *'Grâce de fondation' : Loi 65'' sur la nationalisation des services de santé, des services sociaux et de bien-être du Québec, dont les œuvres des Sœurs de Miséricordre, Sœurs de Miséricorde*. Montréal : Sœurs de Miséricorde, 2012, 20 p.

BOUCHER, Gisèle, s.m.. *Sur les pas de Rosalie…Au service de la vie.* Gatineau : Les éditions À3Brins, 2012, 177 p.

BOURBEAU, Amélie. *La réorganisation de l'assistance chez les catholiques montréalais : La Fédération des Œuvres de charité canadiennes-françaises et la Federation of Catholic Charities, 1930-1972*. Thèse de doctorat (histoire), Montréal : Université du québec à Montréal, 2009, 385 p.

BRADBURY, Bettina. *Wife to widow, Lives, Laws, and Politics in Nineteenth-Century Montreal*. Vancouver : UBC Press, 2011, 502 p.

CARON, Anita (dir.). *Femmes et pouvoir dans l'Église*. Montréal : VLB, 1991, 256 p.

COHEN, Yolande. *Femmes philanthropes : catholiques, protestantes et juives dans les organisations caritatives au Québec, 1880-1945*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2010, 253 p.

Collectif Clio. *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal : Le Jour, 1992, 646 p.

D'ALLAIRE, Micheline. *Les communautés religieuses de Montréal, les communautés religieuses et l'assistance sociale à Montréal, 1659-1900, volume 1*. Montréal : Éditions du Méridien, 1997, 168 p.

DANYLEWYCZ, Marta. *Profession : religieuse, un choix pour les Québécoises 1840-1920*. Montréal : Boréal, 1988, 246 p.

DE KINDER, Louis. *La petite histoire du Sault*. Montréal : Louis de Kinder, 1998, 134 p.

DESROCHERS, René. *Le Sault-au-Récollet, Paroisse La Visitation, 1736-1936*. Montréal : imprimé au Devoir, 1936, 159 p.

DUPRIEZ, Flore. « Quelques repères historiques concernant la situation des femmes dans l'Église du Québec ». In *Femmes et pouvoir dans l'Église*, sous la dir. d'Anita Caron, pp.17-36. Montréal : VLB, 1991.

ÉON, Mathilde. *Les filles-mères à l'hôpital de la Miséricorde de Montréal, 1889-1921*. Mémoire de maîtrise (histoire), France : Université d'Angers, 2000, 155 p.

FECTEAU, Jean-Marie. *La liberté du pauvre, crime et pauvreté au XIXe siècle québécois*. Montréal : VLB, 2004, 455 p.

FERRETTI, Lucia. *Entre voisins. La société paroissiale en milieu urbain, Saint-Pierre-Apôtre de Montréal, 1848-1930.* Montréal : Boréal, 1992, 264 p.

GIROUX, Marie-Christine. *Accueillir, vêtir, nourrir, instruire, éduquer et soigner : la protection de l'enfance à l'hospice Saint-Joseph des Sœurs Grises de Montréal (1854-1911*). Mémoire de maîtrise (histoire), Montréal : Université du Québec à Montréal, 2011, 135 p.

GRAVEL, Claude. *La vie dans les communautés religieuses, l'âge de ferveur 1840-1960*. Montréal : Libre expression, 2010, 221 p.

GRÉGOIRE, Hélène. *Rosalie Cadron-Jetté, une histoire d'audace et de compassion.* Montréal : Centre Rosalie-Cadron-Jetté, 2007, 94 p.

HAMELIN, Jean et Nicole Gagnon (dir.). *Histoire du catholicisme québécois, Le XXe siècle, tome 1, 1898-1940*. Montréal : Boréal express, 1984, 357 p.

HAMELIN, Jean et Nive Voisine (dir.). *Histoire du catholicisme québécois, le XXe siècle, tome 2, de 1940 à nos jours.* Montréal : Boréal express, 1984, 425 p.

JUTEAU, Danielle et Nicole Laurin. *Un métier et une vocation. Le travail des religieuses au Québec de 1901 à 1971*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1997, 194 p.

KATZ, Michael B. *In the Shadow of the Poor House* : *A Social History of the Welfare in America*. New York : Basic Books, 1996, 391 p.

LACHANCE, Micheline. *Rosalie Jetté et les filles-mères au XIXe siècle*. Montréal : Leméac, 2010, 205 p.

LANGEVIN, Frédéric, s.j.. *Mgr Ignace Bourget, deuxième évêque de Montréal*. Montréal : imprimerie du messager, 2e édition, 1932, 299 p.

LANGLOIS, Yvon. *Une lanterne dans la nuit, Rosalie sage-femme*. Montréal : à compte d'auteur, 1996, 105 p.

LAPERRIÈRE, Guy. *Les congrégations religieuses de la France au Québec, 1880-1914, tome 1*. Sainte-Foy : Presses de l'université Laval, 1999, 228 p.

LAPOINTE-ROY, Huguette. *Charité bien ordonnée : le premier réseau de lutte contre la pauvreté à Montréal au 19e siècle*. Montréal : Boréal, 1997, 330 p.

LAURIN-FRENETTE, Nicole et Nadia Fahmy-Eid. « Femmes et Église au Québec : éléments pour une interprétation socio-historique ». In *Femmes et pouvoir dans l'Église*, sous la dir. d'Anita Caron, pp.37-64. Montréal : VLB, 1991.

MALOUIN, Marie-Paule. *L'univers des enfants en difficulté au Québec entre 1940 et 1960*. Saint-Laurent : Bellarmin, 1996, 458 p.

MARSHALL, Dominique. *Aux origines sociales de l'État-providence.* Montréal : Les presses de l'université de Montréal, 1998, 304 p.

PERIN, Roberto. *Ignace de Montréal, artisan d'une identité nationale.* Montréal : Boréal, 2008, 312 p.

PERIN, Roberto. *Rome et le Canada, la bureaucratie vaticane et la question nationale, 1870-1903.* Montréal : Boréal, 1993, 345 p.

QUESNEY, Chantale. *De la charité au bonheur familial, une histoire de la société d'adoption et de protection de l'enfance à Montréal, 1937-1972*. Thèse de doctorat (histoire), Montréal : Université du Québec à Montréal, 2010, 613 p.

ROBILLARD, Denise. *Émilie Tavernier-Gamelin.* Montréal : Éditions du Méridien, 1988, 330 p.

ROY, Bruno. *Mémoire d'asile. La tragédie des enfants de Duplessis*. Montréal : Boréal, 1994, 254 p.

TELLIER, René. *La Visitation du Sault-au-Récollet*. Montréal : R. Tellier, 1999, 94 p.

TELLIER, René. *Le Sault et les journaux, vol. 1.* Montréal : R. Tellier, 1996, 253 p.

TELLIER, René. *Le Sault et les journaux, vol. 2.* Montréal : R. Tellier, 1999, 126 p.

VIGOD, Bernard. *Taschereau.* Sillery : Septentrion, 1996, 392 p.

B- Périodiques

BIENVENUE, Louise. « Pierres grises et mauvaise conscience. Essai historiographique sur le rôle de l'Église catholique dans l'assistance au Québec ». *Études d'histoire religieuse*, vol. 69 (2003), pp. 9-28.

BOURBEAU, Amélie. « Autorité, genre et expertise : le cas de l'assistance catholique à Montréal ». Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 63, no. 2-3 (2009-2010), pp. 331-360.

CLICHE, Marie-Aimée. « Les filles-mères devant les tribunaux du Québec, 1850-1969 ». *Recherches sociographiques,* vol. 32, no. 1 (1991), pp. 9-42.

COLLARD, Chantal. « Enfants de Dieu, enfants du péché : anthropologie des crèches québécoises de 1900 à 1960 ». *Anthropologie et Sociétés*, vol. 12, no. 2 (1988), pp. 97-123.

D'ALLAIRE, Micheline. « L'originalité de l'œuvre sociale des Congrégations Religieuses de Montréal aux XIXe et XXe siècles ». *Études d'histoire religieuse,* vol. 69 (1993), pp. 25-41.

DUCHESNE, Lorraine et Nicole Laurin. « Les trajectoires professionnelles des religieuses au Québec de 1992 à 1971 ». *Population*, no. 2 (mar.-apr., 1995), pp. 385-413.

DUMONT-JOHNSON, Micheline. « Les communautés religieuses et la condition féminine ». *Recherches sociographiques*, vol. 19, no. 1 (1978), pp. 79-102.

DUPONT, Antonin. « Louis-Alexandre Taschereau et la législation sociale au Québec, 1920-1936 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 26, no. 3 (1972), pp. 397-426.

FERRETTI, Lucia. « L'Église de Montréal (1900-1950) dans les Mémoires et les Thèses depuis 1980 ». *Études d'histoire religieuse*, vol. 59 (1993), pp. 105-123.

FERRETTI, Lucia. « Les agences sociales à Montréal, 1932-1971 ». *Études d'histoire religieuse,* vol. 66 (2000), pp. 69-88.

FERRETTI, Lucia. « Charles-Édouard Bourgeois, prêtre trifluvien, et les origines diocésaines de l'État-providence au Québec 1930-1960 ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, no.1 (2001), pp. 169-182.

GOSSAGE, Peter. « Les enfants abandonnés à Montréal, au 19e siècle : la Crèche d'Youville des Sœurs Grises, 1820-1871 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française,* vol. 40, no. 4 (1987), pp. 537-559.

HARVEY, Janice. « Le réseau charitable protestant pour les enfants à Montréal : le choix des institutions ». *Pratiques éducatives et systèmes judiciaires*, no. 5 (2003), pp. 191-204.

JOYAL, Renée et Carole Châtillon. « La loi québécoise de protection de l'enfance de 1944 : genèse et avortement d'une réforme ». *Histoire sociale*, vol. 27, no. 53 (1994), pp. 33-63.

LAURIN, Nicole et Lorraine Duchesne. « La présence des communautés religieuses de femmes dans l'espace québécois, de 1900 à 1970 ». *Études d'histoire religieuse*, vol. 59 (1993), pp. 65-72.

PETITCLERC, Martin. « « À propos de « ceux qui sont en dehors de la société ». L'indigent et l'assistance publique au Québec dans la première moitié du XXe siècle ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 65, no. 2-3 (2011-2012), pp. 227-256.

C- Articles web

Diocèse de Montréal. [s.d.]. *Nos évêques, église catholique de Montréal*. récupéré le 22 novembre 2013 de www.diocesemontreal.org/leglise-a-montreal/notre-histoire/nos-eveques.html.

Dictionnaire biographique du Canada. Philippe Sylvain. [s.d.]. *Ignace Bourget.* récupéré le 11 mai 2013 de http://biographi.ca/009004-119.01-f.php?id_nbr=5385.

Diocèse de Montréal. [s.d.]. *Deuxième évêque de Montréal, Mgr Ignace Bourget*. Récupéré le 11 mai 2013 de http://www.diocesemontreal.org/leglise-a-montreal/notre-histoire/nos-eveques/mgr-ignace-bourget.html.